

CM
CAHIERS
MARXISTES



— FRIOT
— GOBIN
— HARRIBEY
— LORIAUX
— MOULIN
— NIKONOFF
— PEEMANS-POULLET
— RICHARD
— VAN KEIRSBILCK

2040-2045
LA GUERRE
AUX VIEUX
JEUNES ENGAGEZ-VOUS

juillet-août 2005 231

Les Cahiers Marxistes

Référant aux courants marxistes, la revue tend à considérer la société comme totalité ; à privilégier donc une approche multidisciplinaire critique et l'articulation entre théories et pratiques sociales. Les engagements y seront assumés comme clé de scientificité ou comme valeur philosophique et morale. La revue se conçoit comme lien entre chercheurs, citoyens actifs et responsables d'organisations sociales et politiques. Elle procède actuellement plutôt par thème.

Abonnement (5 numéros)

pour la Belgique	30 EUR
pour l'Union européenne	35 EUR
hors Union européenne	40 EUR

au compte **001-1047600-76** des *CM*
av. Derache, 94 b. 6, 1050 Bruxelles,
ou carte VISA/MASTERCARD

Tél/fax : 0032-2-650.49.21.

E-mail : cmarx@ulb.ac.be

www.ulb.ac.be/socio/cmarx

Comité de rédaction

Mateo Alaluf, Jacques Aron, Claire Billen, Francis Bismans, Albert Carton, Barbara Delcourt, Pascal Delwit, Pierre Gillis, Michel Godard, Serge Govaert, Jean-Jacques Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Nadine Plateau, Maggy Rayet, Claude Renard, Jean-Maurice Rosier, Christian Vandermortten, Benoît Verhaegen.

Rédacteurs en chef

Pierre Gillis & Michel Godard

Secrétariat, mise en page & couverture

Thomas Perissino

Les *Cahiers Marxistes* sont publiés avec le soutien du GReMSS de l'Institut de Sociologie de l'ULB.

Sommaire

• <i>Edito</i>		3
• Un autre spectre hante l'Europe	Felipe Van Keirsbilck	9
• La Banque mondial et la théorie des «trois piliers»	Jacques Nikonoff	41
• La contre-réforme de l'Union européenne	Corinne Gobin	61
• Il n'y a pas de génération spontanée du capital	Jean-Marie Harribey	85
• Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales	Bernard Friot	93
• Le <i>NAIRU</i> , le prépensionné et quelques fables contemporaines	Daniel Richard	105
• Retraites : à quelle sauce sont mangées les femmes ?	Hedwige Peemans-Poullet	117
• Du mauvais usage des prévisions démographiques	Michel Loriaux	131
• Vieillesse, tu n'es qu'un nom	Madeleine Moulin	147
• <i>Lectures</i>		157

2040-2045 : la guerre aux vieux Jeunes, engagez-vous !

Aux jeunes qui ont vingt ans aujourd'hui, la contre-réforme libérale propose avec persévérance de taper dans les pensions déclarées impayables des années 2040,... les leurs ! Bref, c'est *«tirez-vous dans le pied. Et commençons tout de suite»*.

Que voilà de bonnes idées. Et, tant qu'à faire, on pourrait aussi penser à régler «le problème» démographique autrement : une bonne guerre, aujourd'hui, ça (re)ferait une pyramide des âges mieux profilée. Ou à instaurer pour 2040 un nouveau service militaire, rien que pour les vieux (et les vieilles), avec gué-guerre des boutons et une hécatombe de crises cardiaques garantie.

Moins guerrier en apparence, le secteur banques & assurances la joue plus *soft*. Pour développer son commerce, élargir le petit marché de l'épargne des couches salariales les plus solvables, il est dans son rôle en disqualifiant la pension légale à longueur de campagnes de pub.

Mais le message va plus loin : il s'agit d'une *reconquista*, de démanteler et privatiser le service public de la Sécurité sociale concédé à la classe ouvrière de nos pays au sortir de la deuxième guerre mondiale, il y a soixante ans.

Sur *«le vieillissement»*, l'attaque est si frontale que CSC et FGTB annoncent pour la rentrée de septembre une réponse dans la rue là où le gouvernement vient d'inviter à une aimable conférence, il est vrai laborieusement reportée à plusieurs reprises.

Six gros mensonges

On ne sait si un grand effort pédagogique sera nécessaire, mais le rappel que le salaire ne comporte pas seulement le salaire poche mais aussi le salaire socialisé en cotisations – y compris la mal nommée patronale – et en impôts directs n'est pas de trop. Surtout après tant de larmoiements sur «*le coût excessif du travail*» : pour le capital, le profit n'est jamais «*excessif*» et chaque occasion est bonne de réduire les coûts et/ou d'allonger la durée du travail, on vient de nous le répéter avec les propositions sur les 40 heures. L'allongement des carrières est du même tonneau.

Cette sorte de première leçon pour syndicaliste débutant a pu être estompée par de longues années de compromis social-démocrates et keynésiens, une bureaucratisation des institutions et procédures, devenues moins lisibles, banalisées (qu'on songe, par exemple, à la perception des mutuelles comme parastataux). La droite et le patronat se chargent donc de rappeler que la lutte de classes existe, sans souci de ridiculiser les clercs du mouvement syndical et politique qui ont entretenu l'illusion contraire et démobilisé les travailleurs, émoussé les vigilances.

Démonstratif à cet égard, l'engagement des blairistes du *SP.a* en matière de pensions (*Zilverfonds etc.*) rejoint un large mouvement où la plupart des dirigeants des PS européens se sont illustrés... jusqu'à l'aveulement quand le peuple de gauche vote mal sur le projet néolibéral de constitution européenne¹.

Sur le dossier du «*vieillessement*», le battage dure depuis des années, accumulant ce que Gilbert DeSwert, chef du service d'études de l'ACV-CSC, a utilement appelé des mensonges. Dans un ouvrage récent, il en dépiautait cinquante². Nous avons pensé nécessaire de commencer par ce démontage, avec **Felipe Van Keirsbilck** qui, sur les pas de GDS, en a sélectionné six, les plus importants, au cœur de l'opération de décervèlement. Où il sera question d'évolutions démographiques (au pluriel, et non de «*choc*»), de taux d'emploi et de cotisations à tous les âges (plutôt que de proportions de la pyramide des âges) et de capitalisation comme

1. L'aveuglement d'une bonne part de la mini-*nomenklatura* des Verts témoigne parallèlement d'un rapide écolage, y compris le spectacle, classique plus encore qu'affligeant, de quelques ex-gauchistes recyclés en clowns anars de droite.
2. Pour parfaire votre néerlandais, la lecture de *50 grijze leugens – Over vergrijzing en langer werken* (Ed. Van Halewijck, 2004), est assez accessible, bénéficiant de l'humour original garanti. La version française a été éditée chez Luc Pire en 2005.

illusion ménagère (les titres financiers ne se mettent pas de côté ni ne se conservent comme des pommes au grenier). Dans la complexité des chiffres, une annotation parmi d'autres : les réductions des cotisations patronales des quinze dernières années sont plus importantes que le «problème» agité pour 2040...

Une manipulation mondiale

Dénoncer une entreprise patronale et ses chiens de garde – attachés par les saucisses, comme on sait – est souvent déclaré «schématique», ou «manichéen» : c'est le couplet réservé de la gauche saucisse. Tant pis pour elle, il se trouve qu'en matière de pensions le «complot» est parfaitement repérable, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner de voir la Belgique, après la France et l'Italie notamment, s'offrir un conflit sur ce volet de la Sécu.

Avec **Jacques Nikonoff**, nous pouvons dater le moment – août/septembre 1994 – où se noue la conspiration : c'est celui de l'énoncé, par la Banque mondiale, de la doctrine des «trois piliers». Elle a essentiellement pour objectifs de réduire (jusqu'au minimum assistanciel s'il se peut) le dénommé premier – celui des pensions légales et de la Sécu – là où il est réellement existant, pour faire place aux deux autres – les piliers de la privatisation collective ou individuelle par le secteur banques & assurances – et de passer d'un système égalitaire et solidaire à un système inégalitaire et individualiste. Le lecteur notera que JN analyse en 1999, en France, un texte *US* de 1994... que le gouvernement belge de 2005 nous sert comme du frais.

Cette doctrine a été reprise par l'OCDE, et puis par l'Union européenne, aux bons soins de la Commission. C'est ce relais qu'analyse pour nous **Corinne Gobin**, qui nous offre en passant – l'exemple des pensions est démonstratif – une précision conceptuelle sur l'Etat européen, c'est-à-dire le réseau des 25 membres avec son centre à Bruxelles qui, pour être opaque, inachevé, parfois incohérent ou agité de tensions, n'en est pas moins opérationnel et guidé par le capital européen. Tous les pays européens se sont invités eux-mêmes depuis Bruxelles à «réformer» leurs régimes de pensions nationaux, et ils sont occupés le faire. Contre-réformer serait un terme plus approprié, car le modèle est anglais, c'est celui de Thatcher et de Blair. Et l'enjeu est bien le droit démocratique au travail et au salaire, la vieille revendication révolutionnaire qui avait connu un avancée significative en 1944-45.

Riposter...

Une première mise au point nous a paru s'imposer, sur le régime de capitalisation qui supporte lesdits deuxième et troisième piliers. **Jean-Marie Harribey** développe à ce propos un des points évoqués par Felipe Van Keirsbilck. «*Il n'y a pas de génération spontanée du capital*», titre-t-il : on ne peut pas extrapoler l'image de l'épargne ménagère, c'est toujours la force de travail qui crée la valeur. Il en va déjà, et ira de même en 2040, les fonds de pension ne faisant qu'introduire un élément d'exploitation intermédiaire (dans les entreprises dont ils détiennent du capital et où ils prennent leurs dividendes), une injustice de plus, et un *alea* économique en prime (l'éclatement des bulles financières l'a déjà montré – revoir nos numéros 215 et 219 sur l'économie casino). Ajoutons-y le corporatisme des secteurs «forts», comme le développement du deuxième pilier en a déjà donné un – mauvais – exemple en Belgique.

L'autre mise au point nous est proposée par **Bernard Friot** et porte sur le salariat et ses caractéristiques depuis les victoires sociales de 1945. Sa contribution nous donne aussi les chiffres français du débat récent sur les retraites (2003), et un point de comparaison qui ne laisse aucun doute sur l'inspiration commune évoquée ci-avant.

Enfin, avec **Daniel Richard**, nous revenons sur le terrain belge, le débat lancé sur les pré-pensions, et l'illustration d'une stratégie patronale relayée par le gouvernement fédéral, stratégie qui table sur un chômage suffisant pour «*lutter contre l'inflation*», et en tout cas faire pression sur les salaires. On y revient... et la bête a été baptisée *NAIRU* par les monétaristes américains : *Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment*, le taux de chômage qui n'accélère pas l'inflation ! Soit 7, 8, 9 % selon les pays et les périodes. Le plein emploi ? Soyez modernes, n'y pensez plus.

... et voir large

Nous ne pouvons pas omettre de remarquer que, comme souvent en période de stagnation-régressions, les femmes sont «*mangées*» en premier. **Hedwige Peemans-Poulet** nous indique «*à quelle sauce*». Le recul de l'âge de la pension légale, en route vers les soixante cinq ans, donne au thème de l'égalité-prétexte tous les aspects d'une double taxation, la première demeurant l'inégalité réelle des salaires et des carrières.

Nous avons par ailleurs cherché le concours d'un démographe, **Michel Loriaux**. Au-delà du mouvement long, séculaire, des baisses de la mortalité et de la natalité, il rappelle l'imprécision des prévisions et la complexité des facteurs sociaux en cause. Y compris contre les discours

natalistes à prétention économique. A l'opposé des autres contributeurs, le travail est pour lui une «*valeur*», et en recul, ce qui devrait conduire à privilégier une sorte de débat éthique sur les relations intergénérationnelles (notre couv' au premier degré). Si c'est pour ouvrir le débat sur le profit... supposons que tous les chemins mènent à Rome.

Si c'est pour ajouter une couche aux inombrables et séculaires propositions de «*division de la classe ouvrière*» – qualifiés/non-qualifiés, catholiques/mécréants, autochtones/allochtones,... – le progrès scientifique paraîtra mince.

Il ne s'agit d'ailleurs pas, en l'espèce, d'écarter un débat sur les valeurs ni leur analyse sociologique. A ce propos nous avons laissé pour la fin des questions – une sorte de programme de recherche – que **Madeleine Moulin** présente elle-même plutôt comme billet d'humeur. Son indignation et sa révolte déclarées visent un mouvement extraordinaire du genre «*carpe, je te baptise lapin*» : l'énorme progrès de niveau de vie et de santé, de liberté dans nos sociétés est érigé en «*problème de vieillissement*» !

Madeleine Moulin réagit : «*Vieillesse tu n'es qu'un mot*». Pour avoir observé quelques acrobaties contemporaines sur les «*progressistes*» – qui entendent et prônent le progrès des reculs sociaux – et les «*conservateurs*» – qui défendent les progrès sociaux – nous croyons fondé de désigner une opération idéologique (ce ne sont pas les termes de MM.). Le lien avec le «*jeunisme*» marchand méritera sans doute un examen discursif, mais le diagnostic de contre-réforme libérale ne saurait être écarté. Quand on sait ce qu'on combat, on sait ce qu'on gagne.

Michel Godard

Lexique de base des régimes de pension

Chacun des auteurs de ce numéro y revient peu ou prou dans sa contribution, car le domaine des pensions a son propre jargon. Voici donc quelques indications préliminaires, en terrain miné : il s'agit d'une bataille idéologique... avec un enjeu de politique économique majeur.

Répartition / Capitalisation

Dans un système en *répartition*, les cotisations des travailleurs occupés aujourd'hui servent à payer immédiatement les pensions d'aujourd'hui (pour les travailleurs occupés hier).

Dans un système en *capitalisation*, les cotisations des travailleurs occupés aujourd'hui sont épargnées et investies pour leur être restituées en pensions (de) demain.

La *répartition* implique une mutualisation et solidarisation des risques (notamment les différences d'espérance de vie).

La *capitalisation* implique une individualisation (du risque notamment) et une spéculation sur le capital et les dividendes, l'exploitation d'autres travailleurs.

Piliers (trois)

Le *premier* est généralement défini comme public et universel, constitué de prestations pour tous. Dans la tradition ouest-européenne et continentale, il s'agit principalement des pensions «*légales*», en répartition. Dans la tradition anglo-saxonne, il s'agit pratiquement d'un minimum vieillesse proche de l'assistance publique.

Le *deuxième* est défini comme privé et collectif. Fonctionnant par capitalisation, il repose sur les fonds de pension d'entreprises et de secteurs professionnels.

Le *troisième* est défini comme privé et individuel. Fonctionnant également par capitalisation, il repose sur les assurances vie souscrites personnellement.

Assistance – assistanciel

Les formules d'assistance, qui vont de pair avec le premier pilier (et tendent à seules subsister dans l'optique anglo-saxonne), déterminent le montant d'aides conditionnées : sur dossier des handicaps, examen des ressources, des «efforts» fournis,... individuellement. Sophistication perverse : l'aide présentée comme un droit.

Assurance – assuranciel

Terminologie ambivalente : vise parfois la forme de capitalisation, par les (compagnies d') assurances ; parfois le fait que les prestations sont des droits assurés, certains, par opposition à l'assistance et ses aides octroyées au mérite, à l'intérieur du premier pilier notamment.

Un autre spectre hante l'Europe : le vieillissement et la mort annoncée des pensions légales

Felipe Van Keirsbilck*

Le discours autour du vieillissement, du choc démographique attendu vers 2030 ou 2040, et de l'impossibilité de continuer à financer notre système de pension, est d'une extraordinaire cohérence interne. Il offre une telle clarté, il est soutenu par un si grand monde de zélateurs parfois même bénévoles, que sa puissance semble sans limite.

Au point qu'il est parfois victime de son succès : n'importe quelle thèse à la recherche d'arguments sérieux cherche désormais à s'abriter à l'ombre rassurante de cette imposante construction intellectuelle. Naguère encore, si vous vouliez noyer votre chien, vous deviez faire semblant de le croire atteint de la rage. Aujourd'hui, ne prenez plus tant de peine : le « vieillissement » vous fournira les arguments irréfutables pour justifier qu'il faille d'urgence noyer (ou ne pas noyer) le premier chien qui passe. Total : cette magnifique construction argumentaire se trouve aujourd'hui légèrement surpeuplée d'arguments de fortune et de conclusions de tous poils, généreusement contradictoires entre elles – le vieillissement a bon dos !

* Permanent CNE. Une version *light* de ce texte est diffusée en brochure.

Cela a amené Gilbert De Swert, chef du service d'étude de la CSC, à mettre dans un livre récent en évidence *50 mensonges sur la fin de carrière*¹. Cet article est en grande partie basé sur cet ouvrage ; mais la place manquait pour y rendre compte des cinquante «mensonges» l'un après l'autre. Je me limiterai donc à identifier les éléments essentiels, selon moi, du discours de propagande sur le vieillissement :

- 3 prévisions claires et évidentes (et fausses),
- 3 conclusions parfaitement logiques (et fausses) ;
- quelques recommandations incontournables (et catastrophiques)...

Nous concluons en examinant les quelques véritables raisons de ce discours.

Le discours de base

S'il y a cinquante mensonges, donc, c'est qu'ils ont pu croire et embellir, comme le lierre sur le tronc, portés par un discours de base extrêmement simple, robuste et bien articulé. Je voudrais commencer par le mettre à nu, sans m'y attarder : ce sont des affirmations très connues. Mais d'une part ce petit exercice préalable sera utile pour structurer la suite de l'article ; d'autre part, il permet aussi d'expliquer le succès médiatique et populaire de ce discours. Il est en effet nécessaire de s'interroger sur les raisons qui ont conféré une telle autorité à ce tissu d'exagérations, d'idioties et d'absurdités. Selon moi, au-delà d'un cercle somme toute limité de menteurs organisés et conscients, il y a une foule de gens subjugués par la simplicité apparente et la cohérence interne du dispositif. Quel rare bonheur, en effet, de trouver tout fait un récit apocalyptique, si simple qu'on peut le comprendre même au JT de RTL ... et quelle aubaine que les pouvoirs financiers soient enthousiastes à le sponsoriser via mille études, dossiers de presse, colloques, etc.

J'identifie dans ce discours trois prémisses, ou, pour parler comme le dictionnaire, trois «*faits d'où découlent une conséquence*», trois «*affirmations dont on tire une conclusion*».

- Nous allons vers un choc démographique de grande importance : en 2030 ou 2040, il y aura moins d'actifs et beaucoup plus d'inactifs. C'est un fait, évident, incontestable et massif [voir ci-dessous : *mensonge n°1*].

1. G. DE SWERT, *50 mensonges sur la fin de carrière*, Luc Pire éd., 2005. Sauf indication contraire, les citations et les données proviennent de l'ouvrage de Gilbert De Swert. Bien entendu, c'est seulement à moi qu'incombe la responsabilité de ce texte-ci, des commentaires et des conclusions.

- Or, dans le régime de répartition* sur lequel notre système de pension est établi, ce sont les actifs qui financent les pensions. Tout le monde sait ça... [voir ci-dessous : mensonge n°3].
- Il y a heureusement un autre régime possible, la capitalisation*, par lequel un travailleur d'aujourd'hui peut dès aujourd'hui financer sa pension de 2030 ou de 2040. C'est simple et évident : pour avoir de l'argent demain, il faut en mettre sur le côté aujourd'hui [voir ci-dessous : mensonge n°5].

Bien sûr, la plume me brûle d'indiquer en quoi ces trois prémisses sont fausses et absurdes, totalement pour la première et la troisième, en bonne part pour la deuxième... Mais je me suis engagé à d'abord mettre à nu le «raisonnement de base» : chose promise, chose due. On continue.

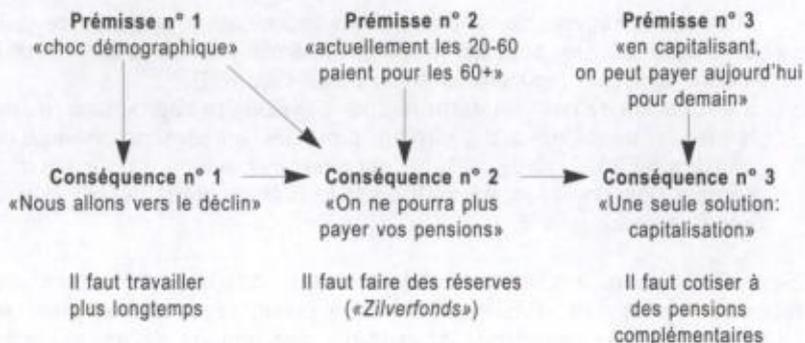
De ces trois prémisses, conformément aux indications du *Petit Robert*, doivent découler des conséquences, ou à tout le moins des conclusions. Voici les trois principales.

- Nous (la Belgique, l'Europe...) allons devenir des «pays de vieux», avachis, grabataires ou malades, en déclin : cela découle naturellement de la prémisse n°1 [voir ci-dessous : mensonge n°2].
- Les pensions de (beaucoup) plus de vieux ne pourront être financées (par moins de jeunes) : c'est la conséquence des prémisses 1 et 2 [voir ci-dessous : mensonge n°4].
- Le recours généralisé à des formules de pension par capitalisation est la seule solution, étant donné les prémisses 1, 2 et 3 [voir ci-dessous : mensonge n°6].

Sur cette lumineuse construction s'appuient, comme on l'a dit, mille conclusions parasites et autant de recommandations diverses. Mais la principale, la plus belle, la moins discutable est celle-ci : il faut faire travailler les «vieux» plus longtemps ; ainsi, avec plus d'actifs et moins d'inactifs, le choc démographique sera amorti. Voilà pourquoi, entre autres, une conférence sur «les fins de carrières» a été annoncée par le gouvernement depuis des mois. Et vient de s'ouvrir pour l'été.

C'est simple, c'est clair, c'est beau : 3 évidences, 3 conclusions, quelques recommandations fortes, à portée de compréhension des moins attentifs. Et puis c'est lisse et si poli : tout est technique, nécessaire, indiscutable. Pas de conflit là-dessus, pas de politique, et surtout, comme l'écrivait Prévert, pas un mot sur cette détestable question des salaires.

* Voir encadré avec les définitions en tête de ce numéro des CM.



Mensonge n°1 **« Nous allons vers un violent choc démographique »**

Il n'y aura pas de choc démographique

On nous dit que d'ici 2030, avec moins d'actifs et beaucoup plus de vieux, le nombre « d'inactifs » (60+) par rapport aux « actifs » (20-60) explosera. Cette affirmation de l'imminence d'un « choc » démographique a été répétée si souvent qu'on passe pour un timbré si on la remet en question. Vérifions pourtant les deux termes de l'affirmation.

Un peu plus de vieux

Primo : y aura-t-il en 2030 beaucoup plus de « vieux » ? On pourrait d'abord discuter de ce que signifie « vieux » aujourd'hui (voir *Mensonge n°2*),... mais admettons même de désigner ainsi les plus de 60 ans. On va passer, selon les prévisions, de 21.1 % de « 60+ » en 2000 à 30.6 % en 2030. Un « choc », une augmentation de moitié ! Mais « *Seule une présentation adroite de la situation peut susciter une impression de choc. Si nous ne voyons que les prévisions pour les années 2000 et 2030, par exemple, nous sommes évidemment frappés par le 'bond' que fait la tranche d'âge de plus de 60 ans, sans tenir compte du fait que l'évolution couvre une période de trente ans. Si, par contre, nous examinons ces chiffres de plus près, nous constatons que la part se monte déjà à 23 % en 2010, qu'elle connaît son augmentation la plus prononcée entre 2015 et 2025 et que, passé ce cap, elle poursuit lentement et régulièrement son ascension (32 % en 2050)* » (p. 26). Ensuite cette proportion se stabilise. Il n'y a donc pas de choc, mais une évolution régulière, de l'ordre de +0.3 % par an. Et cette évolution a déjà commencé : « *l'image de la pyramide, avec beaucoup de jeunes à la base et peu de seniors au*

sommet, a disparu depuis longtemps déjà. De nos jours, nous voyons plutôt une urne, pansue au milieu : la génération du baby-boom vieillit lentement mais sûrement. Au fil du temps, le renflement de l'urne se déplace peu à peu» (p. 27). La première partie de l'affirmation est donc très largement exagérée : il y aura davantage de personnes âgées de plus de 60 ans à l'avenir, mais sans que cette augmentation soit brutale.

Pas moins d'actifs

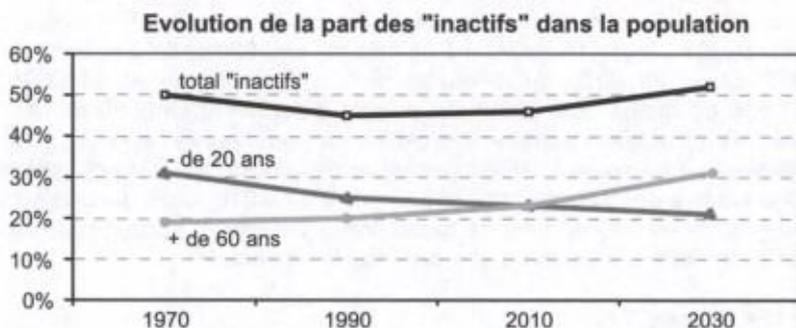
La seconde moitié de l'hypothèse « choc démographique » est carrément fautive. Il n'y aura pas demain moins de personnes d'âge actif qu'aujourd'hui. *« Plus précisément : la population d'âge actif qui est de 6.8 millions croîtrait encore pour atteindre 6.95 millions en 2010 et ensuite redescendre progressivement à 6.85 millions en 2020 et 6.55 millions en 2030. Donc en 2020, le même nombre qu'aujourd'hui et en 2030, 250 000 de moins. 250 000 ? On compte aujourd'hui 600.000 demandeurs d'emploi, sans compter les chômeurs âgés, les femmes au foyer 'inactives' et personnes en incapacité de travail »* (p. 33). La population d'âge actif va donc augmenter un peu (+3 % en 2010), puis diminuer un peu (-3.5 % en 2030), mais de façon non significative, surtout par rapport à l'énorme population d'âge actif mais sans emploi.

Et les jeunes ?

Donc, une exagération grossière sur les «60+», un simple mensonge sur les 20-60... et c'est tout ? Non, car le rapport inactifs/actifs qui est supposé exploser ne peut absolument pas être calculé en ne regardant que du côté des «vieux» (60+) sans observer aussi le côté des «jeunes» (moins de 20 ans) : si le nombre des premiers augmente, celui des seconds diminue continûment entre 1970 et 2030. Or les uns comme les autres sont «inactifs», «à charge des actifs», et un enfant ou un jeune ne coûte pas beaucoup moins cher qu'un senior : *« Les enfants et les adolescents doivent eux aussi être nourris, vêtus et logés, généralement par leurs parents. Les enfants et leurs parents doivent eux aussi bénéficier d'allocations familiales et de structures de garde d'enfants, de soins de santé, d'enseignement et d'un commissaire qui veille aux droits des enfants. Les dépenses publiques pour un enfant sont à peine moins importantes que pour un senior. L'évolution démographique est donc bidirectionnelle. Première direction : plus de personnes âgées. Autre direction : moins de jeunes. La plupart des 'experts' ne voient que le coût du vieillissement, ignorant l'économie provenant du moindre rajeunissement (...) Un regard en arrière sur 1970 nous offre encore un autre avantage. En 1970, 100 actifs (20-60 ans) correspondaient exactement à 100 non-actifs : 62 jeunes et 38 seniors pour 100 actifs. En 2030, ce rapport serait*

à peine différent : 100 actifs pour 43 jeunes et 62 seniors, soit un rapport qui sera passé de 100 à 105 en 60 ans» (p. 36).

En tenant compte du double mouvement, on va donc de 100 «inactifs» (20- et 60+) pour 100 «actifs» (20-60) en 1970, à 105 en 2030, en passant par un point bas (une quantité exceptionnelle de personnes d'âge actif) en 1990. De 1990 à 2030, une hausse de 15 % établie régulièrement sur quarante années soit une hausse de 0.4 % par an en moyenne... hausse qui d'ailleurs conduit quasiment à un retour au taux de dépendance de 1970... Qui ose encore parler du choc, d'explosion du taux de dépendance ?



Mensonge n°2

«La Belgique et l'Europe sont sur le déclin»

Nous ne devenons pas un pays vieux ! (En fait nous rajeunissons)

De la première prémisse développée ci-dessus, est issue une première conclusion : nos sociétés vont inéluctablement vers le déclin, la fatigue, la vieillesse. Le terme «*vieillesse*» sous-entend une faculté d'adaptation déficiente, un niveau de qualification stagnant, des progrès technologiques ralentis, une santé déclinante, moins de forces et de rapidité, d'imagination et de vitalité. Cette conclusion est fautive, elle ne tient compte ni de notre réalité présente, ni de l'écart entre la notion juridique d'âge de la retraite et la réalité sociale et biologique de «*vieillesse*».

Un pays jeune !

Le discours sur le vieillissement et le déclin a, parmi ses fonctions essentielles, de préparer les esprits à une idéologie de la disette, du sacrifice, de l'austérité. On a vu plus haut que, sur le strict plan de la pyramide des âges, le long et progressif processus du «*vieillesse*» a déjà com-

mencé. Par ailleurs, on nous rebat les oreilles d'indicateurs catastrophiques, comme *«la Belgique a le taux d'emploi des 50-65 ans le plus bas d'Europe !»*. On devrait donc s'attendre à ce que la Belgique apparaisse en voie de désertification, de momification. Or *«la Belgique ne souffre toujours pas de rhumatismes ou d'arthrose. Il suffit de jeter un coup d'œil sur les rapports qui nous viennent de l'étranger, ne serait-ce que pour la période qui va de juillet à septembre 2004. Les Belges sont les Européens les plus fortunés (Eurostat). Les Belges remportent la médaille de bronze au classement des Européens les plus riches, après les Suisses et les Britanniques (GfK, bureau d'études de marché). La Belgique dispose de la population professionnelle la plus performante, après Singapour et la Suisse (BERI, Business Environment Risk Intelligence). La Belgique offre, à cinq pays près (la Suède, la Finlande, la Norvège, le Danemark et les Pays-Bas), la sécurité économique et sociale la plus élevée au monde (Organisation internationale du Travail). En 2003 et 2004, la Belgique était le dixième exportateur au monde (Organisation mondiale du Commerce). (...) La Belgique est, à cinq pays près (la Norvège, la Suède, l'Australie, le Canada et les Pays-Bas), le pays où l'on vit le mieux (UNDP). Un pays que l'on porte aux nues n'est tout de même pas un 'vieux pays ?»* (p.18).

On n'est pas vieux à 60 ans !

«Tout a changé pour les hommes et les femmes de 60 ans : leur santé, leur revenu, leur mode de vie et leur espérance de vie. Selon Aristote, on était vieux à 50 ans, mais, de nos jours, on ne l'est pas encore à 60 ans. Un nombre croissant de seniors de plus de 60 ans vivent plus longtemps, voilà deux évolutions incontestables. Il serait idéologique de qualifier ces évolutions de 'vieillesse'. Donner un âge à la 'vieillesse' n'est pas une question de statistique, mais une construction sociale. L'évolution la plus significative n'est d'ailleurs pas le 'vieillesse', mais le 'rajeunissement' – le rajeunissement du vieillissement. A l'âge de 40, 50 ou 60 ans, nous sommes plus jeunes qu'autrefois. Cela devrait être souligné. Il ne faudrait pas que le chant d'allégresse inspiré par une longue vie en bonne santé se transforme en doléances causées par le malheur, la fatalité et par le spectre de la fin imminente» (p. 38).

A ce stade, il serait légitime que le lecteur soit pris d'un doute. Si réellement *«on n'est pas vieux à 60 ans»*... n'est-il pas alors logique de mettre un terme aux prévisions, de pousser les gens à rester au boulot ? Que le lecteur fasse preuve de patience : sa judicieuse remarque ne sera pas ignorée ; j'y répond dans le paragraphe *«travailler plus longtemps ?»* un peu plus loin.

Mensonge n°3

**«Actuellement, ce sont les 20-65 ans
qui paient pour les retraités»**

Ce ne sont pas exactement les actifs qui financent les pensions

On a vu au mensonge n°1 que la croissance de la part des plus de 60 ans dans la population ne relève pas du «choc», mais d'une évolution régulière et mesurée, qui prend d'ailleurs des proportions assez modestes si l'on tient compte à la fois de la croissance de la part des «inactifs» de plus de 60 ans et de la décroissance des «inactifs» de moins de 20 ans.

Le lecteur peut se dire : oui, pas de choc ni d'explosion, mais une croissance importante quand même... C'est ici qu'il faut se pencher sur ce troisième mensonge, qui voudrait que la «population d'âge actif» soit la base de financement des pensions (et de la Sécu en général).

Nous allons démonter ce message en trois étapes nécessaires.

• *Primo*, ce n'est pas le nombre de personnes entre 20 et 60 ans qui compte. Cela semble si évident qu'on est un peu gêné de le rappeler, mais qu'il y ait (comme actuellement) 6.8 millions de Belges en âge de travailler ou (comme demain) 6.95 millions ou encore 6.55 millions (comme après-demain), cela ne change pas la base de financement de la Sécu. Ce qui compte, c'est le nombre d'emplois équivalents temps plein [voir encadré «du taux de chômage au taux d'emploi»].

• *Secundo*, ce qui compte, ce n'est pas seulement ce nombre d'emplois : c'est aussi le niveau des salaires, sur lesquels sont prélevées les cotisations sociales, source essentielle de financement de la Sécu. C'est une bonne occasion de rappeler qu'en Belgique aujourd'hui il y a deux catégories de gens qui se préoccupent sérieusement du financement futur des pensions :

- (a) les banquiers, le SP.a et les libéraux qui prédisent la faillite du système en se frottant les mains ;
- (b) les syndicats, qui, chaque fois qu'ils obtiennent une hausse des salaires, contribuent *ipso facto* au bon financement de la Sécu. Le prétendu gouffre budgétaire actuel serait entièrement comblé par une hausse générale des salaires de 1.5 %...

• *Tertio*, ce n'est pas seulement le nombre d'emplois et le niveau des salaires qui comptent, c'est *in fine* les cotisations réellement payées à l'ONSS. En principe c'est lié, puisque les cotisations sont proportionnelles au salaire... En pratique, c'est moins vrai : les rémunérations les plus élevées comportent une part extra-salariale non négligeable, et bénéficient depuis peu de réductions ; et la multiplication d'emplois «aidés»

(plan Activa et consorts), c'est-à-dire exemptés de cotisations et largement financés par la Sécu, ne contribue évidemment pas à la consolider.

Les emplois «Maribel Social» dans le Non Marchand peuvent-ils tomber sous le coup de la même critique ? Cela dépend : si un poste représente un emploi supplémentaire, cela peut faire un chômeur en moins, c'est *grosso modo* neutre budgétairement, et c'est bienvenu dans les institutions qui ont besoin de renforts. Mais si ce poste se substitue à un emploi existant, cela représente alors moins de cotisations pour la Sécu.

Cependant le pire n'est pas là, mais dans les réductions structurelles de cotisations patronales accordées massivement depuis quinze ans : on atteint 5 milliards d'Euro par an : quasiment de quoi couvrir ce que le «vieillessement» nous coûtera en 2030.

Du taux de chômage au taux d'emploi

Quand un changement d'indicateur trahit un virage politique

Jusqu'au milieu des années 90 environ, l'indicateur-clé du marché de l'emploi était le taux de chômage : il ne se passait guère de semaine sans qu'on n'annonce la hausse redoutée ou la baisse espérée de ce taux. Voici près de dix ans que, peu à peu, un autre indicateur est venu à l'avant-scène : le taux d'emploi. Avec un rien de distraction, on pourrait se dire : et alors ? Ce n'est qu'une façon de parler : avant on comptait ceux qui n'avaient pas d'emploi, maintenant on compte ceux qui en ont un. Simple détail technique.

Voire ... Car déjà la simple arithmétique résiste : nous avons paraît-il un taux d'emploi autour de 60 %... mais évidemment pas un taux de chômage de 40 % ! Bien que nous n'en ayons plus guère entendu parler ces dernières années, supposons que ce dernier s'établisse encore aux alentours de 10 %. Ces 30 % d'écart invitent à aller voir de plus près ce que ces taux disent... et ce qu'ils cachent.

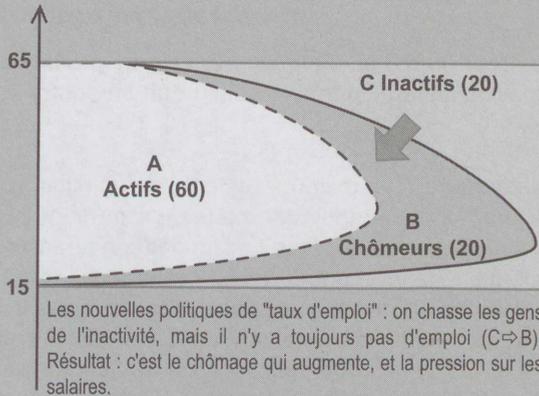
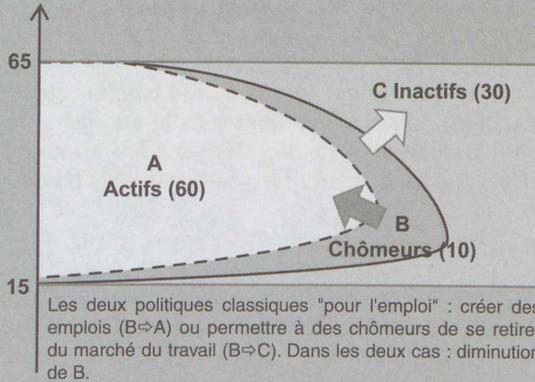
Techniquement, la réponse est assez simple. Ces deux taux sont des rapports, des fractions basées sur deux dénominateurs différents. Dans le cas du taux de chômage, on rapportait le nombre de chômeurs à la totalité de ceux qui avaient ou bien cherchaient un emploi : ce qu'on appelle la «*population active*». Dans le cas du taux d'emploi, on rapporte le nombre de ceux qui ont un emploi au total de la «*population d'âge actif*» (comprenez définition *made in EU* : de 15 à 65 ans).

Le petit graphique ci-contre permet de visualiser la différence : en chiffres très arrondis, il y a 8 millions de personnes, en Belgique, entre 15 et 65 ans. Dont environ 5 millions ont un emploi (salarié ou non) : ce qui nous donne le «taux d'emploi» autour de 60 % (résultat de la division de 5 par 8). Mais les 3 millions d'autres ne sont pas tous au chômage, très loin s'en faut ! Il y a un peu plus de 0.6 million de demandeurs d'emploi, donc un taux de chômage autour de 10 % : résultat de la division de 0.6 par (5+0.6)... Et les 2.4 millions qui restent ? Ils ne sont ni au travail, ni au chômage, ils sont répertoriés (si courtoisement...) comme «inactifs». Qui sont ces feignants ? En partie des jeunes aux études, entre 15 et 20 ou 25 ans... En partie des hommes (et surtout des femmes) qui choisissent, durant une période plus ou moins longue de leur vie, de ne pas travailler : pour la famille, pour se former, pour accoucher, pour se soigner... En partie aussi des personnes qui ont quitté le marché du travail avant 65 ans : pas toujours de gaieté de cœur ; les fermetures et les restructurations, ce sont rarement les salariés qui les organisent...

D'accord, me direz-vous : mais qu'est-ce que cela change vraiment ? Une fois la question arithmétique clarifiée, pourquoi s'attarder sur ces taux ? En réalité cela change deux choses.

Primo, tout indicateur porte implicitement un projet de société, une «utopie» : du temps où les politiques de l'emploi tendaient à baisser le taux de chômage, cette utopie pouvait s'écrire (si on arrivait à descendre jusque tout près de 0 %...) «tous ceux qui cherchent un emploi en ont trouvé un». On savait que c'était impossible d'arriver tout à fait à 0 %, mais on pouvait du moins en rêver : on en rêvait d'ailleurs très officiellement, cela s'appelait les objectifs de plein emploi (définis depuis Keynes par la volonté qu'il y ait davantage d'offres que de demandes d'emploi sur le «marché» du travail). Une société sans chômage était impossible à concrétiser entièrement, mais c'était un objectif utile à poursuivre.

Maintenant que l'objectif politique de la «stratégie européenne de l'emploi» est d'augmenter le taux d'emploi, cela indique une tout autre «utopie» : pour monter toujours plus haut il faudrait que tout le monde travaille sans répit, de 15 à 65 ans. Cette utopie-là est moins encore «réalisable» que l'autre ; mais surtout elle désigne une société de cauchemar, soumise à l'idolâtrie du travail ! Rendons hommage d'avance à l'homme politique qui, au contraire, voudra saluer la performance de la Belgique, qui a un taux d'emploi «si bas» parce que tant de gens peuvent faire des études (y compris après 15 ans), ou prendre un peu de temps pour eux ou pour leur proches entre 15 et 65, ou encore quitter dignement le boulot avant 65 ans plutôt que de s'y accrocher et que ce soit un plus jeune



qui soit expédié au chômage. Nous avons un taux d'emploi parmi les plus bas... et un PIB par habitant parmi les plus hauts ! Chapeau les Belges, magnifique performance économique et humaine !

Secundo, tout choix d'indicateur oriente des politiques concrètes. Jadis, pour faire baisser le chômage, il y avait deux voies principales : créer des emplois (y compris par la RDTT), ou faciliter le passage vers l'inactivité (permettre aux travailleurs de prendre une interruption de carrière, permettre aux chômeurs âgés de ne plus être «demandeurs d'emploi», etc.).

Désormais, l'adversaire, ce ne sont plus seulement les chômeurs, mais tous les «inactifs», et en particulier les inactifs de plus de 50 ans. On va donc développer des politiques de «chasse à l'inactivité» : suppression du statut de chômeur âgé, entraves au départ anticipé, non-assimilation des années de crédit-temps, etc. Résultat : comme, dans le même

temps, on ne crée pas d'emploi (loin de là...), au lieu de diminuer le chômage, on l'augmente !

On verra en conclusions de cet article que l'abandon des politiques de plein emploi, au profit de politiques qui *de facto* augmentent le chômage (et en particulier augmentent la pression sur les «demandeurs d'emploi»), ne tient absolument pas du hasard ni du «dysfonctionnement»...

Mensonge n°4

«L'Etat ne pourra plus payer vos pensions»

Les pensions légales par répartitions sont parfaitement finançables, en 2030 ou 2040 aussi

Nous voici au cœur du débat. Des deux premières prémisses (fausses) découlait la conclusion terrifiante : demain, l'Etat ne pourra plus financer vos pensions.

Sans doute à ce stade, nos lecteurs restent-ils dubitatifs : certes, il n'y aura pas de «choc» démographique ; certes, ce ne sont pas les 15-60 ans mais l'emploi, les salaires et les cotisations qui financent la Sécu... Mais quand même... Vande Lanotte et Assuralia n'ont-ils pas raison de nous alarmer ? Pourra-t-on vraiment payer nos pensions ? Sortons les calculatrices, et suivons le raisonnement de Gilbert De Swert.

«Le Bureau du Plan a fait des calculs pour le Comité d'étude sur le vieillissement. En 2030, les dépenses sociales représenteraient 2.1 % de plus du PIB¹. En monnaie de 2004, près de 6 milliards d'euros. Ce n'est pas rien, dites-vous ? Deux fois rien ! Il s'agit d'une augmentation sur une période de vingt-sept ans (2003-2030), soit 0.08 % du PIB de plus par an. En moyenne. Trop beau pour être vrai, dites-vous encore ? D'accord, enlaidissons un peu les choses.

1. Laissons à l'enseignement le 0.7 % du PIB qu'il perdrait pour des raisons démographiques (moins d'enfants). Il serait en effet difficile de faire comprendre aux jeunes qu'ils peuvent oublier jusqu'au moindre progrès parce que l'argent doit aller aux 'petits vieux'. Le coût du vieillissement

i. Note GDSW – Les pensions et les soins de santé prendraient tous deux 2.4 % de plus du PIB, mais le chômage et la prépension coûteraient moins (-1.3 % du PIB) de même que les allocations familiales (-0.7 % du PIB) et les charges du personnel enseignant (-0.7 % du PIB). Les additions et soustractions donnent comme résultat : 2.1 % du PIB de plus.

s'élève donc à +2.8 % du PIB en 2030. Plus 0.1 % du PIB par an, à partir de maintenant.

2. Dans ce calcul, les retraités, les invalides et les chômeurs ne bénéficieraient d'aucune augmentation. Au cours de ces cinquante dernières années, les allocations sociales ont subi chaque année un retard de 1.75 % (en moyenne) sur les salaires et la productivité (les salaires augmentaient de 2.9 % par an, les allocations de 1 %). Il est peu probable que ce décrochage continue à ce rythme. Ce serait d'ailleurs faire preuve de dureté. Et la pauvreté augmenterait. Le Comité sur le vieillissement a donc fait parler son cœur en concédant un demi-pour cent aux allocations sociales. Mais un demi-pour cent n'est qu'un demi-pour cent. Doublons donc l'augmentation des allocations à 1 % par an. Au cours des 25 années à venir, les invalides, les retraités et les revenus d'intégration ne devront pas subir le même retard que ces cinquante dernières années. Le coût du vieillissement grimpera de ce fait à 4 % du PIB en 2030.

3. Les calculs du Comité d'étude se basent sur une hausse du budget de l'assurance maladie de 2.4 % du PIB d'ici 2030. Le chiffre est optimiste : il résulte d'une hausse rapide de 0.8 % du PIB entre 2003 et 2008 (cette hausse correspond assez bien à ce que nous connaissons)... puis d'une hausse beaucoup plus lente de 1.6 % entre 2008 et 2030. Il n'y a pas de raison de croire à ce ralentissement : ajoutons donc une augmentation des dépenses de santé à encore 1 % du PIB de plus en 2030. Un seul motif à cela : éviter la privatisation à outrance. Pour éviter que les malades ne doivent eux-mêmes payer davantage pour atténuer la hausse des dépensesⁱⁱ.

Conclusion : 1 % du PIB de plus pour les soins de santé porte le coût total du vieillissement à 5 % du PIB en 2030. En moyenne annuelle, +0.20 % du PIB par an d'ici là. Ce n'est pas l'Everest, même pas le mont Blanc, mais chaque année la Baraque Fraiture !» (pp. 49-52).

En résumé : payer les pensions légales par répartition et même les améliorer, sans même profiter de moindres charges en enseignement, ni limi-

ii. *Note GDSW* – Cette privatisation rampante se trouve d'ailleurs déjà intégrée dans les chiffres du Comité : les dépenses totales destinées aux soins de santé (assurance maladie, ménages et entreprises) grimperaient de 3.3 % du PIB, tandis que la seule assurance maladie ne coûterait que 2.4 % du PIB. Précisons du reste que le vieillissement ne représente que le quart de cette hausse. Les facteurs non démographiques sont et demeurent plus significatifs : la technologie médicale, les mentalités, la politique sociale. Nous entendrons toutefois affirmer de tous côtés que les dépenses pour les soins de santé doivent forcément connaître une telle hausse en raison du vieillissement. Le vieillissement a bon dos.

ter excessivement la croissance du budget «soin de santé», est possible, pour un «coût» moyen annuel de 0.20 % du PIB.

Est-ce beaucoup ? C'est dix fois moins que les ristournes de cotisations sociales accordées aux entreprises aujourd'hui (2 % du PIB chaque année). C'est trois fois moins que la réforme fiscale de Reynders qui coûtera 1.6 % du PIB en trois ans. Donc, même en prenant des hypothèses très prudentes, et un haut niveau d'exigences, les pensions sont finançables.

D'où viendra l'argent ?

Il ne s'agit donc de rien d'autre que de faire, progressivement et régulièrement, des choix d'affectation d'une petite partie de notre richesse, afin d'assurer une existence digne aux pensionnés de demain, plus nombreux. Ce choix impliquera-t-il des sacrifices ? Faudra-t-il renoncer à entretenir les routes, à payer les ministres, ou à acheter des hélicoptères pour la défense nationale ? Non.

Ce choix – 5 % du PIB sur 30 ans – peut se faire facilement à l'intérieur des richesses supplémentaires qui seront créées d'ici là, par la croissance et les gains de productivité.

Le Comité d'étude sur le vieillissement table, tant pour le rythme de la croissance que pour celui de la productivité, sur une moyenne de 1.75 % par an d'ici 2030. Autrement dit : à francs constants, le PIB belge aura d'ici là augmenté de 55 % environ ! Ce n'est donc qu'une petite partie des richesses nouvelles qu'il faudra consacrer au maintien et à l'amélioration de notre système des pensions.

Comment le dire plus clairement que Bernard Friot² : *«Passer de 10 à 20 % du PIB affecté aux pensions dans les cinquante prochaines années ne poserait pas plus de problèmes que n'en a posé le passage de 5 à 10 % au cours des cinquante dernières, dès lors que la valeur du PIB double en cinquante ans (évidemment à francs constants). Il est plus facile de dépenser beaucoup quand on est riche que peu quand on est pauvre : il est plus facile de dépenser aujourd'hui 20 sur un PIB de 200 qu'il ne l'était hier de dépenser 5 sur un PIB de 100, car il reste 180 au lieu de 95 pour les autres dépenses. De même il sera plus facile de dépenser demain, pour les pensions, 80 sur un PIB de 400, ce*

2. Communication au colloque RESORE du 11 mai 2005. Voir aussi son article dans ce numéro des CM. Friot retient l'hypothèse d'une croissance annuelle du PIB de 1,6 %, soit un doublement à francs constants en quarante ans tel qu'observé en France de 1960 à 2000.

qui laissera 320 pour les salaires directs des actifs, les services publics, l'investissement».

Mensonge n°5 «On peut heureusement mettre de l'argent de côté...»

Il n'est pas possible de transférer de la valeur d'une époque à l'autre

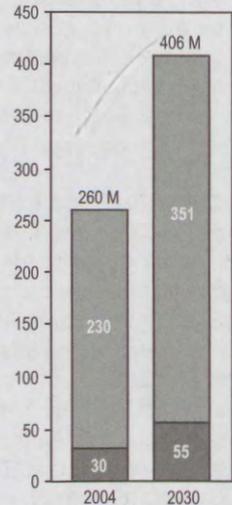
La troisième et dernière prémisse du «raisonnement de base» exposé plus haut postulait qu'il est possible de mettre aujourd'hui de l'argent de côté pour financer les pensions de 2030 ou de 2040 ; ce qu'on appelle la «capitalisation».

On démontrera plus loin (mensonge n°6) que la capitalisation est en soi un problème, une cause d'instabilité économique et d'injustice. Mais il n'est pas inutile, avant ça, de s'interroger sur sa possibilité même³.

En effet, il n'est pas possible de transférer la valeur d'une génération à l'autre, de 2005 à 2030. Cela peut surprendre, car sur le plan individuel nous sommes assez bien habitués à ce qu'il soit possible d'épargner durant x années pour dépenser plus tard : si je mets 100 euros de côté tous les mois, je pourrai en effet me permettre une dépense plus importante dans quelques années. Naïvement, on est donc porté à imaginer qu'un même mécanisme, massivement généralisé, permettrait d'être tous «riches» en 2030 en se «sacrifiant» collectivement aujourd'hui... Or, il n'en est rien.

L'exemple de l'épargne individuelle relève en effet plutôt d'une consommation différée : chaque mois, des milliers de ménages mettent un peu d'argent de côté, mais chaque année, d'autres (ou les mêmes) dépendent (en achetant des meubles, une voiture, des travaux...) ce qu'ils ont soigneusement économisé auparavant. Au total, le stock d'épargne varie peu, et les revenus de l'année sont *grosso modo* dépensés dans l'année. Pendant que les uns économisent, les autres dépendent : tout le monde n'achète pas en même temps une voiture, un salon, une télévision, etc.

Belgique - Coût du vieillissement et des soins de santé – évolution des richesses disponibles



De 8.61 à 13.6 %
du PIB =
...121 M plus riches

3. Dans ce numéro des CM, J-M. Harribey développe ce point au plan théorique.

Supposons maintenant que nous prenions au sérieux le choc démographique de 2030-2040, que nous soyons persuadés qu'il va manquer chacune de ces années une part significative (un quart, ça vous va ?) du budget nécessaire à payer les pensions. Soit, pour ces 10 années, environ 10 x 5 milliards d'euros de 2005. La «logique» de la capitalisation serait donc que les Belges confient dans les années qui viennent quelques dizaines de milliards d'euros à AXA et consorts, en échange de titres (actions, SICAV, fonds de pension,...), et qu'entre 2030 et 2040, ces mêmes Belges (devenus vieux) revendent ces titres contre de beaux euros avec lesquels ils pourront se loger et se nourrir.

Celui qui croit à ça ferait mieux de croire au Père Noël : c'est moins sot, et moins dangereux. Car d'où viendront, en 2030-2040, les 50 milliards d'euros qu'on rendra aux épargnants belges ? Forcément du revenu de ces années-là, des richesses produites en 2030, en 2031, etc.

Exactement comme, en 2005, les pensions légales sont payées par une partie des richesses de 2005.

Si en 2030 il n'y a pas assez de richesses pour éviter aux (*«innombrables !»*) vieux la faim et la misère, si les quelques rares actifs de 2030 sont sans le sou, qui sortira des dizaines de milliards d'euros pour racheter vos vieux titres financiers – ou ceux que votre compagnie d'assurance aura acheté en votre nom ? Personne.

Mais comme toute une génération arrivera à l'âge de la retraite avec des montagnes de titres à vendre, et plus personne pour les acheter, ils perdront toute leur valeur. Et si à l'inverse (comme c'est possible) la Belgique et l'Europe sont, en 2020, riches, actives et prospères ? Alors oui, il pourra se trouver des dizaines de milliards d'euros pour racheter vos titres... Mais ces milliards auraient aussi bien pu payer directement les pensions de 2030, sous la forme de cotisations instantanément réparties, comme c'est le cas aujourd'hui... Et sans que vous deviez au passage subvenir aux frais administratifs et publicitaires très élevés des compagnies d'assurance, ni entretenir leurs actionnaires...

Total : ni dans un cas ni dans l'autre on n'aura transféré de valeur de 2005 ou 2010 vers 2030 ou 2040. Si 2030 est une période de misère, les vieux Belges d'alors mangeront (sans beurre) des titres sans valeur : la capitalisation n'aura servi à rien. Et si c'est une période d'abondance, elle n'ajoutera rien à cette abondance et elle n'aura servi à rien. La seule chose que l'on aura transféré vers 2030, c'est une concentration des droits sur la richesse future, c'est-à-dire un mécanisme de production d'inégalités. En effet, la capitalisation n'augmentera pas la richesse de ces années-là, mais elle confèrera davantage de droits à en prélever une part à ceux qui, en 2005 ou 2010, auront pu épargner une part significative de leurs revenus. Au détriment des autres : chômeurs, temps par-

tiels, intérimaires, femmes ayant eu une carrière incomplète... Si le modèle de la capitalisation s'imposait, il y aurait en 2030 une catégorie de «vieux pauvres» dont le revenu proviendrait d'un mécanisme atrophié de redistribution, et une catégorie de «vieux riches» qui cumuleraient cette pension légale insuffisante avec la vente (si quelqu'un en veut...) de leurs précieux titres.

Que des syndicalistes disent que les promesses de la capitalisation relèvent de l'imposture, c'est bien. Mais quand ce sont les marchands de capitalisation eux-mêmes qui le disent, c'est mieux : *«En mars 2004, Fortis AG et Axa tirent la sonnette d'alarme : 'La pension complémentaire est impayable ! Nos obligations d'Etat ne nous rapportent que 4 %, mais nous devons garantir un rendement annuel de 4.75 % sur les anciennes assurances de groupe et assurances-vie, de 3.75 % sur les cotisations des travailleurs et de 3.25 % sur les primes patronales, sous les nouveaux régimes de pension.' Aussi les assureurs font-ils pression, depuis quelque temps, pour obtenir des rendements garantis moins élevés et pour modifier d'anciens régimes plus avantageux»* (p. 87).

Et ils ne font pas que se plaindre : ils organisent déjà, concrètement leur incapacité future à tenir leurs promesses de naguère.

«De nombreux plans de pension sont 'rénovés' en passant de systèmes 'but à atteindre' (le montant de la pension future est défini à l'avance) à des systèmes 'cotisations définies'. Les bénéficiaires ne se voient donc plus garantir un montant de pension bien déterminé (par exemple 75 % de leur dernière rémunération), mais reçoivent simplement une prime forfaitaire payée par leur employeur. Leur pension supplémentaire est, dans ce cas, le produit du placement de ces primes. Les travailleurs eux-mêmes doivent endosser tous les risques. Cependant, les gens font davantage confiance aux établissements financiers qu'aux gouvernements. Et ils préfèrent payer un euro à leur banque ou leur compagnie d'assurances que deux fois cinquante centimes à la sécurité sociale.

Ce qui s'applique aux individus, s'applique également aux pays. Les Pays-Bas se sont toujours enorgueillis de leur cagnotte géante pour les pensions : un gigantesque avoir d'épargne de près de 500 milliards d'euros. Neuf travailleurs sur dix sont obligés d'épargner, par l'entremise de leur employeur, pour leur pension, et deux millions de seniors touchent une pension en sus de la pension de base légale (AOW). Ces quatre dernières années, les faibles taux d'intérêts, le krach boursier rampant et les primes de pension insuffisantes ont rudement ébranlé la position financière des fonds de pension néerlandais. Le fossé entre les droits et la couverture se chifferrait à 150 milliards, soit 30 % des obligations en matière de pensions. Les fonds ont réagi en relevant leurs primes de

40 % en moyenne, en radiant ou en limitant sérieusement l'indexation pour les pensionnés et en atténuant les engagements de pension des travailleurs, en les basant, non plus sur la fin de carrière, mais sur la moyenne de la carrière. La poule aux œufs d'or néerlandaise a fini de pondre» (p. 87).

Est-il donc vraiment impossible d'entreprendre quoi que ce soit pour vous préparer à cet avenir si menaçant (selon Assuralia et le SP.a) ? Si, c'est possible. De deux façons au moins.

La première chose à faire pour préparer l'avenir, c'est de veiller à la prospérité du présent. La richesse d'un pays se compare mieux à un feu qu'il faut entretenir qu'à un trésor qu'il faut accaparer. Comment ne pas voir que ce sont les emplois, les savoir-faire, les investissements, les solidarités d'aujourd'hui qui assureront le mieux les emplois et la richesse de demain ?! Et qu'à l'inverse, un emploi, une activité, un métier, un quartier qui s'éteint aujourd'hui, coûtera doublement cher à rallumer... Pour assurer cette prospérité présente, il n'y a pas de recette magique. Mais il y a en tout cas une chose qu'il ne faut pas faire : augmenter les stocks d'épargne et la financiarisation de nos économies. Et il y a certainement un guide assez général auquel nous pouvons nous fier : c'est que plus d'égalité réelle et plus de sécurité d'existence conduisent vers plus de stabilité et de prospérité.

Et il y a une seconde manière de faire preuve de prévoyance : c'est de nous désendetter collectivement. Un certain nombre de dettes pèsent en effet sur notre futur commun : la dette de l'Etat, qui est aussi un excès d'épargne des Belges (faut-il vraiment en rajouter ?), dette qui enlève à l'Etat une bonne part de son crédit et de ses capacités d'action. Egalement, les dettes écologiques, dont nous commençons à connaître le prix maintenant qu'il nous faut assainir nos rivières et nos eaux usées. Un jour il faudra aussi payer les «économies» que le nucléaire nous permet aujourd'hui. Ou encore les «dettes cachées» que constituent le désinvestissement massif dans les équipements collectifs : préparer l'avenir, ce serait par exemple utiliser un milliard d'euros pour rénover durablement des routes, des ponts, des écoles, plutôt que de confier un milliard à un fonds de pension californien pour qu'il achète (en votre nom) des usines de pare-brise en Chine...

Mensonge n°6

«Une seule solution : capita-li-sa-tion !»

(air connu)

La capitalisation n'est pas seulement absurde, elle est aussi inutile et dangereuse !

Nous voici enfin à la dernière étape de notre revue, point par point, des trois hypothèses de base et les trois conclusions essentielles du discours sur le vieillissement. Selon ce discours, la capitalisation (permettant soi-disant de transférer des richesses vers l'avenir) est la solution qui s'impose, face à la (prétendue) impossibilité de continuer le système de répartition, du fait du (soi-disant) choc démographique. On vient de montrer, ci-dessus, que la capitalisation ne peut en aucun cas tenir sa promesse, réussir ce transfert de richesse d'une période à l'autre : c'est impossible, et heureusement ce ne sera pas nécessaire.

Mais cela ne suffit pas : il nous faut aussi examiner comment ce mécanisme de capitalisation comporte ses propres menaces pour notre économie et notre société, aujourd'hui et demain, et y compris sur les pensions.

La capitalisation n'échappe pas elle non plus à l'évolution démographique

La première raison pour laquelle la capitalisation n'échappe pas à l'évolution démographique a été exposée ci-dessus : quel que soit le régime (capitalisation ou répartition), c'est dans les richesses de l'année qu'il faut trouver de quoi financer les pensions de l'année. Dans un cas il s'agit d'un droit politique (le droit socialement construit du salariat), dans le second d'un droit né de la propriété, mais dans les deux cas l'origine de ces richesses est la même : la valeur ajoutée née du travail présent. *«Le deuxième motif est aussi simple que le premier. L'évolution économique et démographique fut bénéfique à la bourse et aux placements. A cela s'ajoute en 1974 l'institutionnalisation des fonds de pension aux Etats-Unis. Ces derniers investirent en force dans des actifs financiers, ce qui fit monter en flèche le prix des actions et obligationsⁱⁱⁱ. Le 'vieillissement' renversera cette tendance. D'une part, moins de jeunes épargneront et, d'autre part, plus de seniors mangeront leur avoir d'épargne. Cette évolution fera baisser le prix des actions et obligations. Leur pension risque de pâtir également de cette baisse. Après avoir acheté à un prix élevé (lorsqu'il y avait plus de jeunes), le deuxième pilier devra*

iii. Note GDSW – Il faudrait ajouter l'énorme pactole des privatisations, dans les années 1980 et 90, qui a constitué une bonne part de l'accroissement des capitalisations boursières.

vendre à des prix moins intéressants (à l'heure où ces nombreux jeunes seront près de prendre leur retraite). Somme toute, la capitalisation est plus sensible au vieillissement que la répartition».

Selon de nombreux auteurs, ce phénomène de «maturation» des fonds de pension par capitalisation aux USA (qui ont en ce domaine quinze à vingt ans d'avance sur nous) constitue la principale raison de l'énorme offensive idéologique pour faire basculer l'Europe dans la capitalisation. Pour éviter l'écrasement des fonds lorsque leurs affiliés pensionnés commencent à devenir plus nombreux que leurs affiliés cotisant (comme c'est désormais le cas aux USA – voir encadré ci-après), la seule solution est d'aller capter des cotisations ailleurs, sur des marchés financiers plus «jeunes». Certains intellectuels libéraux assument d'ailleurs, non sans une bonne dose de cynisme, ce mécanisme de fuite en avant : nous payons aujourd'hui, avec l'épargne de nos salariés anxieux, les pensions des vieux états-unis ; mais qu'importe... dans vingt ans, ce seront les Chinois qui paieront les nôtres. Nul doute que les Chinois assumeront cette noble responsabilité avec leur flegme proverbial, et qu'ils demanderont ensuite aux martiens de cotiser pour eux... Et dire que ce sont des

United Airlines autorisé à ne pas payer les retraites de ses employés

Chicago (AP – mercredi 11 mai 2005) – Un juge fédéral américain a autorisé mardi la compagnie aérienne *United Airlines* à ne pas payer le régime de retraites de ses employés pour échapper à la banqueroute.

Cette décision ouvre la voie au plus important défaut de paiement de retraites de l'histoire américaine. En pratique, elle autorise le transfert de la responsabilité des régimes de retraite des employés, jusqu'ici à la charge de *United Airlines*, au fonds de retraite du gouvernement américain (le *Pension Benefit Guaranty Corp, PBGC*).

Ce jugement va permettre à *United Airlines*, à court de liquidités, d'économiser 645 millions de dollars (plus de 501 millions d'euros) par an (...) Il sera en revanche douloureux pour les employés d'*United Airlines*, dont la majorité va perdre plusieurs milliers de dollars par an dans ce transfert de compétence.

La décision concernant *United Airlines* était très attendue par les autres compagnies aériennes américaines, confrontées à d'importantes pertes en raison notamment de l'augmentation du prix du pétrole. Elle pourrait ouvrir la voie à des actions similaires.

gens dont le programme est à ce point loufoque qui nous traitent d'imprudents lorsque nous affirmons que la Sécu est finançable.

La capitalisation ne génère pas plus d'investissements

Un argument des libéraux pour encourager la capitalisation consiste à mettre en valeur l'intérêt de disposer (grâce à votre épargne) de fonds supplémentaires pour investir. Or la réalité est que la capitalisation ne donne pas lieu à une épargne supplémentaire. *«C'est de l'argent qui, sans un deuxième pilier, serait épargné, placé ou investi d'une autre façon. Elle est inutile, par ailleurs : les grandes entreprises disposent de leurs propres moyens et les petites entreprises n'en profitent pas»* (p. 86).

Il faut ajouter que le problème des économies occidentales n'est pas – que du contraire ! – le manque de capitaux pour investir. Depuis environ vingt ans, les taux d'investissement (public et privé) se sont effondrés. Une des conséquences en est l'explosion des fusions et acquisitions : que fait une entreprise noyée de liquidités, si elle n'a aucune intention d'investir dans des équipements ni des projets nouveaux ? Elle utilise ces liquidités pour acheter des concurrents... ou pour rémunérer au-delà de toute décence actionnaires et dirigeants.

Mais – vous demandez-vous visiblement – pourquoi donc les entreprises n'investissent-elles pas davantage ? Répondre à cette question nous ferait sortir du cadre de cette petite note. On peut du moins citer les deux causes principales.

Primo, la faible demande intérieure (européenne, par exemple) ne conduit pas à des prévisions de profitabilité très optimistes pour les gestionnaires de capitaux qui investiraient. De ce point de vue, plutôt que des prières ou des cadeaux fiscaux, ce serait plutôt une hausse durable des salaires bas et moyens qui redonnerait du sens à l'investissement. *Deuxio*, la révolution néolibérale des années 70 et 80 a pour fondement essentiel le monétarisme : ce qui implique de donner la priorité absolue à la lutte contre l'inflation (et non à l'égalité ni au plein emploi). Cette option de politique monétaire, assumée sans nuance par la Banque centrale européenne, avantage outrageusement les créanciers et les rentiers, en dépit des débiteurs (dont nos Etats) et des salariés. De ce fait, il est devenu plus sûr et plus juteux de placer – en vue d'une rente – que d'investir⁴ – en vue d'un profit.

4. Sur le front de la guerre des mots, l'invasion du sens ancien de «placement» (en français) par l'anglicisme «investissement» (*investment* signifie «placement») est une défaite de plus.

Les solutions proposées par les apôtres du «vieillessement»

1. Travailler plus longtemps

On a vu plus haut que faire travailler les seniors ne répond à aucune nécessité économique. On peut financer les pensions, et les améliorer, avec le volume d'emploi actuel. Et avec moins d'emploi ? Ce serait plus difficile ; mais s'il y a moins d'emploi, pourquoi devrait-on faire travailler davantage les «vieux» dont, déjà aujourd'hui, les patrons cherchent à tout prix à se débarrasser ? Et s'il y a plus d'emplois⁵ ? Dans ce cas, on trouvera facilement preneurs parmi les 600 000 chômeurs de moins de 55 ans. Etre sans emploi à 40 ans, ou n'avoir pas même trouvé son premier vrai boulot à 30, est bien plus dramatique que de quitter sa boîte à 58 ans, dans des conditions sociales acceptables.

Pourtant le gouvernement multiplie les dispositifs pour agir sur l'âge effectif de départ en pension. Ce n'est pas le lieu ici d'entrer dans les détails, mais citons en trois pour l'exemple.

- Montée de la carrière des femmes à 45 ans : comme beaucoup d'entre elles ont des carrières incomplètes, cela les obligera à travailler plus tard ($36 \times 1/45$ c'est beaucoup moins que $36 \times 1/40$).
- Interdiction programmée de prendre sous forme de capital unique son «assurance pension» avant l'âge de 60 ans.
- Suppression de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés, et application probable, à terme, de la «chasse aux chômeurs» aux 50+.

Disons le tout net : tant que le taux de chômage réel ne sera pas redescendu sous les 5 %, vouloir faire travailler les «vieux» plus longtemps est une idiotie et/ou une faute grave. Quoi qu'en pensent ceux qui croient avoir trouvé dans l'exemple finlandais la réponse magique (voir encadré).

Oui mais, si les vieux sont en forme...

Il y a toutefois un problème idéologique derrière cette question du «travail des vieux», que nous ne pouvons pas éluder plus longtemps. D'un côté, les prophètes de malheur du vieillissement doivent assumer une contradiction : car leur but avoué est de faire pression sur les travailleurs,

5. Ce qui ne saurait tarder puisque notre gouvernement, enfin libéré de la pénible obligation BHV à laquelle il fut si injustement contraint, peut désormais, comme il en a toujours rêvé, se consacrer à l'emploi (200 000 p.m.) et au social.

L'exemple finlandais, ou l'imposture absolue

Les syndicats fulminent *«comment osez vous pousser les seniors à travailler plus tard, alors qu'il y a tant de plus jeunes qui attendent désespérément un emploi ?!»*

Pas du tout, il faut oublier ce raisonnement, expliquent posément les experts libéraux : le fait que des seniors quittent leur emploi n'a absolument aucun effet sur les débouchés pour les jeunes. Vous trouverez peut-être ça curieux ? Ne fichaient-ils rien, vraiment, ces vieux-là, pour que leur départ (parfois en grand nombre) ne change rien dans les entreprises ? Si vous vous posez ces questions, c'est que vous êtes ringards : ils vous indiqueront l'exemple de la Finlande, où le taux d'emploi des âgés est très élevé, et celui des plus jeunes aussi. Ah ! La preuve ! C'est donc établi par l'exemple : si on veut du boulot pour les jeunes, il faut un haut taux d'emploi des 50+. Merci Helsinki.

Celui qui prend un tel raisonnement pour argent comptant devrait plaider aussi pour qu'on ferme les hôpitaux ! Quiconque y est allé s'est aperçu, en effet, que ces institutions sont pleines de malades et de blessés. Ce qui démontre que les soins hospitaliers sont très mauvais pour la santé. Absurde ? Pas plus que l'exemple finlandais.

Supposons même que la Finlande ne soit pas un cas isolé, que tous les pays à haut taux d'emploi chez les 50+ aient de bonnes performances chez les 20-50... Que pourrait-on en conclure ? Qu'il y a corrélation entre ces deux taux. Lequel est la cause de l'autre ? Avec un tout petit peu d'intelligence, on répondra *«ni l'un ni l'autre»* : les deux grandeurs dépendent fort probablement d'une troisième, le nombre d'emplois total, qui est la cause commune du taux d'emploi (faible ou élevé) chez les uns et chez les autres. Si les Finlandais de 55 ans, comme ceux de 30 ans, ont un emploi, c'est tout simplement... parce qu'il y a suffisamment d'emplois en Finlande ! Confondre corrélation et causalité serait considéré comme un signe d'incompétence grave chez un étudiant de candidature. Visiblement, pour les ministres, on est moins exigeant (surtout, sans doute, depuis que c'est devenu chez nous une charge héréditaire).

pour qu'ils restent au boulot au-delà de 60 ans (voire de 65 ans), mais en même temps ils décrivent une société de «vieux». N'est-il pas incohérent et cruel de vouloir maintenir dans des entreprises ultra-performantes des vieillards tremblotants et perclus de rhumatismes ? Mais de l'autre côté, attention, nous pourrions bien nous emmêler les pinceaux dans la même contradiction simplement retournée : car nous récusons le discours du

déclin, nous soulignons qu'aujourd'hui on peut rester jeune et relativement en forme au-delà de 60 ans. Et en même temps nous refusons toute manœuvre visant à prolonger la carrière professionnelle. N'est-ce pas une erreur économique que de laisser au repos, en jachère, ces milliers de fringants sexagénaires pleins d'énergie et d'expérience ?

Pour ceux-ci qui ont deux fois raison, comme pour ceux là qui on deux fois tort, sortir de cette apparente contradiction suppose de prendre position explicitement sur un dogme implicite de la pensée économique dominante, qui postule qu'on est sur Terre pour travailler, et que le seul qui ne doit pas travailler est celui qui ne le peut pas : trop jeune, trop vieux, malade ou invalide...⁶ Tant que ce dogme n'est pas remis en cause, en effet, il peut sembler contradictoire d'affirmer en même temps «*on n'est pas vieux à 60 ans*» et «*on a le droit de s'arrêter à 55 ou 58...*». A l'inverse, dès lors qu'on assume clairement que nous ne sommes pas sur Terre principalement pour travailler, la question de l'âge de départ en pension ou en prépension se pose tout différemment. Il n'y a dès lors plus besoin d'invoquer une supposée nécessité biologique ou médicale liée à l'âge. Le droit à la retraite, qui comporte aussi l'interdiction ou la forte limitation du droit au travail rémunéré après un certain âge, rejoint alors au panthéon des grands principes émancipateurs le droit aux congés payés, la semaine de 5 jours (ou 4, bientôt...) et la journée de 8 heures.

Ne plus devoir travailler à 60 ans si l'on est en forme n'est ni plus ni moins scandaleux que de ne pas devoir travailler le dimanche, ou durant quelques semaines en été. En juillet aussi, le dimanche aussi, on est «suffisamment en forme». Et tous ces vacanciers, tous ces promeneurs ou siesteurs du dimanche, constituent exactement le même «scandale» économique que les retraités qui jouissent de leur bonne santé pour autre chose que pour rentabiliser le capital d'autrui. Le choix de l'âge officiel de la pension, et de mécanismes de départ anticipé permettant peu ou prou de quitter le travail plus rapidement, sont donc des choix politiques, qui doivent être pensés dans la perspective générale de l'émancipation par rapport à l'obligation du travail salarié. Et, pour parler comme Bernard Friot, de la mise en valeur du «*travail libre*» : celui des grandparents, des bénévoles, des participants à l'université des seniors, des militants, de tous ceux qui, comme le souhaitait Voltaire, cultivent leur jardin, au propre ou au figuré.

6. On ne parle plus des rentiers de famille et autres nobles oisifs détenteurs de capitaux. La masse des travailleurs-épargnants est supposée décisive pour la théorie.

Le «rajeunissement» de nos sociétés (le fait de rester relativement jeune à 50, 60 ou 70 ans) donne à ce choix une valeur primordiale : après tout, du temps où le sort commun était de mourir vers 60 ans, avancer ou reculer l'âge de la retraite était une question quelque peu théorique, un peu comme la médaille accordée à titre posthume aux héros des champs de bataille. Aujourd'hui, par contre, l'enjeu est devenu bien concret : il s'agit d'ouvrir un nouvel âge de la vie, duquel la majorité jouira durant plusieurs décennies, libéré de l'obligation du travail contraint. Pour nos adversaires comme pour nous, c'est un choix déterminant. Accepter de le laisser pré-déterminer par de prétendues contraintes biologiques ou démographiques relève de la haute trahison intellectuelle.

2. Développer les fonds sectoriels (loi Vandebroucke)

D'un côté, Vande Lanotte nous dit que financer collectivement nos pensions légales n'est plus possible. De l'autre, logiquement, Vandebroucke encourage les secteurs à développer des fonds de pension par capitalisation. La politique du SP.a paraît cohérente... du moins si on n'y réfléchit pas trop ! Car comment pourrait-on réussir séparément, par secteurs, ce qui serait impossible ensemble ? D'habitude, dans un système d'assurance, plus la base est large, mieux ça marche. Sauf si (comme les assureurs privés aujourd'hui) on décide d'éliminer les «mauvais risques» : les secteurs les moins riches, les travailleurs précaires, etc. ne verront pas ou très peu la couleur de cet argent-là. Et même pour les autres, on a vu que la capitalisation ne résoud aucun des problèmes du financement des pensions.

Pourtant le gouvernement encourage massivement ces systèmes.

- D'abord en les exonérant de la sinistre «norme salariale» qui cadennasse les augmentations salariales. Techniquement parlant, les cotisations aux assurances complémentaires ne sont pas comptées comme de la rémunération, et ne sont donc pas «imputées sur la norme». Semer la terreur (c'est la crise !), fermer les accès (norme salariale), et attendre le gibier au seul accès laissé libre (exceptions à la norme) : c'est à Jean-Luc Dehaene qu'on doit cette idée inspirée de la chasse, et qui a visiblement de beaux jours devant elle.
- Ensuite et surtout en accordant à ces systèmes (avec notre argent !) des avantages fiscaux très importants. Heureusement que les travailleurs à revenu faible ou moyen ne savent pas que leurs impôts servent à financer la seconde pension des salariés les mieux lotis... et les bénéficiaires des assureurs !

Quel est le résultat réel de cette politique ? Il y a certes eu des progrès dans les réglementations nouvelles, plus transparentes. Mais en même

temps cela contribue à généraliser un mauvais système (la capitalisation) et à baisser les salaires réels, puisque les primes payées aux fonds de pension sont toujours « offertes » comme des alternatives à des augmentations salariales.

Y a-t-il des alternatives ? Théoriquement, oui : il suffit de revenir au système légal par répartition. Pratiquement, toutefois, la marche arrière semble difficile à enclencher. Quel employé renoncerait au pactole que lui promet son assureur ou son fonds de pension pour son soixantième anniversaire ? Même si on gelait les réserves acquises, que deviendraient les engagements des employeurs ? Du fait du statut fiscal et social favorable dont bénéficient les cotisations, les retransformer en salaire coûterait cher aux employeurs ou aux employés.

Une seule option semble réaliste : démanteler assez rapidement les avantages légaux et fiscaux dont bénéficient les pensions complémentaires par rapport aux pensions légales, et les inverser. Plus précisément :

- la norme salariale doit être supprimée pour de nombreuses raisons ; on pourrait approuver un objectif salarial indicatif interprofessionnel, pour la moyenne des augmentations, pas un plafond qui interdit le libre jeu de la négociation collective ; en attendant, puisque la norme est devenue « indicative », les négociateurs syndicaux disposent d'une marge de manœuvre mince mais non nulle pour répondre aux employeurs que s'il y a de l'argent pour les pensions complémentaires, il doit y en avoir pour les salaires ;
- les taux de prélèvement sur les cotisations aux pensions complémentaires doivent être supérieurs aux taux sur les salaires ;
- les plafonds salariaux au dessus desquels le salaire n'est plus pris en compte pour le calcul de la pension légale, doivent être relevés de façon importante ; un argument « *pro* pensions complémentaires » est en effet qu'au delà d'un certain niveau de salaire les augmentations ne « jouent plus » pour la pension.

3. Mettre des sous de côté : le *Zilverfonds*

Enfin, la plus populaire sans doute des solutions gouvernementales au « vieillissement » s'appelle le *Zilverfonds*. L'analyse présentée en première partie de cet article (« mensonges sur le vieillissement ») indique que l'on peut apporter à l'allongement de l'espérance de vie, schématiquement, deux types de réponses :

- une réponse sociale réformatrice (dans le noble sens de ce beau terme – *visant à réformer la société dans le sens du progrès social*), qui consiste à maintenir un haut niveau de prospérité collective, et à

en affecter une part légèrement supérieure au « salaire prolongé » et socialisé que constituent les pensions légales ;

- une réponse libérale, consistant à réduire ces pensions légales à un « minimum de survie », en encourageant (avec nos impôts) la constitution, par les couches sociales les plus fortunées, de pensions complémentaires privées, par capitalisation.

Fort logiquement, il appartenait à un gouvernement de gauche-droite, et au royaume de l'éternel compromis, d'inventer une réponse hybride, de créer un instrument libéral (mais quasi public), basé (apparemment) sur la capitalisation pour (apparemment) venir au secours du régime de répartition. Ce que l'on appelle désormais le *Fonds de vieillissement*⁷. De quoi s'agit-il ? Selon la définition du rapport annuel du Comité d'étude sur le vieillissement, « *le Fonds de vieillissement a pour objectif d'accumuler des réserves qui, lors de la période 2010 – 2030, serviront à financer les dépenses supplémentaires des différents régimes légaux de pension (salariés, indépendants et fonctionnaires) dues au vieillissement de la population. (...)* »

Les recettes du Fonds de vieillissement sont issues :

- *des excédents de la sécurité sociale ;*
- *des surplus budgétaires ;*
- *des recettes non-fiscales non récurrentes ;*
- *du rendement des placements.*

Pour qu'un financement structurel du Fonds de vieillissement soit possible, une politique budgétaire orientée vers la réalisation de surplus au niveau de la sécurité sociale et du budget doit être menée. (...) Le Fonds est par conséquent un instrument de discipline budgétaire. L'objectif de la réduction de la dette est donc clair : garantir le financement des pensions sans mettre en danger la protection sociale. Les réserves accumulées par le Fonds pourront être entamées à partir de 2010, à condition que le taux d'endettement soit inférieur à 60 %.

Dans le cadre du Fonds de vieillissement, le gouvernement doit rédiger annuellement une Note sur le vieillissement, en respectant 3 étapes.

1. Dans la 1^{re} étape (technico-scientifique), le Comité d'étude sur le vieillissement remet au gouvernement un rapport annuel examinant les conséquences sociales et budgétaires du vieillissement.

2. Dans la 2^e étape, tenant compte de ce rapport, le Conseil supérieur des finances remet au gouvernement son avis annuel sur la politique budgétaire.

3. Et enfin, dans la 3^e étape (politique), le gouvernement rédige la Note sur le vieillissement et décrit la politique à mener.

7. Je remercie Luc Simar et Réginald Savage pour leurs lumières sur les mystères du *Zilverfonds*.

Par ailleurs, les partenaires sociaux seront consultés via le Conseil central de l'économie et le Conseil national du travail. La Note sur le vieillissement sera intégrée dans l'Exposé général du Budget qui sera communiqué à la Chambre des représentants. La Note sur le vieillissement forme ainsi la base de fonctionnement du Fonds.

Le Fonds n'est pas seulement important pour les pensionnés actuels et futurs – en garantissant le financement des pensions – mais également pour les jeunes : l'étalement progressif dans le temps de la capitalisation des réserves garantira la neutralité intertemporelle de la politique budgétaire ; en d'autres termes, on évitera de connaître d'abord quelques années favorables pour rencontrer ensuite des années plus difficiles»⁸.

Un esprit simple pourrait s'interroger : pourquoi l'Etat crée-t-il un parastatal à qui il donne dix milliards d'euros... pour que ce parastatal les lui rende *illico* (en échange de bons d'Etat) ? En d'autres mots, l'Etat met de l'argent de côté pour se le prêter à lui-même, ce qui lui évite d'en emprunter à autrui. Au niveau consolidé, le *Zilverfonds* ne change donc rien au niveau de la dette publique globalisée. D'ailleurs, en comptabilité nationale, il n'existe pas : il fait intégralement partie de l'Etat fédéral (avec lequel ses comptes sont consolidés).

Tant qu'à faire des économies, ou à ne pas dépenser les étrennes UMTS ou Belgacom, ne serait-il pas plus simple de rembourser plus rapidement la dette publique ? Ce serait une relativement bonne manière de préparer l'avenir en général, si on veut bien se souvenir que le service de la dette pèse lourdement sur le budget de l'Etat, et constitue le principal mécanisme de « redistribution à l'envers »...

Comment comprendre ?

Un élément tient sans doute dans cet aveu du Comité de vieillissement cité plus haut : *« le Fonds est un instrument de discipline budgétaire... »*. Maastricht, le pacte de stabilité et la dictature de la BCE ne semblent donc pas suffire : le gouvernement a terriblement besoin de s'infliger à lui-même de sévères disciplines, tant il semble avoir peur de faire des bêtises. Il est dommage que ces rigoureuses résolutions ne l'empêchent pas de jeter des milliards dans les cadeaux fiscaux de Reynders aux rentiers, ou dans les ristournes de cotisations aux entreprises... Par ailleurs, on peut s'interroger sur l'effectivité de cette « discipline » : si dans un premier temps il était prévu de dégager chaque année 1 % du PIB de surplus pour alimenter le *Zilverfonds*, on voit que jusqu'ici il n'a reçu que

8. Extrait du *Rapport 2002* du Comité d'étude sur le vieillissement, Ministère des Finances, avril 2002, p. 38.

des aubaines (licences UMTS, fonds de pension Belgacom, vente d'or de la Banque nationale).

Un second élément d'explication vient alors à l'esprit : puisque la première des quatre sources de revenus du Fonds citée par la loi est «*les excédents de la Sécu*», peut-être tout ce dispositif circulaire a-t-il aussi pour mission de matérialiser l'impératif «*il faut faire des économies dans la Sécu*». Avant, on pouvait s'opposer à cette injonction en demandant, au contraire, que les prestations de Sécu soient augmentées : l'argent de l'ONSS est fait pour être distribué aux salariés (avec et sans emploi), pas pour être thésaurisé ! Mais maintenant, rogner les allocations est devenu un geste social, puisque cela permettra d'alimenter le *Zilverfonds* «pour les petits vieux de demain»... Pour être complets, précisons que jusqu'ici, le Fonds n'a pas été alimenté par des (improbables) excédents de la Sécu. Il n'empêche que le dispositif est là, qui permettra le moment venu de justifier qu'il faudrait «moins de Sécu aujourd'hui pour sauver la Sécu de demain».

Enfin, une dernière explication possible à la logique du *Zilverfonds* est peut-être plus politique. On peut supposer que les ministres violets ne croient pas (ils ne sont pas si sots) à la fable du vieillissement... mais qu'à force de crier au loup, ils se sont sentis vaguement obligés de faire quelque chose. Quoi de mieux, alors, quoi de plus moral et de plus exemplaire, que de faire ceinture et d'entasser (soi-disant) un fabuleux magot en prévision de l'avenir.

Qu'en réalité cet argent quitte les caisses du Trésor pour y revenir aussitôt, et que le coffre-fort du *Zilverfonds* contienne non pas des milliards d'euros, mais bien des titres de la Dette publique, ce n'est pas grave, le bon peuple n'y verra que du feu, et il sera rassuré.

Pour conclure : les vraies raisons de la panique organisée sur les pensions

Vouloir remplacer la Sécu, un système qui a fait ses preuves – qui a pour la première fois dans l'histoire brisé l'équation «vieillesse = pauvreté», et dont les potentialités de civilisation de l'économie et d'émancipation par rapport au travail sont loin d'être épuisées⁹ – par un retour à de vieilles combinaisons de prévoyance privée injuste et inutile et de charité publique impuissante, cela porte un nom : c'est un crime.

9. Sur ce point lire *Puissances du salariat* de Bernard Friot, Ed. La Dispute, 1999.

Il nous faut donc, pour conclure cette réflexion, examiner à qui ce crime profite.

Disculpons d'abord les milliers de commentateurs, d'experts de comptoir et d'éditorialistes de magazines de mode qui répètent sans réfléchir le peu qu'ils ont compris des slogans de la Banque mondiale ou de l'OCDE. S'informer prend du temps et coûte de l'argent, réfléchir fatigue, critiquer déplaît : on ne peut que comprendre la pente qui conduit à répéter les refrains à la mode...

Il reste selon moi cinq bénéficiaires ou mobiles au crime.

Le premier est évident : tout comme Toyota ou Coca-Cola cherchent à conquérir des marchés, la *pension industry* voit dans la privatisation des systèmes de pensions légales en Europe un véritable Eldorado. Potentiellement, près de 10 % du PIB de la zone économique la plus riche du monde ! Aucun marché n'est comparable : même la traite des êtres humains, les armes ou la drogue sont dépassés. On a vu que cet appétit de pouvoir « vendre de la pension » en Europe se fait d'autant plus pressant que les acteurs *US* des marchés financiers voient avec angoisse leurs fonds arriver à maturité ; comme dans le fameux « jeu de l'avion », vient un moment de panique : et s'il n'y avait plus de pigeon après moi ?

Cette soif de bénéfices est assez classique. Un second mobile est à rechercher dans la transformation récente du capitalisme – si on peut appeler « récent » un mouvement qui se développe depuis trente ans. Car Coca-Cola ou Toyota cherchaient le profit dans le bon vieux filon de l'extraction de plus-value du travail d'autrui, via l'accumulation des bénéfices d'activités industrielles. Ici, c'est dans la sphère financière que les rentes sont recherchées : vous donnez votre argent à Axa contre la promesse qu'un beau jour (si tout va bien) Axa vous rendra un peu plus d'argent. Dans l'intervalle, vos euros auront alimenté le mouvement de concentration financière du capitalisme, par lequel toutes les entreprises se retrouvent sans cesse à vendre. Il faut bien noter ce paradoxe : le nouveau « capitalisme populaire » draine plus que jamais l'argent des ménages (du moins des ménages qui épargnent...) ; mais les entreprises sont moins « familiales » que jamais : le capitalisme des petits actionnaires régresse rapidement, au profit des grands gestionnaires de fonds (ceux qui nous envoient de luxueux dépliants pour nous inviter à souscrire chez eux une assurance-vie ou une pension complémentaire).

On a déjà effleuré le troisième mobile : le discours du déclin, du pessimisme, des lendemains menaçants est extrêmement utile pour découra-

ger toute combativité, dénier toute légitimité aux acteurs sociaux conflictuels. Revendiquer ? Manifester ? Protester ? Vous n'y songez pas ! Quand même pas au moment où toute l'Europe tremble en attendant le tsunami du *papy-boom* qui va tout détruire d'ici peu ! Comme en temps de guerre, l'heure est à l'union sacrée : et si pour sauver la Sécu les experts vous affirment qu'il faut la saigner et lui couper bras et jambes, restez calmes, à la guerre comme à la guerre... Au passage, faire croire aux travailleurs (du moins aux mieux lotis d'entre eux) qu'à l'avenir leur revenu proviendra en bonne part des marchés financiers, c'est aussi en faire des salariés schizoïdes, à la fois en faveur du salaire et du profit. Il y a donc mieux, pour briser les rapports de forces, que de diviser les travailleurs : c'est de diviser chaque travailleur contre lui-même !

A ce mobile assez général de «démobilisation des salariés», ajoutons-en un lié à la déstructuration du marché du travail. Il y a quelques chose d'infiniment pervers dans les propositions violettes visant à «encourager» les vieux à rester au boulot ; car l'impératif «restez sur le pont» s'accompagne de mille accommodements (pour le «vieux»... ou pour son employeur) : travailler avec des règles un peu plus douces, quelques coussins, un peu moins de cotisations sociales, des barèmes déclinants, des horaires plus faciles, des fonctions *soft*... Les bonnes âmes verront là le gant de velours socialiste sur la main de fer libérale : merci Elio ! Mais pour ceux qui connaissent un peu l'histoire sociale, ces «exceptions» ciblées sur une sous-catégorie de travailleurs en évoqueront d'autres. Par exemple celle qui, dans la définition du salaire minimum légal, prévoit que celui-ci ne s'applique pas entièrement en dessous de 21 ans. Ou celle qui exclut de la limite du temps de travail certaines catégories de travailleurs. En clair : la rentabilité du capital a toujours eu besoin de zones marginales autour du noyau dur des salariés (adultes, mâles, belges et qualifiés). Parce qu'il y a des petits jobs peu productifs, mais nécessaires, et qu'il serait coûteux d'automatiser – et mal vu de confier à des enfants, du moins de ce côté-ci de la Manche. Mais aussi parce que toute division objective du monde du travail permet de maintenir une pression à la baisse sur les conditions salariales. Ah, le rêve de petits vieux dociles, dotés d'une infra-pension de base et obligés d'offrir leurs services, en toute liberté et en toute flexibilité, pour quelques euros... Tout comme la clandestinisation systématique des travailleurs sans papier permet aujourd'hui à d'importants secteurs économiques de réaliser une «délocalisation sur place», la légalisation du «sous-travail» de seniors précarisés pourrait être demain très fonctionnelle à un «marché» de l'emploi toujours avide de flexibilité.

Le cinquième et dernier motif de la panique organisée, enfin, est lié à l'enjeu des salaires. Car il est frappant que, sans qu'aucune des mesures

promues au nom du «vieillessement» ne porte explicitement sur les rémunérations, presque toutes ont pour effet la baisse des salaires. Allonger la carrière, comme on l'a fait en France, et chez nous pour les femmes (passage de quarante à quarante-cinq ans), cela signifie baisser la pension (qui est un salaire continué) pour la grande majorité de celles et ceux qui auront x 45^{es} au lieu de x 40^{es}. Augmenter le nombre de demandeurs d'emploi, et conditionner leurs allocations à une recherche «active et ininterrompue» de boulot, c'est augmenter la pression de cette «armée de réserve» sur les salaires des actifs. Les économistes libéraux, lorsqu'ils se croient entre eux, ne s'en cachent d'ailleurs même pas : ils accordent une extrême attention au *NAIRU*¹⁰, et s'alarment dès qu'une baisse du chômage risque de provoquer des «tensions sur le marché» de l'emploi, et des revendications salariales. De même, la multiplication d'emplois «subsidiés» (donc payés par la Sécu) conduit à une baisse des salaires réels. Enfin, pragmatiquement, on voit bien ces temps-ci que dans les négociations sectorielles ou d'entreprise les cotisations aux assurances-groupes et autres pensions complémentaires sont versées à la place d'augmentations salariales.

A la fin des années 1920, les syndicats belges s'étaient élevés avec succès contre les projets d'épargne-pension obligatoire pour les employés, qu'ils avaient appelée «la pension pour les morts» : ils voulaient leur salaire en vrai argent, de leur vivant. Aujourd'hui comme hier, la question des pensions doit être comprise comme une question de rémunération. Non pas le cauchemar archéo-libéral de salaire comme «prix du travail», mais la rémunération historiquement et socialement construite comme un droit garanti collectivement, et dont chacun profite personnellement. Le droit que la richesse produite par le travail de l'année assure sécurité d'existence et dignité aux travailleurs de tous âges, avec ou sans emploi.

10. *Non Accelerating Inflation Rate of Unemployment* ; en français : taux de chômage qui ne provoque pas de hausse de l'inflation. En tout-à-fait clair : taux de chômage suffisamment élevé pour que les salaires n'augmentent pas.

La Banque mondiale et la théorie des «trois piliers»

Jacques Nikonoff*

C'est la Banque mondiale qui, la première, a sonné la charge contre les systèmes de retraites en répartition, systèmes que les ultralibéraux veulent détruire. Le signal du départ de cette campagne d'affolement de l'opinion publique a été donné en octobre 1994, dans un document devenu depuis la bannière des ultralibéraux dans le monde entier¹.

Ce texte constitue le premier examen global des problèmes de retraite à l'échelon mondial. Il présente tout à la fois un cadre d'analyse et le mode d'emploi des changements à opérer dans chaque pays. Le contenu de ce document est devenu le programme d'action de la plupart des pays occidentaux, des pays en voie de développement et des pays en transition. Les travaux menés en France sur les retraites par le Commissariat au Plan et le Conseil d'analyse économique s'en s'inspirent directement. La Banque mondiale constate que les systèmes de retraite publics (la

* Président d'Attac-France.

Le présent article est une réédition du chapitre I de son ouvrage *La Comédie des fonds de pension*, paru aux éditions Arléa, Paris, 1999. Voir le compte-rendu en rubrique «lectures» de ce numéro des CM.

1. World Bank, «Averting the Old Age Crisis : Policies to Protect the Old and Promote Growth», [Prévenir la crise du vieillissement : politiques pour protéger les personnes âgées et promouvoir la croissance], *Policy Research Bulletin*, 5^e volume, numéro 4, août-octobre 1994.

sécurité sociale) sont en crise partout dans le monde et seraient même, dans certains pays, «*proches de la catastrophe*». Elle estime que les gouvernements et les économistes sont dans une impasse intellectuelle et qu'ils ne parviennent pas à réformer les retraites.

Banque mondiale : l'essence de l'ultralibéralisme

Le premier constat fait par la Banque mondiale est démographique. En 1990, cinq cents millions de personnes dans le monde, soit 9 % de sa population, étaient âgées de plus de soixante ans. En 2030, ce nombre devrait tripler pour atteindre un milliard quatre cents millions. Cette croissance de la proportion des personnes âgées va surtout concerner les pays développés du fait des progrès de la médecine et du déclin de la fécondité. Comme cette augmentation de la proportion des personnes âgées provoquera une augmentation des dépenses de santé, la pression sur les budgets des Etats, pour la Banque mondiale, deviendra insoutenable. Sans réformes, les dépenses publiques déjà élevées consacrées aux retraites ne feront que croître.

Son raisonnement est simple : comme ce sont les ressources de salariés de moins en moins nombreux qui devront subvenir aux besoins d'une population âgée de plus en plus importante, «*les systèmes en répartition vont inévitablement diminuer leurs prestations*»². Dès ce premier constat, qui paraît être frappé au coin du bon sens, la Banque mondiale commet deux «erreurs» qu'il faut corriger sans ambiguïté.

Premièrement : il faut soigner les malades, qu'ils soient jeunes ou vieux, et quel qu'en soit le coût. Dans une société normalement humaine, ce choix relève du principe et ne nécessite aucune discussion : il faut payer, même si le coût en est «*insoutenable*». Quelle serait l'alternative ? Ne pas soigner et laisser mourir pour ne pas avoir à payer ?

Deuxièmement : les entreprises doivent participer au financement des retraites. La Banque mondiale considère comme allant de soi que seuls les salariés devraient supporter le poids d'un nombre accru de retraités. Cette affirmation n'a rien d'évident. C'est l'inverse qui est évident, car parallèlement à l'augmentation de la proportion de personnes âgées, la croissance économique et la productivité vont continuer leur progression. Même s'il faut consacrer une part plus importante aux retraites, nos richesses seront plus abondantes.

2. World Bank, *Development Brief*, n°43, novembre 1994.

Le second constat fait par la Banque mondiale porte sur la défaillance de nombreux systèmes publics de retraites. De multiples exemples sont donnés pour les illustrer – défaillances réelles la plupart du temps – comme celles de la Zambie. Dans ce pays, les cotisations sont exclusivement investies en obligations d'Etat, dont le rendement a été négatif de 23 % en moyenne par an pour la période de 1981 à 1988. Plus de la moitié des cotisations prélevées sert à financer les dépenses de gestion du régime... Au Venezuela, les régimes publics sont rarement indexés sur l'inflation, situation qui a provoqué une baisse de 60 % des pensions dans ce pays au cours des années 80. On pourra rétorquer que les fonds privés ne sont pas non plus indexés sur l'inflation et que tout dépend des choix opérés et non du système lui-même.

Autre critique de la Banque mondiale : les régimes publics favoriseraient souvent les riches au détriment des pauvres car l'âge du départ en retraite n'est pas lié à l'espérance de vie. Il existerait également des «*effets intragénérationnels*», c'est-à-dire des effets redistributifs fonctionnant à l'envers : des célibataires vers les couples ou des familles à deux salaires vers les familles à un seul salaire.

Ce constat réalisé par la Banque mondiale est unilatéral. Il met en avant des défaillances souvent réelles des systèmes en répartition, mais en fait porter la responsabilité au système lui-même alors qu'il s'agit la plupart du temps d'erreurs de gestion ou de malversations. Ce constat met systématiquement l'accent sur les défaillances des systèmes en répartition, sans jamais aborder les qualités qu'ils recèlent ni leur rôle dans la protection sociale. En omettant d'évaluer les modes de fonctionnement des fonds de pension, la Banque mondiale sous-entend que ces derniers n'auraient aucun défaut et que leur mise en place constituerait la seule méthode à suivre.

La Banque mondiale propose alors de faire des systèmes de retraite des «*instruments*» de la croissance économique. Pour y parvenir, elle estime nécessaire de réduire les dépenses publiques en baissant les taux de prélèvements obligatoires. Les systèmes de retraites, selon cette idéologie, devraient avoir trois fonctions : la redistribution, l'épargne et l'assurance. Ces fonctions devraient, de manière inséparable, lier la conception des systèmes de retraites et l'économie, car des cotisations élevées, assises sur les salaires, réduiraient la croissance.

Le rapport de la Banque mondiale propose ainsi de développer «*trois piliers*» pour la retraite (*Three Pillars*) : un système public obligatoire minimal, ayant pour principal objectif de réduire la pauvreté des personnes

âgées ; un système d'épargne obligatoire, géré de façon privée ; l'épargne volontaire et individuelle, qui constituerait l'essentiel du système.

Premier pilier : l'assistance la plus faible possible aux personnes âgées

Il devrait être l'élément redistributif du système et permettre de protéger les personnes âgées les plus pauvres contre les risques de récession ou d'inflation. Mais ce pilier *« doit être modeste en taille, pour laisser plus de place aux autres piliers. Avoir cet objectif limité réduira de façon substantielle le taux de cotisation et les dépenses publiques »*. De surcroît, selon la Banque mondiale, des systèmes *« non financés »*³ poseraient un problème sérieux aux pays industrialisés. En effet, *« la dette implicite des systèmes de retraite a des implications considérables, car l'une des dettes les plus importantes est créée par la promesse des Etats de fournir un revenu aux citoyens durant leur retraite »*⁴.

Ce premier pilier serait obligatoire, géré par l'Etat et financé par l'impôt. On peut considérer que ce pilier existe déjà en France sous la forme du Fonds de solidarité vieillesse chargé de distribuer le *« minimum vieillesse »*. L'existence de ce fonds constitue une avancée sociale et il ne faudrait pas qu'il réduise ses prestations.

L'idéologie de la Banque mondiale apparaît ici dans toute sa cruauté. Il ne s'agit pas, au travers de la construction de ce premier pilier, d'assurer des conditions de vie matérielles décentes aux personnes âgées ni de les maintenir insérées dans la société. Il s'agit simplement d'accorder des aides *« modestes »* dans le but de réduire les dépenses publiques. On retrouve l'idéologie malthusienne anglo-saxonne du XIX^e siècle dont Edmond Burke se fait le porte-parole dans *Thoughts on Scarcity (Pensées sur la pénurie)* : *« Nous devons virilement repousser l'idée première [...] qu'il est de la compétence du gouvernement [...] ou même des riches, de procurer aux pauvres ces choses nécessaires qu'il a plu à la divine providence de leur refuser pendant quelque temps. Nous devons être assez raisonnables pour comprendre que ce n'est pas en brisant les lois du commerce, qui sont les lois de la nature, et par conséquent les lois de Dieu, que nous pourrons espérer atténuer le déplaisir de Dieu et*

3. On dit des systèmes de retraites en répartition qu'ils ne sont pas financés, car les pensions ne sont pas représentées par un actif financier mais payées par les cotisations des salariés.
4. Cheik Kane and Robert Palacics, «The Implicit Pension Debt», *Discussion Papers Series*, World Bank, 1996.

l'amener à nous soulager de toute calamité dont nous souffrons ou qui nous menace».

C'est aussi Patrick Colquhoun qui écrivait dans *Treatise on Indigence* : «*La pauvreté est cet état, cette condition de l'individu qui, dans une société, n'a pas d'excédent de travail en réserve ou, en d'autres mots, pas de propriété ou de moyens de subsistance, sauf celui qui découle d'un travail constant dans les diverses occupations de sa vie. La pauvreté par conséquent est un des éléments les plus nécessaires et indispensables de la société sans lequel les nations et communautés ne pourraient se maintenir en état de civilisation*»⁵.

A notre époque de tels discours sont difficiles à tenir en public. Mais les politiques appliquant ces conceptions sont restées les mêmes... Assimiler les engagements pris par les régimes de retraite en répartition à une «*dette implicite*» n'a guère de sens. Un tel raisonnement conduirait par exemple à considérer comme une dette publique implicite «*les engagements de l'Etat vis-à-vis des générations à venir en matière d'éducation, d'environnement, d'infrastructures ou de sécurité*»⁶. S'il faut provisionner⁷ les retraites, pourquoi ne pas provisionner le Revenu minimum d'insertion, les allocations familiales et les indemnités de chômage ?

Il est du rôle naturel de l'Etat de subvenir aux besoins de la population. Et cette action de solidarité et d'intérêt général ne peut pas être comparée à une dette, c'est un investissement humain.

Second pilier : favoriser les marchés financiers

Pour la Banque mondiale, ce pilier devrait être «*obligatoire, préfinancé et géré de façon privée. Le préfinancement encouragera l'accumulation du capital et le développement des marchés financiers. La croissance économique qui en résultera permettra de financer le premier pilier. Mais ce second pilier, pour réussir, doit réduire la demande pour le premier*».

Le raisonnement de la Banque mondiale est simple : il faut favoriser les marchés financiers en y investissant les cotisations de retraites. L'avantage attendu en est le développement de la croissance économique dont une partie des surplus servirait à financer le premier pilier. L'expérience prouve l'inexactitude de ce raisonnement. Non seulement le développe-

5. In Amédée THÉVENET, *L'aide sociale aujourd'hui*, ESF, 1997.

6. Emmanuel REYNAUD, «La Banque mondiale et les retraites», *Futuribles*, juin 1996.

7. *Provisionner* : accumuler des actifs financiers pour payer les retraites.

ment des marchés financiers est incompatible avec le développement de la croissance économique mais elle contribue à l'inverse. Dans les pays occidentaux, c'est au moment où l'expansion des marchés financiers est apparue que la croissance a diminué. Dans les pays d'Asie et d'Amérique latine la libéralisation financière a provoqué des catastrophes. Suivre les recommandations de la Banque mondiale ne pourrait conduire qu'à une aggravation de l'instabilité économique et financière.

Dans les pays européens, la première étape de la réalisation de la stratégie de la Banque mondiale consistera à *«augmenter l'âge de la retraite, à éliminer les aides aux préretraites et les pénalités pour les retraites tardives, à réduire le niveau des pensions, à aplatir la structure des pensions, à réduire les cotisations et à élargir l'assiette»*...

La seconde étape, toujours dans les pays européens, visera *«à réduire progressivement le premier pilier en réallouant une partie des cotisations et des gains de productivité vers le second pilier. Ou augmenter les cotisations, mais en les affectant au deuxième pilier»*.

L'organisation pratique des systèmes de retraites peut alors varier, allant de régimes professionnels à des produits individuels. La Banque mondiale préfère cependant la seconde solution car les cotisations désormais représentées par un actif financier sont *«portables»*⁸ et non liées à l'emploi occupé. Dans un contexte de flexibilité croissante du salariat, ces dispositifs de retraites, eux-mêmes flexibles, paraissent particulièrement adaptés aux yeux de la Banque mondiale. Ils peuvent laisser de surcroît aux salariés l'entière responsabilité du choix des sommes placées, reportant sur eux la totalité des risques financiers tout en leur donnant l'illusion de la liberté.

Quand Olivier Davanne pour le Conseil d'analyse économique propose un régime de *«répartition provisionnée»*⁹, il s'inscrit totalement dans la démarche de la Banque mondiale. Un tel système est celui où les régimes publics capitalisent de façon croissante des réserves financières, l'objectif étant de *«combiner le rendement élevé de la capitalisation et les performances de la répartition en termes de mutualisation des risques financiers entre générations»*. Comme nous le verrons plus loin,

8. *«Portable»* signifie que le salarié qui perd son emploi conserve le capital accumulé pour la retraite qui peut être réinvesti dans le fonds de pension du nouvel employeur.

9. Olivier DAVANNE, «Retraite et épargne, éléments d'analyse sur le système de retraite français», Conseil d'analyse économique, la Documentation française, Paris, 1998.

la capitalisation – c'est-à-dire les fonds de pension – ne présente aucun avantage de rendement sur la répartition.

Il est navrant de constater que le gouvernement [français] se soit laissé prendre à cette idéologie en créant, en 1998, un «*fonds de réserves*» qui est un fonds de pension qui ne dit pas son nom, à l'intérieur même de la Sécurité sociale.

Troisième pilier : pour les riches

Il est constitué d'épargne privée facultative. Les régimes peuvent être, comme dans le second pilier, professionnels ou individuels.

L'idée de la création d'un troisième pilier est également reprise par le Commissariat au Plan et le Conseil d'analyse économique qui préconisent la constitution d'une épargne-retraite facultative. De tels dispositifs existent depuis longtemps en France. Non seulement l'addition d'une strate supplémentaire ne résoudrait rien, mais elle remettrait en cause, une nouvelle fois, le principe de la mutualisation et de la solidarité.

La mutualisation opère une redistribution en faveur des plus vulnérables. Le principe de la mutualité et de la solidarité préconise la non-discrimination entre classes de risques et implique au contraire la nécessité de développer les systèmes obligatoires. La mutualisation est en contradiction totale avec le marché privé ou une tarification plus avantageuse est toujours proposée aux «*bas risques*». Le principe de non-discrimination entre classes de risques est au fondement même de l'assurance sociale et l'oppose à l'assurance privée car une tarification différenciée crée les inégalités.

Au total, le nouveau système qui résulterait de l'articulation de ces trois piliers aurait pour vocation essentielle la création d'épargne. Cette épargne se matérialiserait par l'achat de titres financiers que détiendraient les fonds de pension des deuxième et troisième piliers. Il existe cependant un risque de décalage entre le besoin de titres financiers¹⁰ émanant de ces nouveaux fonds de pension et les titres financiers disponibles sur les marchés. La Banque mondiale préconise donc d'augmenter la création de titres financiers afin d'absorber la demande des fonds de pension. Ils viendront des privatisations. La Banque mondiale estime que «*réformer les retraites au même moment que les privatisations permet, au moins à moyen terme, une croissance plus régulière des marchés*

10. Titres financiers : actions, obligations,...

financiers»¹¹. Elle recommande aux Etats d'opérer deux mouvements concomitants : créer des fonds de pension et privatiser.

C'est exactement ce qui se produit, en France, à la fin des années 90... Dominique Strauss-Kahn, ministre des Finances, estime ainsi que *«les recettes des privatisations peuvent tout à fait aller dans le fonds de réserves mis en place pour financer les retraites»*¹². Le CNPF-MEDEF se réjouit. Pour lui *«un système équilibré semble devoir reposer sur trois piliers : le minimum vieillesse, la recette contributive en fonction des cotisations versées et gérées par la CNAV, l'AGIRC et l'ARCCO et, enfin, les rentes assurées par les fonds de pension alimentés par l'épargne. Nous pensons que la mise en place de fonds de pension aurait beaucoup de vertus. Elle responsabiliserait les salariés et contribuerait à stabiliser le capital des entreprises françaises. Ils aideraient les cadres à compléter leurs pensions, qui pâtissent d'être calculées sur vingt-cinq ans alors que leur salaire progresse, au cours de leur carrière, plus fortement que celui des autres salariés. Surtout, ces fonds enclencheraient un cercle vertueux puisqu'ils favoriseraient l'investissement, donc les emplois, donc les cotisations sociales, donc les retraites par répartition...»*¹³.

Ce raisonnement, bien entendu, est faux.

Un projet ultralibéral

Le système préconisé par la Banque mondiale forme un tout cohérent au sein du cadre intellectuel où il vient de s'inscrire : l'ultralibéralisme. Toutes les conceptions que le rapport de la Banque mondiale met en avant et sur lesquelles il s'appuie renvoient aux grandes options propres à ce courant de pensée. *«L'équité est ainsi perçue en tant que strict équilibre comptable, pour chaque individu pris à part, entre ce qu'il a versé et ce qu'il reçoit. Le marché est pensé comme le mode de régulation optimal et l'intervention politique n'est justifiée que pour pallier ses défaillances. Le rapport entre l'Etat et la société est envisagé sous l'angle du face-à-face entre l'Etat et l'individu»*¹⁴. L'être humain, selon cette conception, n'est qu'un individu isolé au sein d'une société où la liberté de s'unir pour agir de concert avec d'autres n'existe pas. *«Les*

11. Hans Blommestein, «International Financial Market Implications of Ageing Populations», *Financial Market Trends*, n°71, novembre 1998.

12. *Les Echos*, 10 mars 1999.

13. Francis BAZILE, représentant du CNPF à la Caisse nationale d'assurance-vieillesse (CNAV), *Le Monde économie*, 20 octobre 1998.

14. Emmanud REYNAUD, «La Banque mondiale et les retraites : un système à trois piliers», *La Lettre de l'observatoire des retraites*, n°8, mai 1996.

syndicats sont absents du raisonnement. L'Etat est considéré comme inefficace, dispendieux, et manipulé par des groupes de pression»¹⁵. Les ultralibéraux considèrent que l'instinct de survie accélère la compétition entre les individus. Pour eux une société qui rend les gens plus égaux les rend certes plus civilisés les uns vis-à-vis des autres, mais en leur faisant perdre leur capacité d'initiative et leur désir d'exceller. C'est du darwinisme social.

Sur le plan économique, la raison pour laquelle la Banque mondiale se fait le promoteur des fonds de pension privés tient au fait qu'elle est persuadée que l'épargne augmentera dans chaque pays. Mais ce qui est présenté par elle comme un objectif mondial de modernité et d'efficacité, n'est en réalité que l'organisation d'un système financier particulier visant à répondre aux besoins des Etats-Unis, en transférant les risques vers les autres pays tout en captant leur épargne.

Le succès initial de cette stratégie tient probablement beaucoup au fait que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international sont situés aux Etats-Unis. Le personnel de ces organismes est en grande partie de nationalité américaine. Ceux qui ne possèdent pas cette nationalité sont, pour beaucoup d'entre eux, passés par les universités américaines. Ils vivent, lisent, pensent, parlent en Américains. Ils épousent souvent des Américains ou des Américaines et ont des enfants américains. Ils sont imprégnés de l'*American way of life*.

Ils croient donc que ce qui est bon pour les Etats-Unis est également bon pour le reste du monde. Nul machiavélisme ou duplicité n'est à rechercher chez la plupart d'entre eux, ils ne font qu'affirmer leur complexe de supériorité. L'idée ne peut tout simplement pas leur venir à l'esprit que c'est le système américain lui-même qui provoque l'essentiel des perturbations financières, et que c'est ce système qui doit changer. Ils pensent consciencieusement le contraire et considèrent que les Etats-Unis sont un modèle qu'il convient d'exporter. Ils ne peuvent, culturellement, comprendre que le système financier américain, et en particulier ses dispositifs d'épargne et de retraites, constitue l'une des causes principales de l'instabilité financière mondiale.

L'OCDE : pour un grand bond en arrière

L'OCDE – qui aurait pu en douter ? – se trouve en parfait accord avec l'analyse de la Banque mondiale. Elle va même plus loin dans le détail

15. Lucy ROBERTS, «Les acteurs sociaux selon la doctrine de la Banque mondiale», *La lettre de l'observatoire des retraites*, n°8, mai 1996.

et la définition des modalités d'action. Dans les vingt-cinq années à venir, estime-t-elle, le nombre de personnes en âge d'être à la retraite va augmenter de soixante-dix millions dans les pays de l'OCDE, alors que les personnes d'âge actif n'augmenteront que de cinq millions seulement. Pour contrer les effets d'une telle disproportion, sept principes de réformes sont proposés, en 1998, par l'OCDE¹⁶.

1. Supprimer les retraites anticipées

Cet objectif, dans le langage de l'OCDE, devient : *« Réformer les régimes publics de retraite, la fiscalité et les systèmes de transferts sociaux afin de supprimer les incitations financières au départ en retraite anticipée et les obstacles au départ en retraite plus tardif »*. L'OCDE poursuit : *« Les niveaux de vie seraient plus élevés et, donc, l'assiette fiscale plus importante si les gens travaillaient plus longtemps »*. Il faudra donc prendre des mesures pour *« inciter »* les travailleurs âgés à rester au travail et *« améliorer leur employabilité »*.

Par une double pirouette l'OCDE tente, d'une part, de faire porter la responsabilité de ces départs en préretraite aux salariés, et d'autre part de faire croire que la suppression des préretraites aurait un impact sur les régimes de retraite.

Il ne semble pas inutile de rappeler que les *« mesures d'âge »* résultent d'un consensus entre l'Etat, les organisations patronales et les organisations syndicales pour faire face aux restructurations industrielles. Les gouvernements y trouvent leur intérêt grâce à l'absence de conflits sociaux s'opposant aux licenciements et grâce à la non-prise en compte de ces licenciés dans les statistiques du chômage. Les organisations patronales y trouvent également un avantage grâce à la prise en charge par l'Etat des coûts de mise en préretraite qui les prémunit du risque de conflits sociaux. Les syndicats y trouvent aussi leur compte grâce à la réduction du nombre de licenciements *« secs »*. Quant aux salariés concernés, issus pour la plupart d'industries aux conditions de travail difficiles, ils ne sont pas mécontents de se retirer dans des conditions financières qui leur sont favorables.

La critique croissante contre les préretraites atteint désormais des sommets d'absurdité. Car si les régimes de retraites, face à l'augmentation du nombre de préretraites, perdent des cotisants, les licenciements *« secs »* leur en auraient fait perdre tout autant. Si, au lieu d'être mis en préretraite, ces salariés avaient été mis au chômage, ce sont les

16. OCDE, « Préserver la prospérité dans une société vieillissante », *Synthèses de l'OCDE*, n°5, 1998.

systèmes d'indemnisation du chômage qui auraient été mis à contribution et non le budget de l'Etat. Cela ne change rien pour les dépenses globales engagées par la nation. Que ce soit le budget de l'Etat, ou celui des systèmes de retraites, ou celui des systèmes d'indemnisation du chômage, il s'agit toujours d'un prélèvement sur la richesse produite (le PIB). Et ce prélèvement, qu'il s'opère par l'impôt ou par les cotisations sociales, reste toujours un prélèvement sur les actifs pour les inactifs.

La proposition de supprimer les préretraites est tellement inepte que les partenaires sociaux et l'Etat n'en tiennent heureusement aucun compte. En janvier 1999, en France, se négociaient ainsi plusieurs dizaines de milliers de mises en préretraites dans l'industrie automobile, en échange du recrutement de plusieurs milliers de jeunes. La formule n'est pas critiquable dans son principe, bien que la contrepartie d'embauches de jeunes reste très inférieure au nombre de salariés âgés placés en préretraite.

2. Augmenter l'âge de la retraite

Toujours dans la langue hermétique de l'OCDE, cet objectif devient : *«Diverses réformes devront être opérées afin que les travailleurs âgés aient davantage de possibilités et possèdent les qualifications et les compétences voulues pour les saisir»*. Le passage *«plus souple de la vie professionnelle à la retraite est un exemple de vieillissement actif»*. Il s'agit, durant la vieillesse, *«de mener une vie productive dans la société et l'économie [...] . Encourager les gens à travailler plus longtemps permettrait d'accélérer la croissance économique, de renforcer la baisse des impôts et de diminuer le nombre de personnes dépendantes, ce qui constituerait un triple gain»*.

Qui ne partagerait pas ces objectifs ? Mais ce vœux pieux est impossible à réaliser à l'intérieur des seules logiques de marché. Dans les industries encore nombreuses qui nécessitent l'exercice de la force physique dans le travail, les entreprises remplacent les «vieux», supposés moins productifs et plus chers, par des «jeunes» plus productifs et moins chers. Le marché du travail organisé uniquement selon des conceptions marchandes ne peut permettre à des ouvriers non ou peu qualifiés, âgés de plus de cinquante ans, de retrouver rapidement un emploi marchand. Comme les emplois non marchands pour les ultralibéraux sont assimilés à de la dépense improductive et coûteuse pour les budgets des Etats, il n'existe aucune solution dans ce cadre. Celui-ci doit être changé ; ce que ne propose évidemment pas l'OCDE.

Quant au «triple gain» escompté par l'OCDE, il résulte d'une vision parfaitement abstraite des réalités économiques contemporaines. Certes, une production plus importante de richesses permet l'opération de choix multiples pour l'utilisation des surplus. Et chacun conviendra qu'il est préférable de voir le nombre de choix possibles s'élargir plutôt que de le voir se rétrécir. En théorie, il est possible d'admettre que plus le nombre de gens qui travaillent s'accroît, plus la richesse globale de la société s'accroît. Si tel est alors le cas, il faut de toute urgence créer les conditions pour que les cinq millions de chômeurs et les douze millions de précaires en France puissent à nouveau occuper un emploi réel. Mais cette question n'intéresse pas l'OCDE. Ce qui l'intéresse, c'est de maintenir au travail et le plus longtemps possible les salariés, dont certains ont été usés au point qu'ils ne pourront pas même bénéficier d'une durée de vie satisfaisante après leur carrière professionnelle.

Il y a quelque chose d'insupportable dans cette culpabilisation permanente dont est victime le salariat. «Encourager les gens à travailler plus longtemps...», affirme l'OCDE. Comme si «les gens» étaient, par essence, paresseux. Il existe des «gens» qui, durant leur âge actif, aimeraient bien «travailler plus longtemps» : ce sont les chômeurs. Mais plutôt que de remplacer les travailleurs vieillissants par des chômeurs, l'OCDE préfère les maintenir à leur poste en laissant les chômeurs là où ils sont... Les sociétés dans lesquelles l'espérance de vie augmente ne pourront pas éviter le débat sur l'allongement de la vie active. Mais ce débat ne doit pas être motivé par des considérations financières dépourvues de fondements réels. En effet, la croissance économique se poursuit et la productivité ne cesse de s'améliorer. La question du financement des retraites ne relève donc pas de problèmes techniques ou financiers, ni seulement du nombre des actifs, mais des méthodes et objectifs devant être fixés aux mécanismes de répartition des surplus de richesses créées et des gains de productivité, ce qui est un problème politique.

L'allongement de la durée de la vie active est possible s'il est volontaire et adossé aux différences d'espérances de vie. L'âge légal de la retraite doit être différent selon l'espérance de vie correspondant à chaque catégorie socioprofessionnelle. Mais la décision de partir en retraite dépend essentiellement du taux de remplacement : celui-ci doit donc rester ce qu'il est aujourd'hui pour une retraite prise à soixante ans. Et c'est principalement dans le secteur non marchand que l'application positive de l'allongement de la durée de la vie active pourra se réaliser, car le marché, notamment pour les salariés à faible qualification, n'y parviendra pas de son propre mouvement.

Quant à la baisse des impôts autorisée par une croissance plus importante, elle n'est qu'un choix parmi d'autres. Ce choix n'est pas de nature économique mais de nature strictement politique. L'impôt sert à financer les dépenses d'intérêt général. Si la société considère que l'intérêt général consiste à défendre l'éducation, à promouvoir l'environnement, à préserver la protection sociale – tous domaines qui n'intéressent pas le marché – les impôts ne devront pas baisser. En tout cas, tant qu'un nouveau type de plein-emploi ne sera pas réalisé au moyen d'une nouvelle articulation entre les logiques marchandes et les logiques non marchandes, chaque franc provenant des impôts devra être utilisé à financer l'emploi. Tant que cet objectif ne sera pas atteint, toute baisse des impôts demeurera anti-économique et socialement injustifiée.

3. Réduire le montant des retraites

Cet objectif devient pour l'OCDE : *«Poursuivre l'assainissement des finances publiques et alléger le poids de la dette publique, par exemple en réduisant progressivement le montant des retraites servies par les régimes publics».*

Dans le cas de la France, les régimes publics de retraites ne sont pas financés par de la dette publique mais par les cotisations des employeurs et des salariés. Aucune dette n'existe pour l'instant, dans la mesure où les systèmes en répartition permettent précisément de payer immédiatement les retraites à partir des cotisations des actifs. Quant aux fonctionnaires, l'Etat-employeur ne fait que jouer son rôle d'employeur en prenant à sa charge sa part de cotisations. Cette baisse du montant des retraites est à l'œuvre en France, comme dans la plupart des pays de l'OCDE, depuis des années. Elle est injustifiée socialement et économiquement. Sur le plan social, une baisse du montant des retraites – financées par ailleurs par des cotisations salariales et patronales – risque paradoxalement de provoquer une hausse des dépenses publiques. Toute baisse des retraites faisant basculer un certain nombre de retraités sous les plafonds de ressources leur ouvrant droit à l'aide sociale, notamment au minimum vieillesse. Voulant réduire les dépenses publiques, les ultralibéraux aboutissent en réalité à l'inverse, sauf s'ils baissent également le minimum vieillesse. Retirer du pouvoir d'achat aux retraités est anti-économique : ils achèteront moins et contribueront au ralentissement économique.

L'objectif de l'OCDE est de réduire le montant des retraites pour inciter les gens à épargner. L'épargne constitue, avec la lutte contre l'inflation, une des deux obsessions des cénacles multilatéraux. Si le montant des retraites en répartition baisse, les personnes qui en auront les moyens

seront poussées à prendre des contrats d'épargne-retraite ou tout autre type d'épargne en vue de la retraite. Les esprits seront ainsi mieux préparés à l'idée d'accepter un changement de système : celui du passage de la notion de droit à la retraite, à la notion de fonds de pension. Comme l'indiquent les excellents chiffres d'affaires des marchands de produits financiers, cette stratégie fonctionne déjà très bien en France...

4. Créer des fonds de pension

Cet objectif devient : *«Les retraites devraient être assurées à la fois par des transferts financés par l'impôt, des régimes de retraite par capitalisation, l'épargne privée et l'exercice d'une activité. L'objectif visé est de diversifier les risques, de répartir plus équitablement la charge entre les générations et de donner aux individus une plus grande liberté de choix en matière de retraite.»*

La structure de revenu des personnes âgées se compose de retraites des régimes publics et privés, de revenus d'activité et de patrimoine. *«Pendant un certain temps encore, les régimes publics de retraites resteront la principale source de revenu.»* Mais d'autres sources *«devront jouer un rôle croissant pour permettre la répartition de la charge entre les générations.»* Ainsi les revenus moyens et élevés *«voudront vraisemblablement compléter leur pension de retraite publique. Il faudra donc mettre en place un cadre réglementaire judicieux pour les fonds de pension privés.»*

L'OCDE marque ainsi son accord avec la Banque mondiale sur la théorie des *«trois piliers»* de la retraite. L'objectif clairement exprimé est de réduire à leur minimum les politiques de redistribution et les revenus de transfert qu'elles permettent, pour privilégier les mécanismes de l'épargne. Dans ce schéma, il n'existe plus de place pour les chômeurs, les pauvres et les précaires, les malades et les accidentés du travail. Ceux qui n'auront pas les moyens d'épargner seront jetés aux oubliettes de systèmes de survie de plus en plus culpabilisants, indignes et médiocres.

5. Baisser les dépenses de santé et les privatiser

Les gens vivent plus longtemps et en meilleure santé. Mais, avec le *«vieillissement»*, les dépenses de santé et de prise en charge de longue durée augmentent. Dès lors pour l'OCDE *«le principal défi consiste à faire en sorte que ces dépenses soient rentables et permettent de répondre aux besoins les plus pressants»*... Dans la plupart des pays de l'OCDE, le partage des ressources entre travailleurs et retraités se fait essentiellement par le biais des régimes publics de retraites qui sont

généralement financés par des prélèvements sur les salaires. Pour l'OCDE, puisqu'elle encourage les Etats à ne plus payer leurs cotisations, dans quelques années, les comptes des régimes publics de retraites deviendront durablement déficitaires. Les politiques sociales, notamment d'assurance maladie, alourdiront encore le fardeau.

L'OCDE estime alors qu'il n'est pas possible de financer les dépenses sociales en augmentant les prélèvements obligatoires, car ils atteindraient des niveaux tels qu'ils seraient un frein au travail et réduiraient considérablement le niveau de vie des travailleurs. La solution serait *«d'endiguer la progression des dépenses consacrées aux retraites des régimes publics, aux soins de santé et aux prises en charge de longue durée»*.

Pourquoi la progression des dépenses de téléphones portables est-elle saluée avec enthousiasme par la petite foule des ultralibéraux, alors que la progression des dépenses de santé est vécue, par les mêmes, comme un véritable cauchemar ? Pour une raison simple : les dépenses de santé font l'objet d'une redistribution, faible mais réelle, des revenus élevés vers les revenus faibles. Cet élément de justice sociale, réduit d'année en année, est insupportable aux ultralibéraux. Leur modèle social est : à chacun son épargne, pour se soigner à ses frais au moment de la retraite.

6. Piller les pays en voie de développement

Cet objectif devient pour l'OCDE : *«Le développement de systèmes de retraites par capitalisation devrait aller de pair avec l'amélioration des infrastructures des marchés financiers, notamment avec la mise en place d'un cadre réglementaire moderne et efficace»*.

Pour l'OCDE, la disparité des phénomènes de *«vieillesse»* et de croissance économique entre les pays développés et les autres pays provoquera des changements dans la structure de l'épargne, de l'investissement et des flux de capitaux internationaux. Une répartition plus judicieuse de l'épargne et des risques à l'échelle mondiale pourrait générer, selon l'OCDE, des gains de productivité et, donc, accroître le volume des biens et services fournis aux consommateurs des pays occidentaux lorsque la génération du *baby boom* prendra sa retraite. Il faudrait donc *«entreprendre des réformes structurelles dans les économies de marché émergentes, afin de diriger judicieusement l'épargne vers les placements les plus productifs»*.

Si cette présentation manque de clarté pour ceux qui ne parlent pas «l'OCDE», les objectifs, eux, sont parfaitement limpides. La configuration démographique des pays industrialisés est pour l'instant favorable à la collecte d'épargne. La proportion des actifs reste largement supérieure à la proportion des retraités. Mais à partir de 2006, la tendance va commencer à s'inverser. L'épargne sera moins abondante (moins d'actifs) pour financer plus de retraités qui, par définition, consommeront leur épargne. L'objectif de l'OCDE est donc d'organiser les marchés financiers dans les pays à forte progression démographique pour placer, aujourd'hui, ses surplus d'épargne (l'Europe en particulier est exportatrice nette d'épargne) et pour capter, demain, l'épargne de ces pays quand ceux de l'OCDE en manqueront. En toute amitié. Voilà une illustration concrète des conceptions ultralibérales de la mondialisation, qui sont bien loin des relations convenables devant être établies entre pays. Et ceux des pays pauvres – mais riches en démographie – qui rechigneront à organiser leurs marchés financiers selon les canons ultralibéraux seront voués aux gémonies.

Ainsi, pour le député Jean-Claude Boulard (PS), *«dans un pays à la démographie vieillissante, dont la croissance économique ne suffira pas à maintenir les retraites, il n'y a pas d'autre solution que de se tourner vers l'extérieur. Il faut que les fonds de pension aillent profiter de la croissance mondiale là où elle est la plus dynamique. En 2015, ce sont les Chinois qui paieront la retraite des Français»*¹⁷.

Monsieur Boulard, avant d'être député, était peut-être employé à la Banque mondiale. S'il ne l'était pas, il pourrait le devenir sans peine. Que d'illusions ! Que d'incompétence ! Que de cynisme ! Cette remarque, émanant d'un parlementaire issu de la majorité, n'est pas celle d'un isolé qui veut faire parler de lui. Elle correspond à l'état d'esprit réel d'une partie de la majorité et, plus généralement, au courant d'idée appelé social-libéral.

Car pour le député Jérôme Cahuzac, «Monsieur fonds de pension» au parti socialiste, *«nous devons consacrer dans les années à venir une part croissante de notre richesse nationale au financement des retraites. La question est de savoir si notre pays peut prélever une part croissante de sa richesse produite au profit des retraités. N'aurions-nous pas intérêt à leur faire profiter non seulement de la croissance française mais aussi de la croissance mondiale»*¹⁸.

17. Les Echos, 22 octobre 1998.

18. La Tribune, 23 octobre 1998.

Il faut bien mesurer l'absurdité totale – inimaginable – de telles déclarations. Car si notre pays n'est pas certain d'être en mesure de «*prélever une part croissante*» de la richesse au profit de ses retraités, par quel miracle aurait-il plus de facilité à prélever de la richesse dans les autres pays qui, eux aussi, ont des retraites à financer ?

7. Organiser la propagande

Cet objectif devient pour l'OCDE : «*Des cadres stratégiques devraient dès maintenant être institués à l'échelon national en vue d'harmoniser avec le temps ces réformes liées au vieillissement, de veiller à ce qu'une attention suffisante soit portée à leur mise en œuvre, de sensibiliser l'opinion et d'obtenir son soutien [...]. Le programme de réformes à introduire pour préserver la prospérité dans une société vieillissante exige des actions qui recoupent les frontières traditionnelles entre l'économie, la finance et le domaine social et transcendent les domaines de compétence des administrations*». L'objectif est de mettre en place dans chaque pays des «*cadres stratégiques*», comportant objectifs et calendriers de mise en œuvre.

L'OCDE fait donc des recommandations tactiques, car de telles réformes modifient le contrat social et il est nécessaire de «*laisser suffisamment de temps aux individus pour s'adapter au nouveau contrat*». Il est donc «*difficile de s'orienter rapidement vers un système de retraite en capitalisation, car les travailleurs actuels paieront deux fois*».

C'est la raison pour laquelle l'approche des ultralibéraux est de casser le contrat social actuel. Il s'agit bien d'une révolution en cours, qui justifie son appellation de «*révolution blanche*», car aujourd'hui ce ne sont plus les «*rouges*» qui font les révolutions, ce sont les «*blancs*». Mais cette révolution, en matière de retraites, est sournoise. Elle se glisse progressivement dans les esprits par une série de petites touches dont chacune, prise à part, semble ne rien remettre en cause alors que l'addition de ces petites touches en fait une logique d'ensemble. Céder ici nécessitera, plus tard, de céder là.

Telle est l'attitude du gouvernement français qui, en créant un fonds de réserves par capitalisation au sein de la Sécurité sociale, risque de mettre le doigt dans l'engrenage...

Le FMI : pour organiser l'insécurité

Persuadé de la compétence qu'il a manifestée dans la prévention et le règlement des crises financières internationales, le Fonds monétaire

international ne pouvait rester silencieux sur un sujet d'une si haute importance. Il s'est prononcé par la voix de son président, Michel Camdessus, en octobre 1998¹⁹. Pour le FMI, les systèmes de protection sociale entraînent un prélèvement énorme sur les ressources et l'efficacité de la plupart des pays développés. Ces derniers dépensent la moitié de leur PIB, voire même 60 %, en programmes sociaux. Comment, se demande-t-il, de tels niveaux de dépenses ont-ils pu apparaître ?

Michel Camdessus connaît la réponse : *« Ces dépenses sont intervenues parce que les gouvernements, particulièrement en Europe, sont progressivement entrés dans des activités qui autrefois étaient menées par le secteur privé. Cette tendance a pu se développer à partir d'événements particuliers comme la seconde guerre mondiale ou les dépressions économiques. L'éthique soutenant cette tendance reposait sur l'idée qu'une intervention plus forte des Etats permettrait une meilleure protection sociale. Les principaux secteurs touchés ont été le financement de l'éducation ; le financement des dépenses de santé ; les retraites ; les aides sociales aux plus démunis ; des allocations substantielles pour les chômeurs ; des subventions à des produits ou à des activités particulières et des systèmes d'allocations sociales minimales »*. La cible, clairement désignée par Michel Camdessus, est de revenir *« au début du siècle »*, quand les dépenses publiques ne représentaient que de 10 à 15 % du revenu national. Parmi les dépenses sociales, celles que le FMI stigmatise de façon particulière sont celles qui *« réduisent la propension à chercher un emploi »*. Les allocations de chômage, *« qui remplacent une importante proportion des revenus, et ceci pendant de longues périodes, ont eu un rôle de réduction de la propension à chercher un emploi »*. Pour Michel Camdessus, la législation sociale, des prélèvements élevés de Sécurité sociale, un salaire minimum trop généreux sont des facteurs qui augmentent le coût de l'emploi. Selon lui, le chômage ne pourra être réduit que lorsque ces éléments *« seront revus »*. Dès lors ces politiques sociales auraient provoqué l'augmentation des impôts et taxes dans des proportions *« considérables »*, qui atteignent 45 % du PIB. Or pour les ultralibéraux, des niveaux élevés de prélèvements ont des effets négatifs sur le taux d'épargne, la bonne allocation des investissements, l'esprit d'entreprise et l'emploi. Mais saisi d'un éclair de lucidité, Michel Camdessus s'interroge : *« Comment réduire les prélèvements alors que les engagements pour les retraites, par exemple, sont à honorer ? »*

19. Michel CAMDESSUS, *Worldwide Crisis in the Welfare State : What Next in the Context of Globalization ?*, International Monetary Fund, 15 octobre 1998.

Quoi qu'il en soit, dans les années qui viennent, *«deux tendances vont rendre difficile le maintien de ce système social : les changements démographiques et la globalisation»*. Car la globalisation signifie *«la disparition des barrières»*. Ainsi les pays ne pourront plus se protéger derrière des *«barrières»*, ils *«ne pourront plus supporter des niveaux de protection sociale supérieurs à ceux des pays avec lesquels ils sont en concurrence»*. La globalisation rendra de plus en plus difficile aux nations *«d'avoir des taux de prélèvements obligatoires substantiellement supérieurs aux autres pays»*.

La réforme des systèmes de protection sociale devra donc *«développer l'esprit de responsabilité chez les individus»*. C'est le cas en matière de retraite, où les systèmes en répartition, dans l'univers intellectuel des ultralibéraux, reportent sur les générations futures un niveau trop élevé de prélèvements. La réforme des retraites doit donc permettre *«d'augmenter la durée du travail, de réduire ou d'éliminer les possibilités de retraite anticipée, de réduire le montant des pensions par des mécanismes d'indexation moins généreux»*.

Trop de sécurité dans le corps social ?

Les systèmes de protection sociale, pour le FMI, sont excessivement protecteurs et déresponsabilisent les citoyens. Habités à trop de sécurité, ces derniers ne fourniraient pas l'effort d'épargne nécessaire au développement économique.

Pour les ultralibéraux, les assurances sociales et autres systèmes de protection sociale encouragent et habituent les gens à ne pas épargner. Une telle attitude maintiendrait les taux d'épargne à des niveaux insuffisants pour développer la croissance économique. Il faudrait donc réduire au maximum tous les dispositifs publics qui ne génèrent pas d'épargne, afin de *«forcer les gens à épargner pour leur retraite en orientant les fonds de manière stable et permanente vers les investissements dans le secteur privé»*²⁰.

Le Fonds monétaire international estime même *«qu'un système en répartition peut déprimer l'épargne nationale parce qu'il crée de la sécurité dans le corps social»*²¹. Les fonds de pension possèdent ainsi un objectif idéologique clair : provoquer de l'insécurité parmi les citoyens, ces

20. Julia LYNN, *The Effects of a Security Privatization on Household Saving : Evidence from the Chilean Experience*, Federal Reserve Board of Governors, février 1997.

21. G-A. MACKENZIE, P. GERSON et A. CUEVAS, *Can Public Pension Reform Increase Saving ?*, International Monetary Fund, Occasional Paper n°153, 1997.

derniers étant considérés comme intrinsèquement paresseux et irresponsables, et les « forcer » à épargner en provoquant de l'insécurité.

Toute la protection sociale est visée

Dans les autres domaines sociaux, comme la santé et l'éducation, les pays « doivent transférer les charges aux individus, ou au moins leur procurer la possibilité de chercher des services privés ». Par exemple dans le domaine de la santé, les prestations peuvent être « réduites en introduisant ou en augmentant les charges payées par les patients ». Parallèlement, il faut « décourager les actes chirurgicaux non nécessaires ou les développements technologiques trop chers ». Finalement, pour Michel Camdessus, il faudrait cesser de mourir vieux car c'est anti-économique.

Dans le domaine de l'éducation, les dépenses peuvent être « réduites en introduisant les technologies modernes d'enseignement dans les écoles et en remplaçant la traditionnelle équipe pédagogique en transférant les dépenses sur le secteur privé, particulièrement pour les formations de haut niveau ». La question que se posent les ultralibéraux est de savoir si en soumettant les dépenses publiques à la concurrence, on ne pourrait pas les diminuer. Ne vaudrait-il mieux pas, plutôt que d'offrir l'école gratuitement, donner à chaque père de famille vingt-cinq mille francs [français - 3 800 euros - ndr.] par an et le laisser choisir l'école qu'il préfère ? Telle est la vision ultralibérale.

Quant à l'Union européenne, elle n'a fait preuve d'aucune originalité. Dans le *Livre vert* qu'elle a publié sur les retraites complémentaires, elle suggère que « les régimes de capitalisation peuvent faciliter la réforme des systèmes par répartition »²². Elle propose évidemment de relever l'âge de la retraite, d'allonger la durée des cotisations, etc.

La vision des systèmes de retraite qu'ont les organismes multilatéraux constitue un véritable projet de civilisation. La réalisation de ce projet serait une révolution – la « révolution blanche » – qui ferait basculer les sociétés dans un monde ultralibéral. Mais les problèmes de retraites sont liés à l'emploi. Les ultralibéraux ont également un projet : maintenir un chômage de masse...

22. Commission européenne, *Les Retraites complémentaires dans le marché unique*, Bruxelles, [COM(97) 283], 10 juin 1997.

La contre-réforme de l'Union européenne : contre la sécurité sociale, collective et démocratique

Corinne Gobin*

S'agissant d'intervenir dans un dossier «pensions», et d'analyser l'intervention de l'Union européenne au regard de l'action d'un pays – la Belgique – dans ce domaine, nous devons d'emblée élargir le propos pour préciser qu'il sera question en fait de la Sécurité sociale, et plus globalement d'économie politique, et que le dualisme Etat membre / Union doit lui-même être interrogé.

Sans doute une critique radicale du projet européen a-t-elle mis l'accent de longue date sur le vecteur marchand – comme Marché commun – de ce projet, avec ce qu'il emportait de *dumping* social et fiscal comme principe de base, c'est-à-dire de bénéfice des échanges entre zones de développements inégaux. Le contre-projet d'harmonisation, «par le haut», a pu longtemps coexister, porté par une part de la gauche syndicale et politique, mais le tournant néolibéral du début des années 1980 a été en somme de pair avec sa mise à l'écart, voire son abandon par ceux qui étaient censés le défendre. Pour le repérage historique, on retiendra trois dates :

* Chercheuse qualifiée au FNRS, directrice du GRAID – Groupe de recherche sur les acteurs internationaux et leurs discours, Institut de sociologie de l'ULB.

- 1985 Marché intérieur unique
- 1991 Maastricht - Union économique et monétaire
- 1997 Amsterdam et Pacte de stabilité

Elles balisent la suite de notre contribution, où nous nous demanderons d'abord à partir de quand les contre-réformes de la Sécurité sociale, et du régime des pensions en particulier se sont mises en place. Nous examinerons ensuite les rôles – supposés respectifs, mais en fait intégrés – de l'Union et des Etats membres ; puis comment le débat démocratique sur la redistribution des richesses a été bloqué et la Sécurité sociale mise en cause ; enfin comment quelques mythes ont joué et jouent un rôle déterminant dans ce basculement.

La mise en place d'un système de contraintes qui déstabilise la Sécurité sociale

La Commission européenne a amorcé son discours sur la nécessité de réformer, à des fins de «*modernisation*», les systèmes nationaux de Sécurité sociale à partir de 1995¹. Depuis lors, les orientations de réformes ont été affinées et adoptées peu à peu par les chefs d'Etat et de gouvernement lors des sommets européens².

Globalement, le discours de l'UE se veut rassurant sur le plan de la finalité des réformes. Le domaine de la Sécurité sociale et de la protection sociale reste un domaine où les actes législatifs doivent être adoptés à l'unanimité des Etats membres : ceci constituerait la garantie que les Etats restent l'acteur central contrôlant le contenu de ces systèmes et donc assureraient la pérennité des structures publiques de Sécurité sociale. La construction intellectuelle que va opérer la Commission européenne afin d'euphémiser cette matière – c'est-à-dire de pouvoir présenter un schéma d'organisation unificatrice des systèmes – paraît à première vue, elle aussi, rassurante pour la sauvegarde des systèmes publics. Reprenant à son compte l'image développée par la Banque mondiale³, elle va diffuser l'idée d'un objectif européen commun à atteindre : une complémentarité harmonieuse autour de «*trois piliers*» qui devraient

1. 31 octobre 1995 : première communication de la Commission dans ce domaine, «*L'avenir de la protection sociale*», COM (95) 466 final.
2. Avec *in fine* la décision d'enclencher un processus de «*Méthode ouverte de coordination*» (MOC) lors du sommet européen de Göteborg (juin 2001), c'est-à-dire de mettre en œuvre un objectif et une méthode de convergence des réformes des pensions.
3. Voir, dans ce numéro des *CM*, l'article de Jacques Nikonoff.

structurer à l'avenir chacun des systèmes nationaux. Mais chaque Etat reste maître de l'alchimie interne propice à garantir l'équilibre entre ces trois piliers : le premier pilier représente les systèmes publics de Sécurité sociale, le second pilier regroupe les régimes professionnels (terreau pour la prolifération des fonds de pension) et le troisième correspond aux régimes personnels de prise en charge (produits financiers d'épargne privée). Dans le contexte de privatisation débridée que subissent de nombreux secteurs de l'économie, ce schéma semble par contraste harmonieux et est à même de désamorcer les trop vives inquiétudes que pourraient manifester les organisations syndicales pour le maintien d'un niveau élevé de droits de sécurité sociale. Cependant, dès que l'on quitte ce niveau de lecture superficielle, la réalité devient tout autre.

Ainsi l'ordre juridique communautaire s'est-il construit et renforcé autour de l'imposition d'une forte hiérarchie entre les objectifs que se donne l'UE : la libre circulation des marchandises, des services et des capitaux, organisée autour de la réalisation de la libre concurrence, est le principe directeur qui régit avant toute autre chose cet ordre européen, qui depuis la réalisation de l'Union économique et monétaire, est devenu le premier étage de chaque espace politique national. Ne l'oublions jamais, la Cour de justice, dès le début des années 60, a opéré en douceur un coup d'état juridique en imposant les règles européennes comme les règles de référence, primant sur l'ensemble des ordres juridiques nationaux (y compris les Constitutions)⁴. Les objectifs sociaux et culturels, les règles et lois nationales deviennent dès lors supplétifs : ils ne continuent à fonctionner que s'ils ne perturbent pas le fonctionnement du libre marché ou si, d'une manière ou d'une autre, ils contribuent à son bon fonctionnement.

Ceci acquis, la Commission européenne put aborder de façon globale et ouverte, en 1995, la question de la modernisation des systèmes de Sécurité sociale. En fait, les principaux axes de la réforme étaient déjà sur leur rail. En effet, dans la foulée de l'adoption des premières mesures de mise en place d'un marché unique des capitaux⁵, la direction générale «Marché Intérieur» de la Commission européenne va dès le début de 1990 travailler à organiser un espace de libre circulation pour les prestations de service des institutions qui gèrent des fonds de retraite pro-

4. Voir C. GOBIN *et al.*, «The European Union – Reorganising Resources : Employment, Pensions and the Wage, Ch. 6» in *Wage and Welfare*, B. Clasquin *et al.* (eds), PIE-Peter Lang, Bruxelles, 2004.

5. Adoption de la directive 88/361/CEE, du 24 juin 88.

fessionnelle⁶. Par ailleurs, dans le Traité de Maastricht (1991), l'UE se donne un important pouvoir de contrôle et de pression sur les finances publiques de chaque Etat membre, pouvoir encore augmenté par le Pacte de stabilité de 1997 qui instaure un état d'austérité budgétaire permanent, avec désormais l'invention d'un idéal d'excédents budgétaires à atteindre. Dans le cadre de ce Pacte, les Etats s'engagent notamment à œuvrer à un abaissement généralisé de la pression fiscale et à une diminution, pour les pays concernés, des cotisations de Sécurité sociale⁷. Les Etats membres ne sont dès lors plus «souverains» dans leur gestion de la Sécurité sociale puisqu'ils ont décidé d'intégrer dans l'espace national un système de contraintes budgétaires, fiscales et de création d'un marché unique des capitaux.

Nous sommes ainsi confrontés à une situation paradoxale où, dans la sphère politique européenne et nationale, se développent simultanément une rhétorique sur la situation de pénurie de ressources publiques – qui oblige à réformer en profondeur toutes les institutions, comme celle de la Sécurité sociale, qui «coûtent» cher en ressources collectives – et l'organisation par ailleurs d'une politique de restriction de la «capture» de ces ressources collectives, qui crée une hémorragie de financement des grands patrimoines sociaux comme la Sécu, fragilise cette institution et plaide en faveur de la nécessité de la réforme de son financement.

La mise en scène, par la classe politique au pouvoir dans l'Union européenne, d'un mythe de la pénurie des ressources déstabilise gravement l'existence de la démocratie (nous reviendrons sur ce point plus en profondeur - voir *infra*, mythe n°2).

Mais encore, l'imposition par l'Union européenne d'une hiérarchie forte entre les domaines de la *res publica* – faisant des éléments organisant le marché intérieur l'axe prédominant – a comme conséquence directe que le social n'est plus pensé, ni donc organisé, comme relevant d'une dynamique antinomique, contradictoire aux politiques de marché. Le social doit devenir un facteur de production au service de l'économie de marché, et le social est lui-même aussitôt brisé et hiérarchisé : la politique d'emploi devient le cœur de l'objectif social européen, tous les autres élé-

6. Voir Gaël CORON, «Retraite par capitalisation et Union européenne – Retour sur la directive Institutions de retraite professionnelle», *Revue de l'IREs*, n°43, 2003/3.

7. D'après les statistiques d'Eurostat, au sein de l'Europe des 12, de 1992 à 2001, on passe ainsi d'un financement par les cotisations sociales de la Sécurité sociale de 69.6 % à 64.2 % (Eurostat, Statistiques en bref, thème 3, 6/2004, «La Protection sociale en Europe», Gérard Abramovici).

ments de politique sociale se mettant à son service. Et comme la politique d'emploi doit s'inscrire dans une politique de réforme du travail pour l'adapter «aux exigences du marché», l'emploi devient le vecteur qui ancre tous les autres éléments de politique sociale à ces «exigences».

La question des droits sociaux liés à la Sécurité sociale – dont les droits de retraite – va en être complètement bouleversée. Alors que, produits sociaux-historiques de l'espace national, ces droits s'étaient fondés sur l'affirmation d'une logique conflictuelle et directement contradictoire avec le processus de captation maximale de la plus-value par les propriétaires des capitaux – parce qu'ils imposaient un vaste processus collectif de redistribution des richesses – aujourd'hui, dans le nouvel espace européen, la question de la Sécurité sociale se dépolitise. Fragmentée comme élément de plusieurs politiques jugées prioritaires, elle perd sa signification politique d'être une politique en soi : ainsi, elle devient un élément de la politique de libre circulation des travailleurs, un élément de la politique d'austérité budgétaire et donc aussi de la stabilité monétaire, un élément dans la mise en place d'un marché unique des produits et services financiers, un élément de la politique d'emploi (à travers ladite politique de «baisse des charges»), un élément de la politique de *gender mainstreaming*, un élément de la politique de lutte contre l'exclusion sociale... Ce brouillage des cartes fait que le syndicalisme, qui dans l'espace national s'était historiquement imposé comme un acteur central dans le contrôle de la redistribution des richesses opérée via la Sécurité sociale, va se retrouver marginalisé dans sa possibilité de contrôle des réformes européennes car celles-ci, du fait de la fragmentation de la question de la sécurité sociale, vont mobiliser une multitude d'autres acteurs beaucoup plus à l'aise et beaucoup plus puissants dans le *lobbying* auprès des pouvoirs européens (banques, assurances, institutions gériatriques, *lobbying* des femmes,...) et ces acteurs-là n'ont pas la capacité ou l'intention de porter le conflit politique sur la redistribution globale des richesses !

Les forces syndicales perdent ainsi beaucoup de leur capacité d'acteur politique, d'autant plus que la procédure de consultation obligatoire des syndicats par l'Union européenne n'intervient qu'en cas d'élaboration d'une loi «sociale» : or la découpe de la question de la Sécurité sociale ne renvoie plus au social que pour gérer la pauvreté (l'inclusion sociale) et dans ce domaine aussi, d'autres acteurs – caritatifs – se profilent... !

Par ailleurs, le contenu des droits est en train d'être complètement reconfiguré. Alors que dans l'institution de la Sécurité sociale, l'autorité publique de l'Etat s'investissait d'une responsabilité à organiser un ordre public social construit autour de l'obligation de la rémunération (c'est-à-

dire d'un revenu qui permette de mener son existence – revenu du travail d'une part, revenus de remplacement d'autre part), dans ce nouvel ordre européen, le pouvoir politique ne s'engage plus ou peu : comme dans le cas de la retraite, il n'y aura de revenu décent que par le cumul des trois piliers. C'est-à-dire si, et seulement si, l'individu assume partiellement une part de la rémunération. L'Etat, dans ce modèle, pourrait peu à peu ne s'en tenir qu'à assurer un «filet de sécurité» pour gérer l'inclusion sociale des plus pauvres, les travailleurs devant garantir l'essentiel de leur revenu de retraite par le cumul des ressources escomptées des «solutions» adoptées par l'entreprise (assurances de groupes, fonds de pension) et de produits d'assurance personnelle.

Il s'agit, à terme, de la mise à mort de l'Etat social de service public ainsi que du système de la cotisation sociale. Car comment continuer à justifier une contribution sociale obligatoire alors que s'organise chaque jour la mise en concurrence par le secteur privé des ressources à capter et que la garantie publique à l'obtention d'un réel revenu de remplacement est en train de se déliter ? Contrairement à ce que nous en dit la philosophie des trois piliers, il ne peut pas y avoir «d'harmonie» entre une logique de redistribution égalitaire des richesses et la logique de valorisation du capital. Revisitée par la doctrine des trois piliers, la Sécurité sociale change ainsi complètement de nature, alors que la couverture privée des «risques sociaux» peut être vue comme un marché énorme et captif – tout le monde vieillit et tombe malade – pour placer des produits financiers.

Un système politique intégré, un Etat européen réellement existant

Il faut souligner que ce que nous avons nommé jusqu'ici Union européenne relève de la formation d'un système politique unique composé à la fois des institutions européennes et des institutions des Etats membres. Dans la dynamique de l'Union économique et monétaire (UEM) et avec l'aboutissement à une monnaie commune, les systèmes nationaux, avec les institutions européennes, se sont à ce point imbriqués qu'ils doivent être vus comme éléments, inséparables, d'un même système ; la tentative actuelle de faire chapeauter ce dispositif unique par une Constitution correspond au vécu institutionnel, pour la grande majorité de la classe politique européenne, d'un système unique, aujourd'hui stabilisé, achevé après vingt ans de réforme.

Les particularités de ce système sont de dissoudre les anciennes frontières entre niveau européen et niveau national tant sur le plan institu-

tionnel que de la culture politique, et de définir néanmoins des rapports politiques hiérarchisés entre «le centre européen» et les «périphéries nationales» au profit du premier tout en laissant un certain degré de liberté aux périphéries pourvu que cette liberté n'aboutisse pas à des mesures contradictoires ou problématiques par rapport aux objectifs prioritaires de l'Union⁸.

Ainsi l'UEM existe bel et bien, avec son pôle prédominant qui est monétariste : inflation très basse, modération des salaires, austérité des politiques budgétaires. Cette nouvelle réalité politique a modifié en profondeur la capacité d'intervention de chaque Etat sur son économie nationale et, par répercussion, a modifié aussi la façon dont se pensent et peuvent dès lors intervenir les anciens acteurs du tripartisme à l'échelon national, telles les organisations syndicales. Initiée avec le projet de marché intérieur de 1985, détaillée avec le Traité de Maastricht de 1991, consolidée avec le Pacte de stabilité de 1997, cette Union se nourrit de vingt ans de réformes profondes aussi bien sur la façon de penser le fonctionnement de l'économie en Europe que d'organiser les rapports politiques entre les lieux de décision et les acteurs socio-politiques et économiques, suscitant l'émergence de nouveaux acteurs organisés de façon supranationale ou transnationale.

Dès lors, le travail de prise de la mesure des dynamiques de réformes dans le domaine de l'emploi et de la retraite s'inscrit nécessairement dans l'étude des modifications plus générales provoquées par ces vingt ans de réformes de l'économie et de la politique en Europe organisées à un échelon européen⁹. En bref, la mise en place du marché intérieur de 1985 suivie de l'établissement de l'UEM ont représenté un changement de régime qui modifie en profondeur le contenu de ce qu'est l'Etat national et de ce qu'est le pouvoir politique.

8. W. Wessels fut un des premiers à souligner ce mouvement de fusion entre les institutions nationales et celle de l'Union : W. WESSELS, «An Ever Closer Fusion ? A Dynamic Macropolitical View on Integration Processes», in *Journal of Common Market Studies*, vol. 35, n°2, juin 1997. Pour un développement des thèses ici résumées, voir la première partie de C. GOBIN, G. CORON et A. DUFRESNE, «The European Union. Reorganising Resources : Employment, Pensions and the Wage», in B. Clasquin et al. (eds), *Wage and Welfare*, Ed. Pie-Peter Lang, Bruxelles, 2004.
9. C'est-à-dire que la «Stratégie européenne pour l'emploi», tout comme les réformes entreprises dans le domaine des retraites ne démarrent pas pour l'une en 1997 (Traité d'Amsterdam) et pour l'autre en 2001 (lancement de la MOC au Conseil européen de Göteborg) : l'ensemble des transformations opérées depuis 1985 a une incidence profonde sur la façon de définir ces nouvelles politiques européennes.

Le blocage du débat démocratique sur la redistribution des richesses

Les tensions formidables que les sociétés industrialisées connaissent depuis le milieu des années 1970 et qui furent «résumées» sous le terme de crise économique reflètent de façon principale un travail de transformation politique dans la manière de concevoir ce qu'est une société et le rôle que doit y jouer l'Etat. Si crise il y a depuis vingt-cinq à trente ans, celle-ci est politique et porte sur le fondement même des possibilités d'exercice de la démocratie. Pas de n'importe laquelle : du modèle social-historique le plus abouti, celui des années 1945-75, que l'on pourrait résumer sous la qualification d'Etat social de services publics basé sur un système de double représentation (poids de la démocratie parlementaire + poids de la démocratie socio-économique via la négociation collective), système qui avait permis une redistribution des richesses vers les salaires plus marquée par une limitation du poids de la rente privée.

Dans ce modèle, l'Etat garantissait un arbitrage entre les forces socio-économiques qui n'était pas neutre : il s'agissait de poser l'intérêt collectif des populations (le progrès social) comme finalité des politiques menées, le développement économique en étant un simple outil. Le discours politique actuellement dominant inverse l'ordre des priorités : l'affirmation du pouvoir de la rente privée (via les politiques de compétitivité, de libre circulation des capitaux, de brevetages privés systématiques et de plus en plus étendus) prime sur l'intérêt collectif des populations (dans le domaine social, culturel, environnemental, de la santé publique, du transport public, de l'enseignement et de la recherche,...) et devient une fin en soi. Toutes les valeurs, les procédures, les institutions, les symboles qui depuis la fin du XIX^e siècle furent peu à peu élaborés pour que l'Etat se détache de l'idéologie dominante – le libéralisme économique, aujourd'hui baptisé néolibéralisme – qui représentait le pouvoir de domination de la rente (de la propriété privée lucrative), deviennent aujourd'hui des contre-valeurs qu'il faut réduire, limiter voire anéantir. L'élément qui est occulté aujourd'hui dans le débat politique sur le financement des droits sociaux collectifs est le fait que nous n'avons jamais eu autant qu'aujourd'hui la liberté collective de faire œuvre sociale, de produire une société de démocratie renforcée : c'est-à-dire, par la progression du salaire (et donc des cotisations sociales), d'accroître les temps d'autonomie individuelle et collective des populations¹⁰, grâce à l'accroisse-

10. Voir, dans ce numéro des CM, Bernard FRIOT, «Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales».

ment constant des gains de productivité lié à l'amélioration permanente des savoirs, de la maîtrise professionnelle et des techniques. La « faisabilité » d'une société d'égaux n'a jamais été aussi grande.

Or l'idéal démocratique de la société d'égaux est à nouveau de moins en moins assumé par les élites politiques et économiques ; dès lors, cette question n'est plus formulable directement dans les débats politiques : une ingénierie extraordinaire et sans précédent s'est mise en place, à travers la mobilisation de la parole d'experts internationaux et européens, pour produire un cadre complexe de contraintes présentées comme techniques et dont les effets sont de limiter la liberté du choix et du débat politiques. Imposition de l'austérité budgétaire et de l'idée de l'excédent budgétaire comme une norme technique indiscutable, imposition d'un taux d'inflation proche de zéro, nécessité de restructurer les systèmes de retraite en trois piliers, nécessité de réduire les « *coûts non salariaux* » et les « *coûts de l'impôt* », liberté du marché pour fixer des taux d'usure démesurés, établissement de « *normes salariales* » qui amputent les droits au salaire,... L'apparente pénurie des ressources collectives découle de cette ingénierie et sert en retour d'argument pour invoquer le financement inadéquat et insuffisant de la sécurité sociale avec une solution « clés en main » : le développement des services financiers de retraite ou de soins de santé.

L'argument du « *vieillesse démographique* » est actuellement la clé de voûte de cette ingénierie technique de création des contraintes. En mobilisant une arithmétique simple qui a l'air de « sauter aux yeux » (le rapport entre actifs et inactifs va s'inverser), il déclenche directement l'idée et la peur de la pénurie de ressources. Mais en fait ce calcul est trop simple pour être honnête : il mobilise des projections démographiques à long terme (jusqu'à l'an 2040 voir 2050), or comme il n'y a pas de démographie « pure », les comportements démographiques étant étroitement imbriqués aux orientations des politiques sociales et économiques ainsi qu'à d'autres rapports sociaux complexes (familiaux, religieux,...) ce genre de « prédiction » est en fait très hasardeux¹¹ ; par ailleurs, il s'accompagne d'un figement des contraintes économiques actuelles qui s'en trouvent en quelque sorte « naturalisées » (austérité salariale maintenue, taux d'imposition sur le capital bas, taux d'inflation quasi nul, chômage élevé, rente du capital très élevée,...).

Mais le paradoxe ultime de cette étrange période politique est de limiter les possibilités collectives de financement des droits sociaux démocra-

11. Voir dans ce numéro des CM, la contribution de Michel Loriaux.

tiques par l'entremise du développement de politiques dites sociales. Il en est ainsi de la fameuse politique de l'UE d'augmentation du «*taux d'emploi*» qui est étrangement présentée comme la solution principale pour sauvegarder un certain niveau de financement public de la Sécurité sociale alors que, dans ses principes actifs, elle organise directement des atteintes au salaire (développement de l'emploi subsidié à cotisations sociales réduites, développement de l'emploi à temps partiel,...) et donc au financement public de la Sécurité sociale. Plus d'adultes sont dès lors mobilisés pour travailler plus (en termes d'horaires, voir le débat sur les 40 heures), pour travailler plus longtemps (voir le débat sur l'allongement de la carrière professionnelle), tout en gagnant moins tant au niveau du salaire direct (normes salariales) qu'indirect (baisse des cotisations sociales) ce qui participe activement à l'affaiblissement du contenu de leurs droits sociaux.

Ainsi la redistribution des richesses échappe-t-elle de plus en plus au contrôle démocratique et devient-elle de plus en plus inégalitaire, au détriment de l'ensemble des salariés. Or le sens même de la démocratie repose sur la capacité collective à débattre de cette question : comment redistribuer la richesse et donc que produire, comment, pour quoi faire ? Cette situation figée par trente ans de mesures socio-économiques prises au nom de «*la crise*» repose en fait sur un autre mythe (nous y reviendrons – *infra*, mythe n°3) : celui de l'existence d'un équilibre naturel entre la part de richesse à attribuer au capital et celle à attribuer au travail, le point d'équilibre pouvant être atteint une fois que la compétitivité des entreprises est assurée. Il faudrait donc tout accepter pour que cet équilibre magique apparaisse, permettant par la suite une redistribution plus égalitaire. Or par le fait même que l'on transforme en tabou, en un élément indiscutable, le rapport de partage entre capital et travail, cette non-intervention aboutit directement à rendre possible la baisse de la redistribution vers les salariés telle que nous la connaissons depuis trois décennies (une chute de la part des salaires d'environ 9 % du PIB depuis 1975) car, au sein du capitalisme dont le moteur est la rémunération la plus forte possible de la rente privée¹², la notion d'équilibre n'a pas le moindre sens ! Le contrôle démocratique sur cette question ne peut être que politique : des instruments, des procédures, des institutions socio-politiques avaient été mises en place¹³ pour forcer à rémunérer «de la société» en réduisant la part concédée à l'appropriation

12. Ce qui signifie l'appropriation privée des richesses collectives sans délibération collective, c'est cela l'imposition de la compétitivité.

13. La négociation collective libre (sans norme salariale), la cotisation sociale, le budget socio-culturel de l'Etat, les services publics,...

tion privée lucrative. La Sécurité sociale en est un des produits les plus importants.

La Sécurité sociale : subversion absolue du capitalisme

Mais quelle est donc la symbolique politique contenue dans le principe de solidarité salariale au cœur des systèmes de Sécurité sociale financés principalement par la cotisation sociale¹⁴ ?

L'essentiel se trouve dans la reconnaissance publique et institutionnalisée du fait que ce sont les travailleurs qui sont les producteurs de la richesse : les cotisations sociales sont le fruit d'une partie de ce travail de production de richesse. C'est donc en tant que producteurs de la richesse – matérielle mais aussi au-delà, du sens social, de la société – que les travailleurs ont droit à des droits et non à de la charité. Cette reconnaissance politique leur donne potentiellement le pouvoir d'instituer une société d'égaux fondée sur la fraternité sur la base du salaire : dans ce système, l'on est tous amenés, un jour où l'autre, à « bouger » entre le statut d'actif et d'inactif (chômage, maladie, incapacité professionnelle, retraite) mais en tant qu'adulte, pré-actif, actif ou post-actif, on est, on a été ou on est potentiellement un travailleur/producteur qui a droit en tant que tel à une rémunération. L'aspect profondément révolutionnaire (au sens de la recherche d'une émancipation collective en vue d'une société d'égaux) de la Sécurité sociale fondée sur les cotisations sociales réside en cela : le salaire collectif (les cotisations sociales) sert en fait à financer du temps libre et autonome (temps du repos, temps de la récupération, temps des soins,...) ; les droits de retraites et de pré-retraites publiques étant d'autant plus décriés aujourd'hui par les classes dirigeantes que ce temps d'autonomie s'est allongé (avec l'espérance de vie), résultat d'un meilleur accès public à la santé et au savoir. Or, la disposition de la liberté de son temps de vie ainsi que de la jouissance libre de son espace de vie sont les deux principaux marqueurs de distinction entre classes sociales. Il y a là, avec la Sécurité sociale, un début de reconnaissance et d'institutionnalisation du droit au salaire comme droit politique : poursuivre dans cette voie, ce serait achever cette reconnaissance du salaire comme droit politique, pour tous dès l'âge adulte quel-

14. Nous partageons les analyses de Bernard Friot, précité (voir aussi *Et la cotisation sociale créera l'emploi*, Ed. La Dispute, Paris, 1999). Le système de financement de la Sécurité sociale par les cotisations et non l'impôt permet l'expression de façon plus claire et directe de ce rapport politique «travailleur/producteur de la richesse» et renforce dès lors la légitimité des droits sociaux à prestation liés au salaire.

le que soit la situation sociale où l'on se trouve temporairement (études, transition professionnelle,...), ce serait l'avancée à grands pas vers une société d'émancipation consacrée par «*le droit au salaire universel*» pour reprendre l'expression inventée par Bernard Friot. L'autonomie de soi et de tous garantie par la sécurité collective d'un droit politique intouchable du salaire (à ne pas confondre avec les versions charitables et dégradées de «*l'allocation*» universelle qui désancre au contraire la rémunération du statut de producteur/créateur de la richesse et du sens social).

Le mythe de la pénurie de ressources se fonde ainsi sur la crainte des classes dirigeantes vis à vis du développement de ce pouvoir salarial qui permet de réduire la domination politique (qui s'affaiblit dès que se renforcent les prémisses d'une société d'égaux) et de soustraire une part considérable de la richesse produite (la masse de richesse drainée sur la richesse collective pour la protection sociale représente plus d'un quart du PIB européen¹⁵ !) à toute logique d'accumulation financière (le flux de redistribution salariale étant pour l'essentiel continu et immédiat – il n'y a pas de «stock», ni de tribut bancaire dessus). Cette immense socialisation des ressources devenait intenable pour un capitalisme en pleine phase de réaffirmation de son hégémonie.

Plaider pour que le droit de retraite et les autres droits à prestation se désancrent du statut de travailleur permet la rupture avec ce modèle de la solidarité salariale et affaiblit dès lors le pouvoir individuel et collectif des salariés (et partant, celui des organisations syndicales). Hors de ce modèle, déjà bien effrité après plus de vingt ans de pression à la baisse sur les cotisations sociales, un travailleur en difficulté reçoit une «*aide*» (privée ? publique ?), souvent de plus en plus conditionnelle, en tant qu'individu «*problématique*» – pauvre, ou inadapté, ou de formation inadéquate,... – et non plus une vraie rémunération (un revenu de remplacement) en tant que producteur potentiel : c'est le statut politique de la personne qui s'en trouve complètement transformé.

Destruction et revanche du social

Dans le vaste basculement que nous vivons, depuis plus de vingt ans maintenant, d'un paradigme de pensée imprégné de valeurs socialisantes au sens large vers une perception de plus en plus libérale de la société, nombre de nos points de repères ont été bouleversés. Un travail

15. 27.5 % du PIB en 2001, les dépenses «pensions de vieillesse» représentant à elles seules 12.5% – voir l'article de Gérard Abramovici, *op. cit.*

politique quotidien – qui se fait aussi insidieusement à travers les multiples « informations » diffusées par les médias, dont la publicité – nous abreuve de références qui nous donnent à nous voir et à nous penser, avant toute chose, comme des consommateurs libres de diriger leurs vies, à travers l'expression de leurs choix individuels de consommation et de bonne gestion de leurs revenus (épargne-pension, investissements boursiers, offres de promotion...). Cette proclamation incessante d'une liberté à trouver en tant que « *consommateur roi* » s'accompagne de façon implicite ou explicite d'une présentation de l'Etat et de l'ordre législatif comme des carcans pesants, étouffant l'initiative privée : il faudrait en conséquent favoriser l'expression de « *la société civile* » contre l'Etat. On nous apprend ainsi à mésestimer l'Etat et la loi, et donc à nous penser en rupture avec la « société politique ».

Cependant le libéralisme a ceci de paradoxal que, plus il en appelle idéologiquement à une libéralisation totale des règles de fonctionnement de l'économie, plus, pour fonctionner, il a besoin d'un renforcement des règles de protection et de garantie des bénéfices de l'accumulation financière, du moins pour les propriétaires puissants. Car le mythe libéral du marché auto-régulé est par essence sociéticide. Les pseudo lois du marché établies comme des entités abstraites « quasi vivantes » niant dans leurs postulats le fait social – c'est-à-dire les nécessaires rapports collectifs d'interdépendance et de solidarité – ne peuvent que détruire la société dès qu'il est tenté de les mettre en œuvre. Face à cette destruction de la société par l'accroissement de l'insécurité collective, les mesures de sauvegarde de la sécurité de ceux qui ont des biens à protéger se renforcent. Le discours dit sécuritaire naît de l'expansion des inégalités de revenus, et du retour de la peur des pauvres. Il naît aussi de l'imprégnation idéologique dont nous sommes l'objet, à nos corps défendants : nous baignons du soir au matin dans un imaginaire politique de plus en plus libéral qui nous enjoint de nous engager dans la voie de la « *responsabilisation* » individuelle de nos vies. « *Débrouillez-vous vous-même, assurez votre propre sécurité et vous serez libre, sans aucun compte à rendre à personne* » (c'est-à-dire à l'Etat) : ce type de discours est assez puissant et prégnant pour faire peu à peu oublier quelle fut notre histoire sociale, les fondements et les extraordinaires conquêtes démocratiques concentrées dans l'institution de la Sécurité sociale.

La mémoire des symboles politiques contenus dans nos conquêtes sociales s'étiole.

Par contre, le discours libéral, s'accompagnant de réelles mesures de restriction des droits sociaux collectifs, met à ce point en danger l'idée même de société que nous assistons aussi à un redéploiement de pensées ultra-conservatrices qui cherchent à remobiliser d'autres formes

de protection de l'individu face à la désagrégation sociétale : la religion, la famille, la communauté ethnique,...¹⁶

Mythes

La *reconquista* assez consensuelle opérée depuis les années 1980 ne s'appuie toutefois pas principalement sur ces courants ultra-conservateurs. Consensuelle, elle se construit avec un certain nombre de mythes que nous avons déjà signalés. Ci-après, nous examinerons plus en détails ce travail politico-idéologique entrepris à l'échelon de l'Union européenne au nom d'une modernisation des systèmes nationaux de sécurité sociale, afin d'examiner globalement le sens des politiques de réformes actuellement «proposées aux Etats».

Mythe n°1 :

Les Etats restent souverains dans la maîtrise de leur système de Sécurité sociale

Cette assertion est construite sur le fait qu'une partie de la matière «Sécurité sociale» est soumise à un vote à l'unanimité au sein du Conseil ; ce qui garantirait à chaque Etat sa pleine souveraineté dans ce domaine¹⁷.

La thèse présentée ci-avant rejette la lecture d'une Union européenne «du sommet», institutionnellement et politiquement séparée des Etats et qui leur imposerait des orientations contre leur gré : les décisions et les orientations européennes sont bien élaborées conjointement au sein du Conseil des ministres et du Conseil européen. Le principe de subsidiarité et la philosophie de la convergence progressive (non plus de l'harmonisation des années 60-70) permettent des marges de manœuvre appréciables pour les Etats (d'autant plus grandes que les Etats sont puissants), mais si et seulement si le noyau dur commun d'orientations

16. Voir par exemple les productions quasi pétainistes de l'essayiste suisse David Cosandey. Nous en avons fait une recension critique dans *La lettre mensuelle socio-économique du CCE*, Bruxelles, n°96, sept. 2004, pp. 19-33.

17. Traité de Nice, article 137. Remarquons d'emblée l'ambiguïté de la décision dans le domaine de la Sécurité sociale : comme indiqué *supra*, la modernisation de la protection sociale fait partie des procédures de «MOC» et par ce biais, des réformes profondes sont impulsées par l'UE ; mais la sécurité/protection sociales des travailleurs est comptabilisée dans les matières légiférables, et de plus, elle est soumise au vote à l'unanimité au sein du Conseil.

et de décisions politiques est intégré dans les politiques nationales¹⁸. Ce noyau dur fonctionne dès lors comme un cadre européen de contraintes, élaborées collégalement, que les Etats membres doivent intégrer dans toutes leurs politiques nationales.

Ces contraintes modifient directement et radicalement les deux dynamiques sur lesquelles ont reposé la redistribution des richesses au niveau national dans l'ancien cadre de référence keynésien : l'usage redistributif «égalitariste» du budget de l'Etat à travers le financement des services publics et des droits à rémunération des systèmes de sécurité et de protection sociales ; la mise en place d'une négociation salariale libre interprofessionnelle et sectorielle où le lien entre évolution du salaire et évolution des gains de productivité était fort ainsi que l'idée du salaire comme un attribut universalisant, à négocier collectivement et non lié aux situations individuelles particulières (échelon de l'individu, de l'entreprise, du bassin d'emploi).

Ces contraintes ont dès lors comme objectif politique de changer de paradigme philosophique dans la façon de concevoir, d'une part, les droits à rémunération liés au salaire, d'autre part le rôle des anciens acteurs-clés dans le fonctionnement de la redistribution des richesses (Etat et organisations socio-professionnelles : patronat/syndicats).

Le changement institutionnel du système politique européen (transformation de la notion de «pouvoir exécutif national» et de souveraineté nationale par la «fusion» entre pouvoir national et pouvoir européen) représente donc plus globalement un changement de régime sur la façon de penser et organiser une «démocratie» : on s'éloigne des outils et des conceptions politiques antérieurs qui permettaient de se rapprocher de l'idéal d'une société d'égaux, c'est-à-dire que par rapport à cet idéal démocratique, nous sommes dans une situation de contre-réformes¹⁹.

Ce système de contraintes, de contre-réformes, repose sur un contrôle mutuel important :

18. Notons que le projet de traité constitutionnel actuel réduit le principe de subsidiarité en imposant dans le cadre des compétences partagées la prééminence de l'Union dans le choix de ce qui se fera ou non à l'échelon de l'UE (art. I-12). Par ailleurs, il introduit une sorte de devoir de loyauté qui accentue l'obligation pour les Etats membres de faire ou de ne pas faire suivant ce qui a été décidé collégalement (art. I-6).
19. Voir C. GOBIN, «Mondialisation et Etat : de nouvelles formes d'Etat contre l'Etat démocratique ?», in *L'Etat-nation à l'ère de la mondialisation*, sous la coordination de M. Van Cromphaut, L'Harmattan, Paris, 2003.

- de la dynamique budgétaire de chaque Etat membre avec la consigne de l'équilibre, voire si possible de l'excédent budgétaire, tout en optant pour une diminution générale de l'impôt direct redistributif²⁰ ; ce qui entraîne une situation d'austérité budgétaire permanente ;
- de la monnaie par l'impossibilité de la dévaluation, l'imposition d'une inflation basse comme un des outils de l'austérité salariale permanente ;
- de l'intervention de l'Etat dans l'économie si cette intervention sous-trait une part importante de la richesse nationale au contrôle direct de la propriété lucrative (circuits financiers) ou favorise une politique économique non «conforme aux règles du marché» (et au contraire, privatisation des services publics et des instruments publics de crédits, restriction voire suppression des aides publiques directes aux entreprises,...) ;
- sur la nécessité pour les économies nationales d'intégrer les directives de libéralisation du commerce des produits et des services, notamment dans le cadre de la construction d'un marché unique de capitaux ;
- de la façon de financer les systèmes de Sécurité sociale avec la consigne générale de baisse globale des «prélèvements sociaux» sur le travail au nom des mesures en faveur de la création d'emplois.

L'ensemble de ces contraintes pousse presque «naturellement» les Etats vers un schéma qui favorise l'extension des assurances privées de couverture des «risques sociaux» sur une base professionnelle (couverture prise par/dans l'entreprise ; ce qui est défini par l'UE comme du 2^e pilier) pour les salariés non précarisés et qui réduit l'Etat à ne plus garantir un financement public des risques sociaux que pour les «victimes» (les précarisés, les exclus,...), «aides» par ailleurs qui ont tendance à s'identifier de moins en moins à une rémunération permettant une vie autonome et digne et qui, en outre, mélangent des ressources diverses (le cas des emplois aidés : allocations de chômage, aide fiscale, partie réduite du salaire distribué par l'employeur)²¹.

En bref, la proclamation d'une «souveraineté nationale» dans ce domaine fait fi de ce large système de contraintes fixées de façon collégiale qui restreint les marges de manœuvre de chaque Etat et les pousse tous à s'orienter vers des choix de financement semblables au moment des réformes : extension du poids des systèmes par capitalisation, liée à l'ex-

20. Voir le Pacte de stabilité adopté lors du Conseil européen d'Amsterdam en juin 1997.

21. Voir le travail sur l'emploi subventionné coordonné au sein du RESORE par Luca QUEIROLO PALMAS : première partie de la conférence de RESORE du 11 mai 2005.

tension, par rapport au nombre de salariés concernés, du recours aux systèmes de retraite professionnels.

Mythe n°2 :

Le monde industriel et les Etats européens se trouvent dans une situation de pénurie de ressources

En même temps que la mise en place de ce système de contraintes, s'est développé en Europe un discours général de justification de ces contraintes, qui est aujourd'hui partagé par la quasi totalité de la classe politique européenne, et qui bloque le débat démocratique et donc la possibilité d'une large offensive syndicale pour le renforcement des droits à rémunération.

Le point de départ de ce nouvel imaginaire de gestion des sociétés européennes est de présenter nos sociétés comme étant en situation grave de pénurie de ressources collectives : la croissance économique serait insuffisante pour garantir l'ancien modèle des droits sociaux collectifs à rémunération financés par la cotisation ou une fiscalité directe redistributive. Cette pénurie de croissance que l'on traînerait depuis 1975 aurait abouti à une grave pénurie des ressources, selon l'image d'un gâteau devenu beaucoup plus petit que durant les trente glorieuses à cause des effets de ladite crise économique ; et cette pénurie a entraîné la mise en place des politiques d'austérité salariale et budgétaire, renforcées à l'échelon européen depuis les critères de convergence de 1991 et transformées en politique d'austérité permanente avec le Pacte de stabilité de 1997. Pourquoi cette double austérité ? Parce qu'il faut réorienter les ressources «*rare*s» pour les mettre autant que faire se peut au service de la croissance économique qui ne «*s'envolerait à nouveau*» que si un ensemble de conditions sont réunies pour améliorer la compétitivité des entreprises : la réorientation des ressources doit aussi permettre une diminution sévère des dépenses de la fonction publique, une diminution de la charge fiscale et des prélèvements de cotisation sociale dans les entreprises, une diminution des dépenses publiques pour les services publics sociaux et culturels,... Or la situation de pénuries s'aggraverait encore à cause du vieillissement de la population entraînant une diminution du nombre des actifs, ce qui mettrait en péril directement l'avenir des systèmes publics de Sécurité sociale. Il faut donc compléter la réorganisation des ressources qui s'opère à travers la transformation de la dynamique budgétaire (diminution de l'imposition directe sur les revenus, surtout supérieurs, plafonnement rapide de la progressivité redistributive), dont la fiscalité sur les revenus des entreprises, diminution des dépenses de la fonction publique, des dépenses sociales et culturelles, formation de boni budgétaires) par d'autres «*stratégies*».

Principalement, on plaidera pour :

- le développement de financements dits alternatifs ou complémentaires pour alimenter les droits de la Sécurité sociale (fiscalité directe ou indirecte à la place des cotisations sociales perçues comme pénalisant l'emploi, développement des 2^e et 3^e piliers de pension) ; la garantie de préserver un socle public solide de droits de Sécurité sociale proviendrait principalement de l'extension de la population au travail, de la diminution de la dette publique pour les pays fortement endettés, de la création de fonds de réserve alimentés par les boni budgétaires ou la vente de biens et entreprises publics ;
- l'augmentation du taux d'emploi global et celui des femmes et des travailleurs de 55-65 ans en particulier ;
- par ailleurs, la philosophie de la «*liberté de travailler*» incluse dans la Charte européenne des droits fondamentaux s'inscrit dans les tendances de réformes discutées au sein des MOC «Enseignement» et «Retraite» et débouche sur un travail d'affaiblissement des frontières antérieures entre travail et non-travail en aval et en amont de l'emploi : «*vieillissement actif*»²², jeunes en situation de «*formation*» professionnalisante de plus en plus tôt ; en outre, cette sur-mobilisation du «facteur travail» s'accompagne d'une intensification du travail des salariés en poste (allongement de la durée hebdomadaire et des heures supplémentaires, selon la proposition actuelle de la Commission européenne pour modifier les normes de durée de la directive de 1993).

La pénurie des ressources correspond bien à un mythe dans le sens où le PIB européen est en augmentation constante depuis 1945, doublant, en francs constants, tous les 30 à 40 ans suivant le cadre national. Les sociétés européennes n'arrêtent pas de produire de plus en plus de richesse (et celle-ci est de mieux en mieux prise en compte dans le calcul du PIB). De plus, la croissance est présentée comme un phénomène linéaire – chaque année on attend la formation d'un chiffre d'au moins 3 %, alors qu'il est cumulatif (il s'agit de pourcents d'une masse de plus en plus grosse !).

22. C'est au nom du droit à la liberté de travailler pour les personnes âgées que l'ancien président des USA, Clinton, a favorisé le travail jusqu'à 70 ans par une loi de 2000 qui défiscalise partiellement le salaire des travailleurs âgés.

Mythe n°3 :**Il faut rétablir un équilibre dans la redistribution des richesses entre capital et travail**

Sous-proposition : Il faut trouver un équilibre entre la politique sociale et la politique économique à l'échelon de l'UE («l'esprit de Lisbonne»)

Cette méta-pensée découle «automatiquement» de la précédente. Si pénurie il y a, il faut mobiliser toutes les ressources possibles pour favoriser les entreprises qui pourront, dans une meilleure conjoncture, c'est-à-dire avec des bénéfices accrus, œuvrer à l'augmentation de la production et donc de la croissance. Les politiques d'austérité (budgétaires et salariales) sont les instruments au service d'une amélioration de la compétitivité des entreprises.

Les mythes n°s 2 et 3, ensemble, empêchent que soit publiquement débattue la croissante «redistribution à l'envers», du travail vers le capital, qui est à l'œuvre depuis deux décennies (dégradation de la part du salaire dans le PIB européen depuis le début des années 80 au profit des revenus de la propriété lucrative). La fable de la paupérisation des sociétés occidentales européennes a permis d'organiser ce transfert collectif massif vers le secteur privé par la rémunération accrue du capital avec l'idée qu'il fallait restaurer un «point d'équilibre» qui aurait été rompu. Or la relation capital/travail fait que la recherche d'un tel point d'équilibre est une impossibilité intrinsèque, à cause de l'essence même du conflit social, mais le fait d'avoir persuadé les forces politiques et en partie syndicales qu'il fallait en restaurer un (lequel ?) en faveur du capital (pour améliorer dans un futur proche la croissance et l'embauche), tout en bloquant les possibilités de débat par le mythe de la pénurie, aboutit à une pression importante et continue pour diminuer la part de richesse récupérée par les travailleurs. Il n'existe aucun équilibre naturel qui découlerait d'un fonctionnement adéquat du marché : le partage des richesses sur une base démocratique relève du débat politique et il nécessite un contrôle et une intervention du pouvoir public sur le fonctionnement de l'économie.

Ce fantasme d'un équilibre à restaurer va être également transposé dans le débat sur la place à accorder à une Europe sociale à côté de l'Europe économique et monétaire. A première vue, il paraît être l'expression d'une sorte de contre-proposition. On aurait octroyé trop d'avantages au monde patronal par les politiques de Marché intérieur ; maintenant, il s'agirait de compenser le déséquilibre découlant de la recherche de l'équilibre.

Ainsi, le fait que depuis 1997 l'UE se soit lancée dans une Stratégie européenne pour l'emploi et ensuite, dès 2000, ait annoncé une extension des MOC à davantage d'éléments de politiques sociales est présenté comme la preuve d'un rééquilibrage, entre les intérêts économiques des employeurs et les intérêts sociaux des travailleurs, opéré par l'UE.

Cependant, comme il est impossible de mettre en harmonie (en équilibre) deux logiques antagonistes, le libéralisme économique porté par l'UEM se nourrissant de la mise en concurrence des salaires (suppression des autres variables d'ajustement comme la monnaie), la notion de social a dû subir, dans cet espace européen centré sur la «*restauration*» de la compétitivité des entreprises, une profonde transformation. Car pour devenir «*complémentaire*» des politiques économiques elle a dû s'assimiler à un facteur de production au service de l'économie²³. Ce qui est présenté dès lors comme «*équilibre*» (esprit de Lisbonne) entérine en fait une hiérarchie des valeurs sociétales, le «*principe du libre marché et de la concurrence*» prévalant sur toute autre valeur, ce qui permet d'instrumentaliser la politique sociale qui devient paradoxalement un instrument de déstabilisation des droits à rémunération.

Le droit social, tel qu'il s'est formé historiquement depuis le XIX^e siècle en Europe repose sur une logique antagoniste à celle du droit civil et commercial. La démocratie, à l'échelon national avait pu se construire sur la base de la reconnaissance de deux ordres distincts en confrontation²⁴.

Conclusions

On a bien vu que les mythes de la pénurie et de l'équilibre jouent un rôle particulier dans le domaine des retraites : vieillissement et complémentarité des piliers. Cependant l'actuelle politique d'austérité budgétaire (via notamment l'idée d'excédents du solde annuel et la restriction de la fiscalité directe) et celle d'augmentation du taux d'emploi se présentent aussi comme des démarches préventives afin d'assurer des marges de financement et de manœuvre futurs pour préserver un solide socle public de Sécurité sociale. Un quiproquo s'installe : certains pensent dès lors

23. Voir GOBIN *et al.* in *Wage and Welfare*, *op. cit.*

24. Ainsi pour F. EWALD, «*Le droit social, son nom l'indique, a de tout autres prétentions que de n'être qu'un droit spécialisé, comme le droit des transports, des assurances ou le droit de l'information. En tout cas ses pères fondateurs – Saleilles, Duguit, Hau-rliou – il y a un siècle, l'avaient programmé avec de tout autres prétentions : être une alternative générale au droit civil dans ses sources, dans ses techniques, dans sa philosophie, comme dans son mode d'expression*» (*L'Etat providence*, Ed. Grasset, Paris, 1986, pp. 435-436).

que les droits de Sécurité sociale continueront d'être des droits réels à rémunération (qui permettent l'existence d'une vie digne et autonome) ; or la philosophie des «*pilliers*»²⁵ et le discours européen sur la préservation d'un «*niveau de pension adéquate*» comme objectif général renvoient plutôt à l'idée que le «*pouvoir d'achat*» ne pourra être maintenu que par une combinaison de rémunérations provenant des différents piliers ; ce qui laisse supposer un niveau de pension publique beaucoup plus bas. Le discours sur la complémentarité des piliers rassure les travailleurs et le monde syndical et désamorce les conflits²⁶, mais dans un schéma global de réorganisation des ressources collectives vers son contrôle par la propriété lucrative, le 2^e pilier devient la référence de base pour financer les droits de sécurité sociale tandis que la Sécurité sociale publique devrait se réduire au financement d'un minimum (de pension, de paniers de soins, d'enseignements publics,...) qui ne couvre plus les besoins réels de rémunération (accroissement de la paupérisation de la partie la plus fragile du salariat). Ce développement induirait une diminution croissante de la part publique de la Sécurité sociale et donc une modification profonde de sa nature (d'un système universel de garantie de droits de rémunération à un filet d'assistance pour les salariés les plus pauvres), voire sa disparition (comment maintenir le principe de prélèvements obligatoires si le niveau de redistribution globale via cette institution devient très bas ?).

Quant à la politique du taux d'emploi, sans politiques publiques massives de développement sociétal et donc de création d'emploi lié à l'initiative publique (réinvestissements publics dans la santé, l'enseignement, l'urbanisme, l'environnement,...), elle met directement en concurrence les travailleurs confrontés à une situation de pénurie d'emplois. Et celle-ci ne s'améliore pas avec le mouvement actuel général d'allongement des temps de travail (pression à la baisse des salaires, «*compensée*» par un sur-travail via la promotion des heures supplémentaires et le développement du travail en noir au sein d'un statut salarié normal²⁷ ainsi que l'al-

25. Il est intéressant de voir que la philosophie des piliers utilisée par l'UE, dans un premier temps comme modèle de la réforme des pensions (voir G. CORON *et al.*, in *Wage and Welfare*, *op. cit.*), s'étend maintenant à d'autres domaines du social en voie de réforme : santé publique, enseignement,... Elle promeut ainsi un axe public réduit au minimum, un axe professionnel ancré à l'entreprise qui deviendrait le système de base de couverture des droits de ce nouvel ordre politique et un axe d'initiative individuel.
26. L'extension du 2^e pilier se fait par exemple en insistant sur l'idée d'une gestion paritaire des fonds de pension dans l'entreprise.
27. Voir J.-C. DEROUBAIX et R. SOBEL, *Précarité, exclusion et économie informelle – Une enquête dans cinq pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, France, Grand-Bretagne, Pays-Bas)*, ORSEU, Bruxelles, 1995.

longement de la durée hebdomadaire²⁸). Cette concurrence pousse à la poursuite de la déréglementation de l'ensemble des anciennes barrières légales contrôlant les conditions de travail et elle conduit à l'extension des formes d'emplois à droits salariaux réduits (temps partiels, emplois amputés d'une partie de leur cotisation sociale,...). La politique sociale devient dès lors anti-sociale, car elle contribue à l'hémorragie du financement de la Sécurité sociale par la baisse des cotisations sociales qu'induit le développement des emplois à droits salariaux réduits ainsi qu'à la déstabilisation de l'ensemble du droit du travail, par le biais de l'accroissement d'une concurrence entre travailleurs à la fois sur le terrain national, européen et mondial (entre nationalités, entre filiales d'une même entreprise via la menace de la délocalisation d'activités ou de l'entreprise).

Les blocages discursifs qui accompagnent le système de contrainte sur les politiques publiques générales dans la gestion des grands flux de ressources liés au contrôle public des richesses produites ont donc débouché sur une transformation profonde de la notion de ce qu'est le social, les droits à rémunération notamment.

Dans cette combinaison entre «nouvelle politique publique européenne» et une méta-pensée qui à la fois s'en inspire et les inspire, des éléments majeurs poussant à une désarticulation du fondement des droits sociaux à rémunération (les droits du salaire) du travail interviennent alors.

L'Etat social redistributeur national (1945-1975)²⁹ avait participé à la diffusion d'un imaginaire démocratique universalisant (un humain = une voix ; à travail égal, salaire égal ; origine et nature collective des droits à rémunération reposant sur la solidarité salariale globale, conventions collectives assimilés aux lois et supérieures à des logiques de droit civil,...), ce que ne peut plus faire l'Etat tutélaire³⁰ (protecteur de la solidarité nationale vers les «groupes-cibles» définis comme problématiques et/ou pauvres) qui, au contraire, a tendance à développer un discours de garantie de droits dits fondamentaux. Un jeu de mots semble s'opérer : la qualification en termes de droits fondamentaux, c'est-à-dire à ce point

28. Si le mouvement du retour aux 40 heures hebdomadaires semble parti d'Allemagne autour du cas Siemens, en juin 2004, on ne perdra pas de vue le projet actuel de révision de la directive UE 1993, Aménagement du temps de travail.

29. C. GOBIN, «De l'Union européenne à... l'europanisation des mouvements sociaux», in *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol. 9, n°1, Ed. De Boeck Université, Bruxelles, 2002.

30. Selon la proposition de Friot dans *Wage and Welfare*, op. cit., soit la nouvelle forme d'Etat qui se constitue autour des discours et des politiques d'aides nationales à des «populations-cibles».

généraux, débouche sur l'idée qu'ils doivent être conjointement assumés par l'impôt (pour les plus pauvres) et par la personne et/ou l'entreprise (systèmes des trois piliers décrits précédemment), car trop fondamentaux pour être financés par la seule captation de la valeur faite par le collectif salarial auprès des employeurs.

Le discours politique européen de la baisse des charges pour permettre un taux d'emploi maximal conduit à une hémorragie de financement de la Sécurité sociale qui conduit à développer (ou renforcer) son «*financement alternatif*»³¹, généralement basé sur les impôts directs et indirects et renforce l'idée que les droits sociaux à rémunération ne doivent plus être assumés par la seule solidarité salariale.

Les emplois dits aidés participent aussi à cette déconnexion entre la rémunération et sa source «employeur» (car composée de l'allocation chômage, d'aides fiscales à l'employeur et d'une portion réduite de la valeur produite par le travailleur auprès de cet employeur).

Cette tendance à pousser, pour ce qui concerne leur financement, vers une désarticulation des droits sociaux à rémunération du travail, de la solidarité salariale, est un objectif majeur des contre-réformes en cours. En effet, dès que l'on reconnaît le lien politique de la rémunération comme contre-partie de la production de la valeur et du sens sociétal, les droits à rémunération deviennent un objet légitime de lutte pour les consolider comme droits politiques universels et intangibles dès l'âge adulte³². Si ce lien est cassé, il faut trouver une autre justification pour fonder la légitimité de ces droits. Or comme le discours politique au sein de l'UE développe le mythe d'une pénurie de ressources, allouer des ressources dites rares exerce une pression qui dénature la nature même du

31. Dans les pays où la Sécurité sociale est largement financée par les cotisations sociales, s'est mis en place un consensus généralisé sur l'abaissement régulier de celles-ci afin de favoriser la création d'emploi. La lutte syndicale se centre dès lors sur la recherche d'un financement dit alternatif, de nature fiscale. De préférence par un impôt sur la fortune ou l'augmentation de l'impôt direct sur l'ensemble des revenus. Ce glissement vers une fiscalité diversifiée favorise aussi cette déconnexion des droits de Sécurité sociale du salaire et pourrait à terme délégitimer l'intervention syndicale dans la gestion politique de ce domaine, les syndicats étant refoulés vers le seul rôle d'une négociation du salaire direct face à une contrainte politique forte de modération salariale.

32. Voir J.-J. GOBLOT, *Le droit au travail – Passé, présent, avenir*, Ed. Syllepse, Paris, 2003. La revendication de porter le droit au salaire à une valeur de droit politique s'exprime dès la Révolution française. On peut lire le classement fourni par la *doxa* juridique classique des droits en droits «*de différentes générations*» comme participant à un travail de déclasserement des droits sociaux à rémunération.

droit. Pour avoir un droit à rémunération, il faudrait prouver qu'on le «*mérite*», d'une manière ou d'une autre³³. Ce qui est inimaginable si les droits salariaux sont élevés au statut de droit politique universaliste.

33. Ainsi, reposant sur le mythe de la pénurie de ressources, des travaux académiques vont se pencher sur le comment allouer des ressources devenues rares (voir les débats entre Van Parijs, Schokhaert, Myles, Oksanen et Fornero in *Journal of European Social Policy*, 2003, 13 (3)). Dans le cas de la prestation de retraite par exemple, la fonctionnalité économique de la rémunération de retraite va alors être recherchée : une récompense pour avoir élevé des enfants, une rente de survie aux femmes (car génétiquement plus durables) qui ont assuré le *care* de maris/travailleurs affaiblis,... Mais dès lors les droits devraient être différenciés par «catégories» pour répondre à ces multiples situations... Ce type de réflexion conduit le philosophe Ph. Van Parijs à un déni des principes démocratiques : instauration d'un vote plural en faveur des parents d'enfants en bas âge pour contrer le «*danger*» d'une société régie par de «*vieux électeurs*» en «*surnombre*» (voir l'exposé de Ph. Van Parijs in *Rapport de la Chambre des représentants – Le vieillissement de la société*, DOC 51 1325/001, 2 septembre 2004, p. 157).

Il n'y a pas de génération spontanée du capital

Jean-Marie Harribey*

Partout dans le monde, de profondes réformes ont été engagées depuis plus de dix ans pour remettre en cause les systèmes de retraites fonctionnant selon le principe de la répartition et les remplacer, au moins en partie, par des systèmes par capitalisation. Ces réformes sont engagées au nom de l'équilibre financier des régimes par répartition soi-disant menacé par l'évolution démographique, menace dont seraient à l'abri les systèmes par capitalisation. Les luttes sociales menées ces dernières années n'ont certes pas encore réussi à faire barrage à ces projets mais elles ont au moins permis de clarifier les termes du débat et de se sortir du galimatias idéologique, d'une part en montrant que le capitalisme de plus en plus financiarisé aggrave considérablement les risques de délabrements sociaux de toutes sortes, et d'autre part que, quels que soient le mode d'organisation sociale et la manière dont est distribué le revenu global entre les classes sociales ou entre les classes d'âge, le travail est la seule source de la valeur créée et disponible pour la répartition.

* Maître de conférences en économie à l'Université Bordeaux IV, membre du Conseil scientifique d'Attac-France. Auteur de *L'économie économe*, Paris, L'Harmattan, 1997 ; *La démence sénile du capital*, Bègles, éd. du Passant, 2^e éd. 2004 ; coordonnateur du livre d'Attac, *Le développement a-t-il un avenir ?*, éd. Mille et une nuits, 2004.

Le présent texte est une version revue de la postface au livre de J. Nikonoff, *La comédie des fonds de pension*, Paris, Arléa, 1999.

La financiarisation organise la montée du capital fictif pour faciliter l'appropriation de la richesse réelle

La finance est inhérente à l'économie capitaliste. Parce que celle-ci est une économie monétaire. En son sein, la monnaie est essentiellement l'instrument de l'accumulation du capital. Sans la monnaie, les propriétaires des moyens de production ne pourraient transformer la plus-value produite par le travail en profit et donc en accroissement de leur capital. De plus, sans création monétaire, l'accumulation serait impossible parce qu'au cours d'une période le capital ne peut récupérer en vendant les marchandises produites que les avances faites sous forme de salaires et d'outils de production. Pour qu'un profit accumulable puisse être réalisé, il faut que soit mise en circulation une quantité de monnaie supérieure à celle qui correspond aux avances précédentes. Par le crédit, le système bancaire anticipe le profit monétaire représentant le «*travail vivant*», comme disait Marx, approprié par le capital. Le capitalisme ne peut donc se passer de financement.

Or, depuis plus de vingt ans, pour remédier à une rentabilité du capital insuffisante dans un contexte de croissance économique faible, la politique libérale a consisté à modifier le partage de la valeur ajoutée entre les salaires et les profits, à l'avantage de ceux-ci. Le moyen fut le chômage devenu variable d'ajustement. Cela enclencha un mécanisme infernal car plus le taux d'exploitation des salariés augmente, plus cela indique aux détenteurs de capitaux que le taux de profit qu'ils peuvent espérer est grand. La norme de profit s'élève donc progressivement, ce qui conduit les actionnaires à exiger toujours plus de dégraissages et de licenciements, mais, avec au bout du compte, une sanction inévitable : le profit étant créé par le travail, la logique de rentabilité financière bride l'accumulation d'ensemble du capital et la possibilité de créer de la plus-value nouvelle. L'âpreté de la concurrence pour s'accaparer la plus-value existante en est la conséquence de même que l'éclatement d'une crise de surproduction dégénéralant en crise financière, comme en Asie du Sud-est en 1997. On peut exprimer la même chose autrement : les richesses produites ne provenant que du travail, la lutte pour le partage de ces richesses s'effectue sur un premier plan dans les entreprises entre salariat et patronat, et sur un second plan sur les places financières entre détenteurs de capitaux eux-mêmes en faisant monter les enchères boursières ; mais pour qu'entre ces derniers le jeu ne soit pas à somme nulle, ils exigent davantage des salariés. Parallèlement, les activités industrielles et de services ont été redéployées à l'échelle mondiale pour profiter des coûts salariaux moindres dans les pays encore peu industrialisés. Pour tirer parti de ces écarts, le capital a exigé et obtenu que tous les obstacles à sa liberté de circuler soient progressivement levés.

Ces phénomènes ont abouti à un énorme gonflement des marchés financiers dont l'observation ne manque pas de surprendre les citoyens assommés de commentaires sur la montée du CAC 40 ou du *Dow Jones* : périodiquement, la bourse flambe et les discours s'enflamment.

Qu'est-ce qu'un marché financier ? C'est un marché particulier où l'on peut acheter sans avoir d'argent et où l'on peut vendre ce que l'on ne possède pas parce qu'il s'agit le plus souvent d'un marché à terme : un opérateur financier achète aujourd'hui 1 000 euros d'actions en s'engageant à payer dans dix jours car il parie à la hausse des cours ; le dixième jour, il revend ses actions 1 100 euros ayant fait un bon pronostic et il a fait un bénéfice de 100 euros sans jamais avoir eu un sou en poche. Mais son acheteur a opéré comme lui : promettre de le payer plus tard. Le résultat est que la somme correspondant aux actions, et qui s'enfle au fur et à mesure que les jours passent, ne sort pas du circuit spéculatif. Sauf si l'un des participants décide de réclamer sa liquidité, de «prendre ses bénéfices». La spéculation à la hausse s'arrête alors. Si tout le monde veut toucher sa liquidité en même temps, le mouvement inverse démarre. S'il n'y avait pas de marchés à terme sur lesquels s'échangent des produits réels, des titres financiers ou des produits dérivés, il y aurait immédiatement un gagnant et un perdant. Avec les marchés à terme, tout financier peut espérer raisonnablement être gagnant, et ce d'autant plus que les titres changent souvent de mains. Sur de tels marchés, tous les opérateurs promettent de payer plus tard et chaque fois qu'ils vendent des titres, ils n'encaissent pas le montant et remettent en jeu leur argent en quelque sorte virtuel. Qui sont ces opérateurs ? Essentiellement les fonds de couverture (les fameux *hedge funds*), les fonds mutuels et les fonds de pension. Par la quantité d'actions qu'ils détiennent dans le capital des grandes sociétés multinationales, ils ont acquis une telle puissance financière que, lorsqu'ils se livrent à des transactions, celles-ci se déroulent entre eux. Qu'advient-il alors ? Le prix des actions ne peut que monter pour éviter une perte à tel ou tel fonds spéculatif, et cette montée est sans commune mesure avec l'accroissement de la production dans les entreprises dont les titres sont ainsi échangés. Ainsi se met en branle le mécanisme appelé bulle financière qui n'est que du capital fictif.

Lorsqu'on entend dire que plusieurs centaines de milliards de dollars se sont évaporés, sont partis en fumée, ou ont été perdus lors d'un *krach* boursier, c'est une grossière erreur ou manipulation. L'essentiel de ce qui se dégonfle, c'est le grossissement fictif précédent : pas plus que celui-ci ne représentait un accroissement réel des richesses matérielles, le dégonflement ne représente un appauvrissement réel. Sauf si le mouvement de dégonflement, entraîné par la spirale, fait descendre les titres

au-dessous de la valeur représentative des richesses réelles et provoque l'appauvrissement de trop de détenteurs de capitaux qui décident alors de faire fermer les industries et les commerces dans lesquels ils ont investi et de licencier en masse.

La gestion des entreprises s'est peu à peu transformée pour renforcer le pouvoir des actionnaires sur les dirigeants : on parle de gouvernement d'entreprise ou de *corporate governance*. Cette nouvelle méthode de gestion a pour but de rendre maximale la valeur qui revient aux actionnaires par tous les moyens : fusions-acquisitions pour faire monter le cours de l'action ; ou bien rachat de ses propres actions dans la même intention mais en faisant coup double car, si une entreprise rachète ses actions, le cours va monter et, en diminuant les fonds propres, le taux de rentabilité de ces fonds augmente ; ou encore recentrage sur l'activité de base et externalisation des activités périphériques.

Les résultats de cette méthode de gestion sont appréciés selon le taux de rendement des fonds propres : *ROE (return on equity)*. On a vu que le *ROE* peut être accru en réduisant les fonds propres et donc en augmentant la part de l'endettement, quitte à utiliser cet endettement pour racheter les actions et donc réduire les fonds propres, etc. D'où l'avantage d'avoir des taux d'intérêt bas : c'était longtemps le cas aux Etats-Unis où les entreprises se sont endettées pour acquérir des actions, les leurs ou d'autres ; cela se pratique aussi en Europe maintenant.

Une contradiction apparaît alors : plus les cours des actions s'élèvent, plus le taux de rendement des fonds propres diminue, et plus les actionnaires réclament un endettement supérieur pour racheter les actions de telle sorte que s'accroisse l'écart entre le taux de rendement économique et le taux d'intérêt (effet dit de levier). Il s'ensuit inmanquablement un engrenage de la bulle et de l'endettement.

Les banques sont parties prenantes de cet engrenage financier et spéculatif dans la mesure où elles accordent du crédit dont une partie ne correspond pas à de l'épargne préexistante mais constitue de la création monétaire. Création monétaire dont les monétaristes disent ne pas vouloir à cause du risque de hausse des prix des biens et services, mais dont les maîtres du monde s'accommodent quand elle dégénère en hausse des prix des actifs, c'est-à-dire en inflation financière. Or une hausse des prix des actifs financiers peut stimuler la demande de biens d'investissement de la part des entreprises (effet dit de Tobin) et la demande de consommation des ménages (effet dit de richesse) et donc dégénérer en hausse des prix des biens.

Le travail est la seule source de la valeur créée et disponible pour la répartition

Les soubresauts financiers, n'ayant apparemment que peu de liens avec l'évolution de l'économie réelle, ont accrédité l'idée que la finance serait devenue autonome par rapport à la sphère productive. Qu'en est-il exactement ?

Si j'achète des actions aujourd'hui et que je les revends demain plus cher après avoir parié à la hausse, c'est que quelqu'un m'a vendu ce même jour soit parce qu'il a parié à la baisse d'ici demain, soit parce qu'il avait parié hier à la hausse et qu'il a bien parié. Dans le premier cas, l'un va gagner ce que l'autre va perdre, dans le deuxième cas, mon vendeur a gagné entre hier et aujourd'hui et moi je gagnerai entre aujourd'hui et demain si la hausse se poursuit. Comment est-il possible que tous les détenteurs de capitaux gagnent à la fois et que leur enrichissement grandisse plus vite que la production, indépendamment de l'agrandissement fictif qui se dégonfle à l'éclatement de la bulle spéculative ? Comment expliquer qu'ils puissent s'enrichir réellement simultanément tous à certaines périodes plus rapidement que n'augmente la production ? Y aurait-il un miracle du capital qui engendrerait de lui-même à l'échelle du monde un capital encore plus grand ? Non, il n'y a pas de génération spontanée du capital.

La seule réponse est que la répartition de la valeur ajoutée dans le monde s'est modifiée à l'avantage du capital et au détriment du travail. Quand une entreprise met en œuvre un plan de licenciement ou ferme une usine pour la délocaliser, les coûts salariaux sont comprimés, donc, pour une même production, la part qui va aux profits augmente et l'action monte en Bourse. Ce n'est pas la preuve, comme tentent de le faire croire la plupart des commentateurs, que le capital fait du profit sans travail, c'est la preuve qu'il partage encore plus à son avantage le gâteau fabriqué par le travail de plus en plus productif.

La conclusion est que le capital est libre de ses mouvements, mais il n'est en aucune manière autonome vis-à-vis du travail qui seul crée de la valeur ajoutée nouvelle. C'est la raison pour laquelle les multinationales se proposaient par l'Accord Multilatéral sur l'Investissement, concocté secrètement au sein de l'OCDE, de ligoter les Etats pour éviter toute remise en cause du rapport de forces entre capital et travail, rapport de forces qui est à l'avantage du premier grâce au chômage frappant le second. C'est aussi la raison pour laquelle le projet de constitution européenne interdit toute mesure visant à restreindre les mouvements de capitaux (art. III-156).

Voilà pourquoi l'idéologie économique dominante laisse penser que le travail a disparu en tant que créateur de richesses : alors, on peut mieux justifier un partage inégal des richesses à l'avantage des rentiers. La «*productivité du capital*» n'existe que dans l'imaginaire capitaliste. C'est le travail qui devient de plus en plus productif, sous l'effet du savoir de plus en plus grand et des outils de plus en plus performants. Et c'est bien de la réappropriation collective de cette productivité dont il s'agit lorsqu'on réclame une forte réduction du temps de travail. A l'inverse, les politiques néolibérales visent à empêcher la répartition collective des richesses créées par le travail humain.

L'objectif de généraliser à l'ensemble de la planète des systèmes de retraites par capitalisation procède de la même intention. Dans un premier temps, les partisans des fonds de pension propagent l'idée fautive selon laquelle un mode de financement des retraites peut remédier à un déséquilibre démographique, sans comprendre que, quel que soit le système et à tout moment, les actifs font vivre les inactifs, et sans voir que la productivité du travail progresse plus vite que ne se détériore le rapport actifs/inactifs. Certes, dès lors qu'il y a une évolution démographique et que l'on veut conserver le même taux de remplacement retraite/salaire pour les retraités, une modification interne à la masse salariale s'opère obligatoirement entre salaires directs et salaires indirects, mais cela ne constitue un recul pour les uns ou pour les autres que si, d'une part, la production ne progresse pas suffisamment, et surtout, d'autre part si le partage salaires/profits reste défavorable pour les salariés¹.

Dans un second temps, ils font miroiter la possibilité pour tous les revenus de s'accroître en même temps d'un taux supérieur au taux de croissance de l'économie globale, ce qui est rigoureusement impossible. Lorsque les deux mystifications précédentes se découvrent, ils finissent par suggérer de partir dans une nouvelle conquête du monde : en plaçant les sommes épargnées dans les pays pauvres se développant rapidement, le «*retour sur investissement*» serait important car la main d'œuvre y est payée faiblement. A l'indigence intellectuelle s'ajoute le cynisme politique le plus grossier. Enfin, les partisans de la capitalisation, libéraux résolus pour la plupart, invoquent curieusement un argument nationaliste : la création de fonds de pension français permettrait de faire reculer l'influence des fonds américains dans les entreprises françaises. Qui peut douter que les fonds français adopteraient une stratégie de rentabilité financière similaire à celle des fonds américains plus chevronnés ?

1. Voir J-M. HARRIBÉY, *La continuité des politiques des institutions financières internationales : L'exemple de la protection sociale*, 2004, <http://harribey.u-bordeaux4.fr/travaux/sante/ifi-continuite.pdf>.

Qui peut penser que l'exigence financière exprimée par des gestionnaires français se traduirait par moins de compressions de personnel ou de salaires que si cela était le fait de gestionnaires étrangers ?

En réalité, la campagne en faveur de la capitalisation est le dernier avatar du vieux rêve libéral d'associer le travail à sa propre aliénation. En faisant du salarié un petit actionnaire, on lui ôte une partie de sa combativité. En faisant des salariés les mieux rémunérés des rentiers petits et moyens, on attache durablement l'encadrement à la culture d'entreprise. Mais quel salarié n'est pas à même de comprendre qu'en souhaitant une rente la plus élevée possible, il contribuerait à fragiliser son propre emploi et à condamner celui de son enfant... qui devrait pourtant le faire vivre plus tard par son travail ?

Au total, la pression exercée pour organiser le recul des systèmes de retraites par répartition et leur remplacement progressif ou partiel par des systèmes par capitalisation traduit la volonté des puissances financières de créer un véritable marché de la protection sociale, aujourd'hui les retraites, demain la santé, et peut-être un jour un marché de l'éducation. Par là-même, elles espèrent drainer des masses d'argent considérables qui leur échappent encore et qui constituent un formidable enjeu dans la bataille pour les prises de contrôle, les fusions, les acquisitions dont la bourse est le théâtre quotidien. La mainmise sur ces sommes ne constituerait pas une aubaine pour le développement humain dans le monde mais augmenterait les risques de déstabilisation économique et financière dont les premiers à pâtir seraient, n'en doutons pas, les habitants les plus pauvres des pays pauvres comme des pays riches. L'appétit de la finance est d'autant plus stimulé que, par ailleurs, la privatisation de la monnaie est en cours avec la généralisation de l'indépendance des banques centrales, garante aux yeux des opérateurs financiers de la pérennité de la lutte contre l'inflation dangereuse pour la rente financière.

Il y a quelque chose de religieux, de magique dans la fascination exercée par la finance : le gain boursier apparaît comme le fruit d'un miracle. C'est la multiplication, non plus des petits pains dans le désert, mais de l'argent dans la corbeille. A côté de l'appât du gain qui constitue le mobile immédiat, un mythe se forme et devient tout-puissant : le mythe de l'enrichissement sans fin, gage d'éternité. Le capital devient un dieu, infini et n'ayant d'autre source qu'en lui-même. Dès lors, un *ersatz* d'éternité est promis aux personnes âgées par le truchement de leur pension. Nul n'est dupe de cette promesse et pourtant elle suscite une foi certaine : rassurerait-elle en éloignant le spectre de la mort ?

On promet aux retraités la bourse et la vie alors qu'il faut véritablement choisir entre les deux. Comme l'accès à la bourse n'est pas possible pour tous, il porte en germe l'aggravation des inégalités. Pour rendre la vie en société soutenable, les solidarités de base doivent donc être préservées et développées : la protection sociale universelle en est un moyen essentiel. Mais celle-ci est menacée financièrement par le chômage qui est lui-même un produit de la logique de rentabilité que certains veulent introduire partout. Les retraites seront sauvées ou perdues en même temps que l'emploi.

Par quel étrange stratagème réussit-on à apeurer les habitants des pays qui n'ont jamais été aussi riches en répandant l'idée que l'on va manquer de ressources, alors qu'elles ne cessent de croître ? Par quel tour de passe-passe réussit-on à culpabiliser les habitants des pays qui devraient verser à l'avenir 16 % de leur PIB aux personnes âgées, alors que celles-ci représenteront 25 % de la population ou davantage ? S'il y a scandale, il est dans l'autre sens que celui indiqué le plus souvent. Vaincre le chômage pour les jeunes et les adultes et donner une place digne aux «vieux» constituent véritablement un choix de civilisation.

Financement des retraites : l'enjeu des cotisations patronales

Bernard Friot*

On va le voir, le volet financier du dossier «retraites» est vite présenté : en France, il est plus facile de consacrer aujourd'hui aux retraites 12 % d'un PIB de 1500 milliards d'euros qu'il ne l'était il y a quarante ans d'y consacrer 5 % d'un PIB de 750 milliards, et il sera plus facile encore dans quarante ans de dépenser pour les retraites 20 % d'un PIB qui sera alors de 3000 milliards. De quarante ans en quarante ans, le doublement du PIB en monnaie constante permet de consacrer de trois à cinq fois plus aux retraites tout en quasi-doublant la richesse affectée aux actifs ou à l'investissement.

Cela, la classe dirigeante le sait parfaitement. Pourquoi alors son acharnement à «sauver» une institution en parfaite santé ? C'est que c'est cette santé qui l'affole. Hier, le salaire était fait de 85 % de salaire direct et de 15 % de cotisation sociale, et ça ne portait pas à conséquence. Aujourd'hui, nous sommes à 60/40 : c'est déjà peu tolérable que 40 % du salaire nous paie à ne rien faire, c'est-à-dire à travailler librement, à produire de la richesse et non pas à mettre en valeur du capital. Demain, continuer à financer les retraites par cotisations sociales supposera que plus de la moitié du salaire finance non pas le travail subordonné mais

* Professeur de sociologie à l'Université Paris X Nanterre. Une première version de cet article a circulé à partir de mai 2003, au moment de la réforme «Rafarin» des retraites françaises.

le travail libre. Alors notre destin de force de travail subordonnée à la loi de la valeur pourra être déjoué, d'autant que – seconde dimension subversive du financement de la retraite par cotisation sociale – financer les retraites sans épargne financière montre le caractère parasitaire de celle-ci ... et donc qu'il est possible aussi de financer l'investissement productif (220 milliards d'euros/an aujourd'hui, à peine plus que les 180 milliards des retraites) sans accumulation financière. Là, c'est le droit de propriété lucrative qui est en jeu, et avec lui le fondement même du capitalisme. On le voit, c'est une bataille politique majeure qu'a engagée en 2003 la classe dirigeante contre le financement de la retraite par la hausse des cotisations sociales patronales, et elle était prête, cette fois encore, à ce que saute le fusible Raffarin plutôt qu'à renoncer à engager une bataille où elle joue, à long terme, sa survie.

L'objectif des réformes en cours (à l'horizon de 2040)

La société de longue vie

L'espérance de vie à 60 ans augmente d'un mois et demi par an : à âge de liquidation inchangé (60 ans en moyenne), la durée de la retraite va donc augmenter de 6 ans d'ici 2040, passant de 18 à 24 ans pour les hommes et de 23 à 29 ans pour les femmes. Cette évolution n'est pas nouvelle, et on y a fait face jusqu'ici en augmentant significativement la part des dépenses de pensions dans le produit national : en France, de 5 % en 1960 à 12 % en 2003*.

Compte tenu, par ailleurs, d'hypothèses certes discutables sur la natalité, l'immigration, le taux d'activité, le chômage et la productivité du travail, le Conseil français d'orientation des retraites prévoit que, pour maintenir au cours des 40 prochaines années le taux de remplacement actuel du dernier salaire par la première pension (environ 80 % pour une carrière complète) sans reculer l'âge de la retraite, il faudrait consacrer aux pensions 18 % au moins du PIB en 2040, étant entendu que celui-ci aura doublé dans l'intervalle. Il s'agirait ainsi de passer de 180 milliards d'euros sur un PIB de 1500 milliards à une dépense de 600 milliards sur un PIB qui sera alors de 3000 milliards. En termes de cotisations sociales, cela supposerait de passer d'un taux de la cotisation vieillesse de 25 % du salaire brut aujourd'hui (contre 8 % en 1960) à 40 % du salaire brut dans quarante ans.

* *Ndlr* : apparemment déjà plus qu'en Belgique, sous réserve de comparaison des comptabilités.

Interrompre la hausse du taux de cotisation sociale

C'est le *Livre Blanc* publié en 1991 par le gouvernement Rocard qui a initié une campagne sur la stabilisation du poids des cotisations sociales pour financer les retraites. Or comme, sauf retournement du taux d'emploi entre 60 et 65 ans, le rapport des inactifs de plus de 60 ans sur les actifs va doubler jusqu'en 2040, passant d'environ 4 pour 10 à 8 pour 10*, refuser d'augmenter le taux de cotisations allant aux personnes âgées suppose un recul du *taux de remplacement** et le recul de l'âge d'entrée en retraite, ce qui est la voie choisie par les réformes Balladur et Raffarin de 1997 et 2003. Tandis que le taux de remplacement devra passer de 80 % aujourd'hui (à carrière complète) à 66 % seulement en 2040, l'âge de liquidation de la pension sera reculé, d'où les 42 ans de cotisations en 2020 comme étape à faire suivre d'autres. Le Conseil d'orientation des retraites a en effet calculé qu'en absence de hausse du taux de cotisation, le taux de remplacement sera en 2040 de 66 % à condition que dans l'intervalle la durée du travail ait augmenté de plus de 6 ans, absorbant ainsi plus que les gains d'espérance de vie : la retraite durerait en moyenne moins qu'aujourd'hui, ce qui n'est pas vraisemblable. Le taux de remplacement de 66 % annoncé n'est donc pas tenable.

C'est pourquoi deux types de mesures viennent compléter ce dispositif central afin de compenser une baisse insupportable du taux de remplacement :

- le taux de remplacement des bas revenus serait garanti par l'Etat à hauteur de 85 % du SMIC pour une carrière complète (il était de 100 % avant la réforme Balladur, cf. *Tableau 2*) ;
- des incitations fiscales encourageraient l'épargne des actifs titulaires de revenus moyens et élevés, en utilisant en particulier les dispositifs d'épargne salariale.

Ainsi, c'est un double déplacement qui est recherché : le financement des pensions assuré jusqu'ici par le salaire le serait de plus en plus par l'allocation fiscale ou par la rente tirée de placements financiers.

* *Ndlr* : Pour la Belgique, on passerait de 3.8 en 1970 à 6.2 séniors pour 10 actifs en 2030 : le «vieillessement» belge est plus ancien. La notion de *taux de remplacement* n'est pratiquement en usage en Belgique que dans les services publics (40 x 1/60* des cinq dernières années de carrière), alors que les pensions du secteur privé – pour le premier pilier – sont calculées sur l'ensemble de la carrière. Le taux de remplacement au sens français y est donc en régression constante, autour d'environ 60 %, à mesure des augmentations (même limitées) des salaires dans les dernières années. C'est en principe un bon indicateur social, mais notamment au niveau européen, il ne se trouve pas d'accord sur la manière de le calculer (par ex. brut ou net, sur la dernière année ou sur une moyenne des dernières années, etc.).

Augmenter fortement les dépenses de pensions, ce n'est pas déshabiller Pierre pour habiller Paul et c'est indispensable !

**La société de longue vie est une bonne nouvelle,
pas un problème**

Il faut récuser le terme de «*vieillesse de la société*» car il identifie indûment les sociétés à un individu qui irait vers la mort, et ainsi connoté négativement un phénomène très positif : le fait d'être jeune de plus en plus longtemps dans des sociétés développées et d'y mener une vie autonome jusqu'à un âge de plus en plus avancé.

Une hausse sensible des dépenses de retraite ne pose aucun problème de financement

Comme le montre le tableau suivant, la nécessaire croissance des dépenses de pensions dans le PIB au cours des 40 prochaines années sera en décélération comparée à celle que nous avons connue dans les décennies précédentes. Il n'y a donc aucune raison que nous ne puissions opérer ce déplacement des ressources.

Tableau 1 : Evolution du PIB et des dépenses de retraites (1960-2040).

	1960	2000	2040
PIB (en euros 2003)	750 mia.	1500 mia.	3000 mia.
Dépenses de retraites	40 mia. (5 %)	180 mia. (12 %)	600 mia. (20%)
Reste (en euros 2003)	710 mia.	1320 mia.	2400 mia.

NB : ce tableau est établi à partir de données arrondies, il donne des ordres de grandeur, chaque valeur absolue ne doit pas être durcie.

On «oublie» toujours, quand on raisonne sur l'avenir des retraites, que le PIB progresse d'environ 1.6 % par an en volume, et donc qu'il double, à monnaie constante, en 40 ans. C'est pourquoi nous avons pu multiplier par 4.5 les dépenses de pensions depuis 1960 tout en doublant presque le revenu disponible pour les actifs ou l'investissement. Nous pourrions évidemment plus que tripler les dépenses de pensions d'ici 2040 sans que cela empêche le reste du PIB d'être multiplié par 1.8.

Dans le long terme et dans une société au travail aussi qualifié que la nôtre, on peut habiller Pierre tout en habillant Paul.

Un autre exemple numérique simple permet de le comprendre :

- actuellement, nous avons 10 actifs pour 4 retraités ; ils produisent 100 ; cela fait donc 7 par personne (100 : 14) ;
- dans quarante ans, nous aurons 10 actifs pour 8 retraités ; ils produiront 200, soit 11 par personne (200 : 18).

Non seulement c'est possible, mais c'est nécessaire

Continuer à contenir la croissance des dépenses de pensions comme le font les réformes entreprises depuis douze ans (les pensions ont perdu en France 1 % de pouvoir d'achat au cours des années 1993-2003) fait que les gains de productivité du travail ne retournent pas aux travailleurs sous forme de rémunération du temps libéré. Ces gains pourtant existent, et la valeur supplémentaire créée va alimenter l'accumulation financière. Il y a un lien étroit entre la stagnation des salaires (directs et indirects) et l'inflation financière des années 1990, source de tant de maux dans les pays de la périphérie d'abord et aujourd'hui chez nous. Les dix points de PIB gagnés par les profits sur les salaires depuis le milieu des années 1980 (la part des salaires dans la valeur ajoutée est passée de 70 % à 60 %) ont alimenté la bulle financière des années 1990, dont l'éclatement conduit à des licenciements massifs.

Face à cette dérive il est donc indispensable que plus le travail est productif, plus la valeur produite soit retournée aux travailleurs en étant affectée à l'inactivité, qu'il s'agisse de la baisse de la durée hebdomadaire, de la retraite, des études.

Pourquoi choisir la hausse des cotisations sociales patronales pour financer la croissance des dépenses de pensions ?

Non seulement les réformes engagées depuis dix ans tournent le dos à la nécessaire croissance du poids des pensions dans le PIB, mais elles s'attaquent à la cotisation sociale et tentent de lui substituer l'impôt de solidarité ou la rente dans leur financement. La cotisation est pourtant préférable aux deux autres modalités.

La solidarité nationale : le droit des pauvres à la place du droit des salariés

Mettre sous la puissance tutélaire de l'Etat des personnes ou des groupes sociaux posés comme victimes ou définis par leur manque empêche de reconnaître leurs droits en tant que salariés. On sait la fragilité de droits ainsi financés. Remplacer, pour les salariés payés au

SMIC, une règle générale fondée sur la qualification qui leur assurait avant les réformes un taux de remplacement de 100 % pour une carrière complète, par une règle spécifique qui confie à l'Etat le soin de leur garantir un taux de remplacement à 85 %, et cela en invoquant la faiblesse de leur revenu, montre combien remplacer le droit du travail par la solidarité nationale rend plus fragile le droit au revenu. Le tableau ci-dessous montre comment les règles actuelles de calcul de la retraite comme droit lié à la qualification organisent une réelle solidarité entre égaux, alors que la réforme revendiquée par la CFDT d'une garantie tutélaire des smicards retraités réduit considérablement le taux de remplacement pour ces derniers qu'elle transforme en travailleurs pauvres, objets de la solidarité nationale.

Tableau 2 : Taux de remplacement du dernier salaire net par la première pension nette pour des salariés nés en 1930 et ayant effectué une carrière complète

Montant du dernier salaire mensuel net (primes comprises) à temps complet	Fonction publique civile d'Etat	Secteur privé (régime de base et régimes complémentaires ARRCO et AGIRC)
Moins de 7500F (1143 Euros)	-**	100 %
7500 à 10000F (1143 à 1524 euros)	-**	91 %
10000 à 12500F (1524 à 1905 euros)	80 %	84 %
12500 à 15000F (1905 à 2286 euros)	77 %	76 %
15000 à 20000F (2286 à 3048 euros)	79 %	72 %
Plus de 20000F (3048 euros)	69 %	59 %
Ensemble	77 %	84 %

Source : DREES, échantillon inter-régimes de retraités 1997.

** Le nombre de fonctionnaires terminant une carrière complète avec un salaire à temps plein inférieur à 10000F est très faible et, compte tenu du taux de sondage, non significatif

Ce tableau établit ce qu'était la retraite en 1997, avant les effets des premières réformes Balladur. On mesure au passage la régression que constitue un taux de remplacement moyen de 66 % annoncé comme objectif des réformes Balladur-Raffarin, avec un effet considérable sur les femmes qui n'ont en moyenne que 140 trimestres validés à 60 ans, et l'énorme scandale de la signature de la CFDT.

Épargne-retraite et nouvelle légitimité du droit de propriété lucrative

Pour les actifs titulaires des revenus plus élevés, l'actuelle parité entre actifs et retraités, mise en cause par la baisse attendue du taux de remplacement, pourrait être sinon maintenue du moins approchée par des incitations fiscales à des dispositifs d'épargne. Or, contre une idée reçue, quelqu'un qui épargne ne finance pas sa propre retraite. La valeur, comme la monnaie qui l'exprime, ne peut pas se mettre en conserve. Seuls les biens durables qui servent à la production (et qui font l'objet d'un amortissement comptable sur quelques années) peuvent transmettre de la valeur d'une année sur l'autre ; mais l'essentiel des biens et services que nous produisons perdent leur valeur en cours d'année. Quand donc on épargne des titres financiers, on accumule non pas de la valeur qu'on remettra en circulation quand on liquidera son épargne, mais des droits sur la valeur créée au moment de cette liquidation. Les 600 milliards d'euros nécessaires pour financer les retraites de 2040 seront forcément produits en 2040 par les actifs de 2040. Si c'est la cotisation qui les finance, cela signifie que les retraités ponctionneront la valeur créée par les actifs au nom du droit du travail, qui détermine les règles de calcul des pensions. S'ils ont épargné dans des fonds de pensions, ils ponctionneront aussi la valeur créée par les actifs bien sûr, mais cette fois-ci au titre du droit de propriété lucrative.

Cette remise en selle du droit de propriété lucrative est particulièrement critiquable. Ce droit est à bien distinguer du droit de propriété d'usage, celui d'être propriétaire de sa voiture, de sa maison ou de ses instruments de travail. À l'inverse, la propriété lucrative est faite d'un patrimoine que l'on ne consomme pas, afin d'en tirer un revenu : la forme traditionnelle est le patrimoine immobilier dit «de rapport», mais sa forme essentielle aujourd'hui est la détention d'un portefeuille. C'est le droit de propriété lucrative qui est au fondement de la ponction par les actionnaires de la valeur produite par les salariés. Tout ce qui conduit à remplacer la cotisation par la rente dans le financement des pensions fait des salariés concernés les supplétifs, comme retraités, d'un droit qui nie leur travail comme actifs ; et on peut en dire autant, évidemment, de l'épargne salariale.

La cotisation sociale et l'invention d'un nouveau fondement du droit à ressources : le droit du travail

Face aux deux ressources traditionnelles des inactifs, l'assistance et la rente, la cotisation sociale finance les pensions d'une manière particulièrement subversive du capitalisme, et cela pour deux raisons.

- Elle pose clairement le travail au fondement de la circulation des ressources, tout en déconnectant le droit à ressources de l'implication immédiate dans le travail subordonné à la loi de la valeur. Les salariés ne mettent leur travail subordonné à la disposition de leurs employeurs qu'à la condition que ceux-ci leur payent, par la cotisation sociale, le temps librement utilisé de leur retraite. Les travailleurs indépendants incluent dans leur prix de vente le financement du temps de leur retraite (et c'est quand ils cotisent trop peu qu'ils sont insuffisamment combatifs sur leurs prix). Sur cette base, et c'est d'ailleurs la condition indispensable de la mobilisation unitaire sur les retraites, il est légitime de revendiquer le maintien de leur salaire aux chômeurs (y compris les démissionnaires) et un salaire pour les jeunes, payés par une hausse des cotisations sociales patronales. S'ils étaient reconquis, les 150 milliards d'euros perdus chaque année pour le salaire du fait du recul de 10 points de sa part dans le PIB pourraient financer dès aujourd'hui le SMIC pour tout jeune entre 18 ans et son premier emploi, une hausse significative des bas salaires de sorte qu'aucun ne soit inférieur à 120 % du SMIC et le maintien de leur salaire aux chômeurs. Le salaire pour tous est ainsi tout à fait finançable, et on imagine sans peine quelle liberté et quel horizon il donnerait à chacun !
- La cotisation montre le caractère parasitaire du droit de propriété lucrative : un « investisseur » n'apporte rien d'autre que le droit de ponctionner la valeur créée par autrui en vendant ou en plaçant ses titres financiers, activité parasitaire dont les régimes en répartition montrent depuis cinquante ans qu'on peut parfaitement se passer pour financer des engagements aussi massifs et de long terme que les pensions.
A fortiori, sur le modèle de la cotisation sociale, un versement d'une partie de l'excédent brut d'exploitation des entreprises à des caisses d'investissement permettrait de répartir chaque année la valeur nécessaire au financement de ce dernier sans recourir à l'épargne. Ce versement se ferait sous forme de cotisation économique liée à chaque emploi comme l'est la cotisation sociale et constituerait, à côté de cette dernière et du salaire direct, la troisième composante du salaire socialisé. Ainsi, on éliminerait la ponction rentière (car le taux d'intérêt serait inutile, tout comme les prestations sociales sont distribuées sans intérêt) et on restituerait à ceux qui travaillent le droit de décider de ce qui est produit, droit aujourd'hui confisqué par les actionnaires.

L'urgence d'un changement de notre représentation du salaire

Evidemment, une telle perspective, à notre portée, suppose un déplacement voire un renversement de notre représentation du salaire. Nous l'identifions au prix de notre force de travail, à la subordination à la loi de la valeur auquel notre travail est soumis, et finalement, tout en aspirant à de meilleurs salaires, nous ne pensons pas que le salaire puisse être aussi un chemin de libération. Et il est vrai que le salaire est de la monnaie, et que cette monnaie correspond à la mise en valeur des capitaux par le travail salarié : c'est ce qu'on appelle la subordination du travail à la loi de la valeur. Cette subordination est faite d'exploitation (la valeur créée par notre travail ne nous revient actuellement qu'à 60 %, la part des salaires dans le PIB français) et d'aliénation : ce sont les actionnaires qui décident des biens et services qui vont être produits. Mais précisément, parce que le salaire est l'expression de cette subordination, il est depuis deux siècles l'enjeu d'un affrontement de classes qui en Europe continentale a transformé les travailleurs en salariés, ce qui est une mutation aux potentialités considérables.

Le salaire pour tous

Un salarié, c'est quelqu'un qui n'est pas simplement une force de travail puisque les employeurs doivent payer le temps libre de sa retraite... et tout l'enjeu est de leur faire payer le temps libre du chômage et de la jeunesse. Cela n'est possible que si nous comprenons que la pension n'est pas pour chacun la contrepartie de son travail passé, qu'elle n'est pas du salaire différé, mais qu'elle est du salaire socialisé, la part qui lui revient, au titre des règles du droit du travail en permanence délibérées politiquement, de la valeur créée par le travail subordonné collectif,... ce qui est aussi la définition du salaire direct payé à la qualification. Il faut insister en effet sur une évidence mal perçue : un salarié n'est pas payé pour son travail, mais pour sa qualification (s'il est fonctionnaire) ou pour celle de son poste (s'il relève du statut privé). La qualification n'est pas la mesure de la tâche accomplie au jour le jour, ni de l'implication dans la culture d'entreprise : parce qu'elle fonde le salaire sur des critères plus généraux, elle introduit la distance entre mon travail et ma ressource qui est une condition de liberté et qui, si je l'assume au lieu de m'arc-bouter sur l'idée fautive que *« mon salaire est la contrepartie de mon travail »*, me rend solidaire des chômeurs et des jeunes dans la revendication d'un salaire pour tous.

Le salaire pour tout

Cela dit, l'augmentation des temps libres payés ne libère pas de la subordination au travail : comme on l'a vu souvent avec les 35 heures, le temps libre augmente au prix d'une intensification inhumaine du temps subordonné ; et surtout, ce sont toujours les titulaires de l'accumulation financière qui ont la main sur l'investissement – le profit est réduit mais pas supprimé. C'est ici qu'il est possible de concrétiser ce qu'offre le salaire comme tremplin pour en finir avec le droit de propriété lucrative. La réussite des régimes de retraite en répartition (les seuls qui aient pu vaincre la pauvreté de masse des personnes âgées) ouvre la voie à une transposition au financement de l'investissement de ce qui s'est opéré pour la retraite, à savoir la transformation de patrimoines lucratifs des ménages en salaires à travers la cotisation sociale. C'est maintenant les grands centres d'accumulation financière qu'il faut supprimer en imposant la cotisation économique qui financera par le salaire l'investissement. Le *Tableau 3* (construit comme le *Tableau 1* à partir de données arrondies, et dont il ne faut donc pas durcir les valeurs absolues) explore trois scénarios à l'horizon 2040 pour montrer comment peut se poursuivre la révolution du salaire engagée depuis les luttes du siècle dernier.

Tableau 3 : La mutation du salaire (1960-2040)

	1960	2000	2040(A)	2040(B)	2040(C)
Part du salaire dans le PIB	60 %	60 %	60 %	70 %	85 %
Progression du montant du salaire réel et de ses composantes (indice base 100 en 2000)					
Salaire total	50	100	200	230	280
Dont salaire direct	60	100	167	176	176
Cotisations sociales	35	100	250	310	310
Structure du salaire (en %)					
Salaire direct	72	60	50	45	37
Cotisation sociale	28	40	50	55	45
Cotisation économique					18
<i>Total</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>	<i>100</i>

NB : les données de ce tableau, comme celles du *Tableau 1*, sont des ordres de grandeur

- *Scénario A (colonne 2040 A)* — Les cotisations vieillesse passent de 25 à 40 % du salaire brut par hausse des cotisations patronales afin de conserver la parité entre actifs et retraités d'avant les réformes Balladur (supprimées) et de maintenir l'âge moyen actuel de départ en retraite (60 ans).

- *Scénario B (colonne 2040 B)* — Aux mesures prises dans le scénario précédent s'ajoute le fait que les salaires retrouvent les 70 % de PIB atteints au début des années 1980 pour deux raisons : les salaires directs sont augmentés de sorte qu'aucun ne soit inférieur à 120 % du SMIC, et l'augmentation supplémentaire des cotisations patronales permet de verser le SMIC à tous les jeunes entre 18 ans et leur premier emploi et de maintenir leur salaire direct aux chômeurs.
- *Scénario C (colonne 2040 C)* — Aux mesures incluses dans le scénario B s'ajoute la salarisation de l'investissement productif. Les 15 points de PIB qu'il représente sont affectés au salaire socialisé (qui correspond de ce fait à 85 % du PIB) sur le modèle des cotisations sociales : les employeurs versent une partie de l'excédent brut d'exploitation sous forme de cotisation économique à des caisses d'investissement qui allouent leurs fonds sans intérêts.

On comprend combien est vital pour la classe dirigeante d'éviter le scénario A parce qu'il est porteur des deux autres, lesquels mettent à mal la domination capitaliste. Mais on mesure aussi combien nos représentations spontanées et savantes du salaire sont un obstacle à la conquête d'un salaire dont le tiers seulement paierait des titulaires d'emplois tandis que le reste financerait le travail libre et l'investissement.

Conclusion

En définitive, face aux réformes en cours depuis dix ans, nous sommes placés devant le même défi que celui qu'ont affronté les pionniers de la sécurité sociale : parier que le droit du travail est un meilleur fondement du droit à ressources que le droit de propriété lucrative ou le droit à la solidarité nationale, et pousser à la hausse des revenus du travail afin d'augmenter la part patronale des cotisations sociales. Certes, pour les raisons évoquées en introduction, les gouvernements successifs sont maintenant fermement contre cette dynamique qu'ils appuyaient éventuellement il y a cinquante ans, mais nous disposons d'un atout considérable : la preuve de la réussite des régimes en répartition. Nous gagnons la bataille des retraites à la condition de la mener comme un moment de la lutte pour le salaire pour tous et pour tout. Salaire pour tous : droit au salaire comme droit inaliénable. Salaire pour tout : financement de l'investissement par du salaire socialisé, et donc maîtrise par les travailleurs de la définition de leur travail.

S'il faut résumer d'une phrase l'enjeu politique des batailles sur la retraite, il s'agit d'un affrontement entre le droit du salaire et celui de la propriété lucrative. Jointe à la solidarité nationale (rente et assistance ont

toujours fait système), la propriété lucrative est à la base du capitalisme. C'est le droit de propriété lucrative qui permet au détenteur d'un portefeuille de ponctionner la valeur créée par le travail d'autrui. Nous disposons avec le droit de salaire d'un formidable levier de mise en cause du droit de propriété lucrative. Par droit de salaire, il faut entendre l'invention, au XX^e siècle, du salaire à la qualification et de la cotisation sociale. En s'appuyant sur lui, en le développant, on peut parvenir au salaire universel, pour tous et pour tout, c'est-à-dire à l'abolition du capital et donc du salariat.

Le *NAIRU*, le prépensionné et quelques fables contemporaines

Daniel Richard*

La manière dont le monde politique belge et européen aborde la gestion des conséquences du vieillissement de la population rappelle la sentence de l'écrivain Philippe Ségur : «*Quand on a peur de la joie, il reste la douleur*»¹.

Nous vivons plus vieux : heureuse conséquence des progrès de la science mais aussi fruit des combats gagnés pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Les scénarios les plus pessimistes des économistes qui nous projettent dans l'avenir tablent sur une croissance minimale de 1.5 % par an de la richesse produite. A ce rythme lent, dans 48 ans, le produit intérieur brut par habitant aura doublé. Encore une bonne nouvelle ? On nous explique le contraire. Nous aurions à nous inquiéter sérieusement de la faiblesse du taux d'emploi... des travailleurs âgés.

Seulement 28 % de la population active de plus de 55 ans auraient encore un travail. C'est beaucoup trop peu : à cet égard, la Belgique compte parmi les mauvais élèves de la classe européenne, dit-on. Les objectifs fixés par le Conseil européen, en 2000, à Lisbonne visent, pour cette tranche d'âge, un taux d'emploi de... 50 %. «*Les Belges sont placés*

* Formateur au Centre d'éducation populaire André Genot (CEPAG) et conseiller au service d'études de la FGTB wallonne.

1. Philippe SÉGUR, *Poétique de l'égorgeur*, éd. Buchet Chastel, 2004.

devant le choix suivant : *changer ensemble ou s'appauvrir ensemble*². Des mesures s'imposeraient donc pour éviter de «*s'appauvrir ensemble*»... dans une société qui va continuer à s'enrichir.

Voilà donc l'intrigue, le ressort dramatique.

Le discours dominant des médias enfonce le clou. Revue de presse : «*Pension : c'est l'inquiétude*»³, «*Pension, la peur des Belges*»⁴, «*Votre pension : occupez-vous en vous-même*»⁵... Plus récemment : «*Fermer l'autoroute des prépensions*»⁶, «*La chasse aux prépensions est ouverte*»⁷, «*Halte aux dérives. Le gouvernement veut lutter contre les pseudo-prépensions*»⁸... Et certains finissent presque par s'étonner des conséquences de leurs réquisitoires : «*Les Belges ne croient plus à la pension légale*»⁹... La publicité n'est pas en reste. Depuis le milieu des années 1990, les assurances «*communiquent*» moins sur les avantages de la pension privée (fonds de pension ou épargne pension, les deuxième et troisième piliers) que sur une prétendue fragilité de la pension légale (le premier pilier).

Cette angoisse plane sur le champ politique. Dans un entretien à l'hebdomadaire flamand *Dag allemaal* du 23 mars 2005, le ministre du Budget, Johan Vande Lanotte, qui est aussi le vice-Premier ministre socialiste flamand, annonce que le gouvernement garantira le paiement des pensions légales... mais qu'elles ne suffiront pas pour vivre. «*S'appauvrir ensemble*»... Mieux qu'un lobbyiste du secteur financier, le futur patron du SP.a engage ses administrés à épargner durant leur carrière pour disposer, la vieillesse venue, d'un complément financier.

Que doivent faire ceux (et surtout celles d'ailleurs) qui n'en auront jamais les moyens, soit qu'ils ou elles sont sans emploi, soit qu'elles ou ils travaillent dans des secteurs pauvres (le «*non-marchand*», par exemple) où il n'existe pas de second pilier ?

Le décor est planté.

2. Service public fédéral Emploi, Formation et Concertation sociale, *Stratégie européenne pour l'emploi - Plan national pour l'emploi 2004*, Belgique, septembre 2004, p. 10.
3. *Dernière Heure*, 24 février 2005.
4. *Le Soir*, 24 février 2005.
5. *Cash*, 24 février 2005.
6. *Le Soir*, 10 juin 2005.
7. *La Libre Belgique*, 10 juin 2005.
8. *La Dernière Heure*, 10 juin 2005.
9. *L'Echo*, 10 juin 2005.

«La FEB s'en va-t-en guerre»

En juillet 2004, le patronat belge frappe officiellement les trois coups en annonçant, en lever de rideau, un document à haute teneur idéologique. Il s'intitule *Master plan FEB Fin de carrière*. D'emblée, la FGTB y réagit par un communiqué symptomatiquement titré : «*La FEB s'en va-t-en guerre*».

Dans un numéro de l'été d'*Infor FEB*, le frais émoulu directeur de l'organisation patronale synthétise la substance d'un texte qui fait figure de véritable projet de société. «*Seul un Belge de plus de 55 ans sur quatre travaille encore alors que la moyenne européenne est de quatre sur dix. La Belgique est aussi la championne de la carrière la plus courte : 36 ans contre 41 pour le reste de l'Europe. Depuis 1970, le Belge étudie en moyenne deux à trois ans de plus, il travaille huit ans de moins et vit cinq ans plus longtemps, alors que les conditions de travail ne sont pas moins bonnes que chez nos voisins*». Pour remettre «*le Belge*» sur le droit chemin, il propose neuf pistes d'actions :

1. *«Mieux rémunérer le fait de travailler plus longtemps que le départ anticipé et non l'inverse ;*
2. *Rétablir les principes de base : d'ici à 2010, il ne doit plus exister de pseudo système de sortie du marché du travail avant l'âge de la pension (65 ans) ;*
3. *Accorder de l'attention à un groupe 'restreint' de travailleurs dans des situations particulières pendant la phase transitoire jusqu'en 2010 ;*
4. *Encourager une gestion du personnel tenant compte de l'âge, dans le but de maintenir les personnes âgées plus longtemps au travail. Comment ? En modernisant la protection découlant du droit du travail, en adaptant les coûts salariaux à la productivité, en intensifiant les efforts en matière de formation et en réformant la politique de santé et de bien-être au sein des entreprises ;*
5. *Créer une dynamique plus forte sur le marché du travail en faveur des travailleurs âgés grâce à un outplacement obligatoire, à une activation de l'indemnité de préavis, à un passage plus aisé entre les secteurs privé et public ;*
6. *Etendre les possibilités pour une fin de carrière plus sereine mais responsabilisée, notamment via un lien direct entre le crédit-temps pris durant la carrière et l'âge de départ à la pension et via l'introduction d'un système d'épargne-salaire soutenu fiscalement ;*
7. *Verrouiller les voies alternatives par un contrôle performant des cas de maladie et d'invalidité et de la disponibilité des chômeurs âgés ;*

8. *Maintenir le régime actuel de la pension légale sous tous ses aspects (âge, conditions de carrière, calcul en 45^{es}) ;*
9. *Autoriser le travail de manière illimitée après l'âge normal de la pension (65 ans)».*

Le détail du *Master plan* révèle un tableau moins policé encore que cette exhortation. S'y déploient des propositions plus crues : suppression des prépensions, diminution des assimilations dans le calcul de la pension, interdiction des versements à toute pension complémentaire avant l'âge de la retraite, démantèlement des barèmes liés à l'âge, réduction des délais de préavis, réduction des coûts salariaux... Soit un véritable arsenal pour une «révolution conservatrice» comme l'a conceptualisée Bourdieu¹⁰. Celle qui «constitue en normes de toutes les pratiques, donc en règles idéales, les régularités réelles du monde économique, abandonné à sa logique, la loi dite du marché, c'est-à-dire la loi du plus fort».

Pousser plus loin le raisonnement et imaginer que réduire salaires et protections sociales, au nom de l'emploi, revient à modifier une des conditions mêmes du vieillissement de la population, c'est franchir une frontière... Le patronat ne peut que s'en défendre. Il entend en effet participer au progrès social, même si, à l'évidence, le bien-être des gens ne relève pas de son *core business*.

C'est au contraire l'objet social de l'entreprise politique. Et les élus disposent pour y tendre des outils de la régulation. Nous y venons mais notons encore que l'offensive idéologique menée tambour battant par le patronat interprofessionnel s'est complétée, à la fin de l'été passé, par l'ouverture d'un autre front, celui du retour aux 40 heures. Il confirmait, si besoin en était, que son souci du plein-emploi reste indissolublement lié à la compétitivité des entreprises. Un argument utile aussi pour justifier les restructurations... et les pertes d'emplois.

«Un pays où il fait bon vivre»

Acte suivant : après la tirade des patrons, les responsables politiques entrent en scène.

Au moment de la rentrée politique, le gouvernement Verhofstadt embourbé dans le dossier DHL a fini par repousser à la date... initiale (le

10. Pierre BOURDIEU, *Contre-feux*, Liber-Raisons d'agir, 1998. «*Cette révolution conservatrice d'un type nouveau se réclame du progrès, de la science (l'économie en l'occurrence), pour justifier la restauration et tente ainsi de renvoyer dans l'archaïsme, la pensée et l'action progressistes*» (p. 40).

12 octobre 2004), la déclaration de politique générale qu'il avait voulu anticiper pour traduire son intensité de travail et sa volonté d'aller de l'avant... après les élections régionales et le naufrage des ambitions européennes du Premier ministre.

Cette réplique au Parlement s'ouvre sur un constat passionnant : *« Dans le Rapport sur le développement humain, la Belgique occupe à nouveau la sixième place. Chaque année, ce rapport des Nations Unies classe toutes les nations selon leur degré de développement humain : l'espérance de vie, le taux d'alphabétisation, le degré de scolarisation et le Produit intérieur brut par habitant. Une récente étude réalisée par l'Organisation internationale du travail sur le taux de protection sociale octroïée, elle aussi, la sixième place à la Belgique. Notre pays parvient, en d'autres termes, à maintenir son niveau élevé de prospérité et reste ainsi un pays où il fait bon vivre. »*

Abordant plus loin la question des conséquences du vieillissement, les propositions gouvernementales contenues dans cette déclaration mériteraient d'être évaluées à l'aune de cette introduction et des indicateurs sociaux qu'elle met en exergue. Personne ne fait cet exercice.

Au contraire, quelques institutions sérieuses et grandes pourvoyeuses de pensée unique jouent les souffleurs pour la troupe violette. *« Tous les rapports importants tels que le Rapport du Conseil supérieur de l'emploi, le Rapport annuel de la Commission d'étude sur le vieillissement du Conseil supérieur des finances et le Rapport sur le vieillissement de la Commission des Affaires sociales, indiquent que nous devons parvenir à activer encore davantage de personnes afin de garantir l'avenir de notre bien-être, informe Guy Verhofstadt. Les prochaines années, la part des personnes en âge actif continuera à diminuer graduellement par rapport à la population entière et, au sein de cette population active, le taux de personnes âgées de plus de 50 ans augmentera. C'est pourquoi, il est absolument nécessaire que la participation à l'emploi de cette dernière catégorie s'améliore afin de pouvoir continuer à garantir une croissance économique suffisante et un solide financement de la sécurité sociale. Dans ce contexte, la réalisation des objectifs du sommet de Lisbonne, à savoir un taux d'activité des travailleurs âgés (55-64 ans) de 50 % en 2010, constitue une ligne directrice. Le taux d'activité des personnes âgées de plus de 55 ans étant actuellement d'à peine 28.1 %, le gouvernement estime qu'il est temps de réagir. »*

Il annonce donc une concertation tripartite (entre le gouvernement, les employeurs et les organisations syndicales)... dont *« les conclusions seront basées sur les analyses existantes »* ! (sic).

Pas question donc de s'écarter du scénario des experts.

Plus déroutant encore, il met sur la table 30 pistes dont l'inspiration est puisée directement dans le *Master plan FEB Fin de carrière*¹¹. A l'heure où ces lignes sont rédigées, la négociation démarre à peine.

Par contre, le 21 décembre 2004, une manifestation importante organisée par les syndicats a exprimé le refus net de voir remis en question le principe des prépensions. Dans les négociations sectorielles, la plupart des conventions sur le sujet ont été prolongées. Ce qui représente une forme de désaveu de la part des responsables de secteurs à l'égard du patronat interprofessionnel... et du gouvernement. Mais qui n'empêche pas la ministre de l'Emploi, Freya Van den Bossche (*SP.a*) de remettre le couvert en juin en proposant 15 mesures pour dissuader le retrait de l'emploi des plus de 50 ans. «*La prépension ne doit être qu'une solution ultime. Elle doit jeter une passerelle vers un nouvel emploi, et non vers la pension*»¹², dit-elle. «*Ces mesures ne sont pas à prendre ou à laisser mais, en cas d'échec de la conférence (sur les fins de carrière), elles seront mises en œuvre par le gouvernement*», précise la ministre dans la *Libre Belgique*¹³. Le bâton est bien derrière la porte.

La figure du prépensionné

Dans ce débat, la figure du prépensionné mérite une attention particulière. Elle cristallise un discours culpabilisant à l'égard du travailleur «*oisif et profiteur*», un acteur bientôt considéré comme responsable de la faiblesse du taux d'emploi des plus de 55 ans. La réalité diverge de cette représentation un brin opportuniste. Ce sont, jusqu'à preuve du contraire, les employeurs qui disposent des leviers de l'embauche et de ceux de la sortie de l'emploi. Il semble aujourd'hui nécessaire de le rappeler. La prépension (qui est un chômage complet accompagné d'une indemnité complémentaire) intervient après la prestation d'un préavis.

Comme mesure de sortie de l'emploi, elle représente une solution socialement plus acceptable que le licenciement pur et simple et moins coûteuse pour la sécurité sociale (compte tenu des cotisations sociales qui

11. La brochure du Cepag téléchargeable au départ du site www.cepag.be «*Vieillessement, fins de carrière et pensions - Choisir la solidarité ou subir la 'pensée unique'*», propose (pp. 41 et suivantes) dans ses annexes un tableau comparatif entre ces propositions et les pistes de la FEB. On peut aussi la commander ... (ainsi que la vidéo qui va de pair).

12. *Le Soir*, 10 juin 2005.

13. *La Libre Belgique*, 10 juin 2005.

y sont associées) que l'invalidité ou le chômage des travailleurs âgés. Enfin, dans la population des plus de 50 ans, la tranche des prépensionnés est étroite : à peine 7 %... Autrement dit, à lui seul, le maintien à l'emploi de l'ensemble des prépensionnés (hypothèse d'école !) ne parviendra jamais à faire passer le taux d'emploi des plus de 55 ans de 28.1 % aux 50 % prévus par Lisbonne.

Le rapport 2005 de l'ONEm (Office national de l'emploi) constate une progression de 1.8 % du nombre de prépensionnés entre 2003 et 2004. Sur le total belge des 109 870 prépensionnés, on dénombre seulement 15.5 % de femmes. *«L'augmentation du nombre de prépensionnés à temps plein est surtout imputable à la progression du nombre de femmes bénéficiaires de ce régime, dit l'Office national. Cette augmentation s'explique essentiellement par le relèvement, depuis janvier 2003, de l'âge de la pension des femmes à 63 ans»*. La décision d'aligner la carrière des femmes sur celles des hommes prise en 1997 – au nom de l'égalité ! – n'a pas eu globalement pour effet de les maintenir à l'emploi. Demain, les mesures pour limiter l'accès aux prépensions les frapperont donc une seconde fois !

Les motivations réelles de la mise en cause de ce statut doivent être réfléchies ailleurs que sur le terrain et que dans les statistiques. La prépension rend, théoriquement au moins, le chômeur indisponible pour le marché de l'emploi. Or, la vision économique dominante considère que la croissance requiert un volume de main-d'œuvre effectivement disponible...

Le NAIRU

Non accelerating inflation rate of unemployment

Dans son rapport 2004 consacré en partie au vieillissement, le Conseil supérieur de l'emploi indique ainsi, au détour de considérations assez générales, *«que le renforcement de la participation [au marché du travail - DR.] de tous les groupes est indispensable pour lutter contre le sous-emploi actuel et garantir l'offre de travail dans le futur. L'existence d'une main-d'œuvre compétente et en nombre suffisant est, par ailleurs, nécessaire pour éviter qu'apparaissent des tensions salariales qui, en se répercutant sur le coût du travail, fragiliseraient la position compétitive des entreprises opérant en Belgique et provoqueraient des délocalisations. A cet égard, il importe d'ailleurs que la participation se traduise par un volume de main-d'œuvre effectivement disponible plus important»*.

Pour ce Conseil, constitué exclusivement d'experts, la maîtrise de l'inflation et la compétitivité des entreprises constituent les axes détermi-

nants de la politique de l'emploi. Côté cour, l'emploi, côté jardin, l'inflation, donc. Cette dialectique pourrait être traduite ainsi : compte tenu du risque de dérapage des prix provoqué par une augmentation des salaires, pour lutter efficacement contre le manque d'emplois, il est nécessaire de maintenir, dans toutes les tranches d'âge, un volant de demandeurs d'emploi actifs dans leur recherche.

N'est-ce pas Guignol ?

En tout cas, cette théorie éclaire d'un jour nouveau le plan Vandembroucke de contrôle de la disponibilité des chômeurs. Elle rappelle aussi un concept ultra-libéral imaginé par les monétaristes de l'école de Chicago et, notamment, promotionné par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique) : le *NAIRU*, acronyme du *non-accelerating inflation rate of unemployment*. En français : le taux de chômage en dessous duquel tout accroissement de l'emploi supérieur à celui de la population active induirait une accélération de l'inflation.

Cet indicateur voisin de la *courbe Phillips*¹⁴ semble assez volatile et, en tout cas, très controversé. Les défenseurs de cet instrument plaident qu'il permet de tracer la frontière entre un taux de chômage qui implique des mesures structurelles (comme des efforts en terme de formation, par exemple) et celui que peuvent combattre de simples mesures conjoncturelles de soutien macro-économique à la demande. Les observateurs plus critiques constatent qu'il « *dramatise* » la réalité d'un chômage frictionnel (lié à la durée incompressible, dans une société de « *plein-emploi* », entre un emploi que l'on quitte et un autre que l'on prend). Au point d'en faire un épouvantail inflationniste. Il permet surtout de légitimer l'absence d'intervention de la puissance publique (notamment via l'instrument monétaire). Le chômage s'expliquant alors par une inefficacité du marché de l'emploi et sa réduction passant inévitablement par les mesures les plus libérales : baisses du coût du travail, réductions des droits sociaux et de la couverture de l'assurance chômage pour éviter... « *les pièges à l'emploi* ».

Au sein de l'Union européenne, le dilemme entre inflation et chômage a été durablement tranché. La Banque centrale, « *seule institution dans le monde moderne qui n'est pas vraiment contrainte à rendre des comptes*

14. Avant la *stagflation* des années 1970 (concomitance d'un haut niveau d'inflation et d'un haut niveau de chômage), elle établissait une liaison mécanique dans le couple chômage/inflation... qui s'est révélé, *in fine*, assez peu fiable.

à la démocratie»¹⁵, s'est vue confiée pour mission prioritaire de combattre l'inflation. Sans référence à l'emploi (au contraire, par exemple, de la Réserve fédérale américaine !). Ce choix n'est pas remis en question. Sauf dans la littérature de quelques dissidents comme sous la plume du prix Nobel d'économie américain Joseph Stiglitz : «*Dans une grande partie de l'Europe, les statistiques de l'emploi sont bien plus désespérantes qu'aux Etats-Unis, et depuis longtemps. Mais la solution exige davantage qu'une nouvelle dose de 'flexibilité du marché du travail' - expression codée, devenue pratiquement synonyme de 'réduction des salaires et de la sécurité de l'emploi.'* (...) *Au cours des décennies précédentes, avec des protections de l'emploi plus fortes, le chômage était pourtant inférieur, et de très loin ; par ailleurs, dans les pays qui protègent le mieux l'emploi, comme la Suède, les marchés du travail sont beaucoup plus performants. Plus encore que les Etats-Unis, l'Europe a besoin de réaffirmer une volonté forte de rétablir le plein emploi et de donner du travail à ceux qui veulent travailler. Elle doit prendre des mesures comme le développement de l'éducation et des programmes de formation qui facilitent la mobilité de l'emploi mais aussi – c'est le plus important – mettre en œuvre des politiques macro-économiques orientées vers le plein emploi. Malheureusement, le cadre qu'on a donné à l'économie sur le Vieux Continent est en train de livrer les guerres de la génération précédente ; il se soucie davantage de l'inflation que de la création d'emplois et de la croissance»¹⁶.*

D'autres politiques sont donc possibles, elles sont même nécessaires. Elles mériteraient d'être discutées mais ce n'est pas là-dessus que portera le débat.

Le discours, c'est la méthode

En matière de fins de carrière, la démarche du gouvernement belge s'appuie sur un discours univoque, émaillé de quelques fables dans un contexte de panique entretenue sur le caractère durable du financement de la pension légale, pour définir des mesures douloureuses qui trancheront, dans le cadre d'une économie qui prospère à moyen terme au moins, l'insupportable dilemme «*changer ensemble ou s'appauvrir ensemble*». C'est le synopsis et le metteur en scène Verhofstadt a déjà dit qu'on n'en sortirait pas !

15. Jean-Paul FITOUSSI, *La règle et le choix - De la souveraineté économique en Europe*, La République des idées, Seuil, 2002, p. 80.

16. Joseph E. STIGLITZ, *Quand le capitalisme perd la tête*, Fayard, 2003, p. 361.

Cet édifice idéologique intègre la privatisation partielle du secteur pensions de la sécurité sociale et s'inscrit dans une politique générale néolibérale. Dans les années 1990, la porte a été ouverte aux sociétés privées d'assurance candidates pour drainer l'épargne populaire dans un deuxième et un troisième piliers, sources selon Jean-Luc Dehaene «*de capitaux frais pour les entreprises et le marché des actions*»¹⁷.

Bourdieu explique combien le discours libéral se révèle être, en réalité, une méthode de gouvernance : «*Cette 'théorie' originellement désocialisée et déshistoricisée a, aujourd'hui plus que jamais les moyens de se rendre vraie, empiriquement vérifiable. En effet, le discours néolibéral n'est pas un discours comme les autres. A la manière du discours psychiatrique dans l'asile, selon Erving Goffman, c'est un 'discours fort', qui n'est si fort et si difficile à combattre que parce qu'il a pour lui toutes les forces d'un monde de rapports de force qu'il contribue à faire tel qu'il est, notamment en orientant les choix économiques de ceux qui dominent les rapports économiques et en ajustant ainsi sa force propre, proprement symbolique, à ces rapports de force. Au nom de ce programme politique d'action, s'accomplit un immense travail politique (...) qui vise à créer les conditions de réalisation et de fonctionnement de la 'théorie'*»¹⁸.

Dernière touche à un tableau général grossièrement brossé : le couplet sur le coût du vieillissement, autre canard...

L'année dernière, le Comité d'étude sur le vieillissement a indiqué que le coût économique du vieillissement sera, dans 25 ans, équivalent à 3.4 % d'un PIB qui sera alors passé d'une valeur actuelle de 100 à une valeur de 142.8 (avec un rythme de croissance annuelle moyen de 1.5 %). Ce coût qui nous est présenté comme argument justifiant les mesures radicales représente moins, en terme de PIB, que les décisions gouvernementales prises en cinq années pour réduire les cotisations sociales et financer la dernière réforme fiscale !

Les mesures fédérales «*indispensables pour y faire face*» devront enfin être mises en œuvre dans des réalités sociales complètement différentes au Nord et au Sud du pays. La Wallonie est, en effet, caractérisée par un chômage massif des plus jeunes travailleurs : 64.2 % des 258 985 demandeurs d'emploi indemnisés – recensés en Région wallonne par le Forem en avril 2005 – ont moins de 40 ans. Et 21.1 % ont moins de 25

17. Jean-Luc DEHAENE, *La société de l'information - Clé pour une ère nouvelle*, éd. Luc Pire, 1995, p. 98.

18. Pierre BOURDIEU, *op. cit.*, p. 109.

ans ! Donner la priorité au maintien à l'emploi des travailleurs âgés de plus de 50 ans (11.5% des sans emploi wallons), c'est sacrifier l'avenir ! Par ailleurs, les perspectives démographiques sont totalement divergentes entre la Flandre et la Wallonie. «De 2000 à 2050, la population âgée de 20 à 59 ans devrait diminuer de 7.2 % pour l'ensemble de la Belgique. Mais les évolutions sont très différenciées d'une région à l'autre. La Wallonie devrait perdre seulement 0.4% de ses 20 à 59 ans, alors que la Flandre verrait cette population se réduire de 13.5 %, soit près de 441 000 personnes en moins. La population de ces tranches d'âge en région bruxelloise, à l'inverse, devrait connaître une augmentation de 9.2 %»¹⁹.

Ces projections, qu'il faut considérer avec la prudence requise à l'égard de tous les scénarios démographiques, tracent les contours d'un autre *Rapport Sauvy*... mais, cette fois, dont la Flandre pourrait pâtir. Ces perspectives, qui ne sont pas méconnues du Conseil supérieur de l'emploi, ne semblent nullement influencer sur la définition d'une politique commune pour l'ensemble du pays. Tout se passe comme si la réalité de la Wallonie, volontiers présentée comme le maillon faible de l'Etat fédéral, n'avait pas d'impact sur la manière d'aborder la question des fins de carrière. Deux explications possibles : soit il n'est pas nécessaire que le discours soit ancré dans la réalité, soit il n'ambitionne de servir que les intérêts du maillon fort. Dans un cas comme dans l'autre, il est irrecevable.

Rideau.

19. Micheline LAMBRECHT (premier chargé de mission au Bureau fédéral du plan) et Marc DUBUISSON (attaché scientifique à l'IWEPS - Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique), «Evolution démographique en Wallonie : mise en perspective temporelle et géographique», in *Wallonie*, n°82, mars 2005, «La Wallonie face aux défis démographiques», CESRW, p. 23.

Retraites : A quelle sauce sont mangées les femmes ?

Hedwige Peemans-Poullet*

*«Quand vous serez bien vieille au soir à la chandelle,
Assise auprès du feu, pauvres euros comptant,
Direz avec regrets : du temps que j'étais belle,
Que n'ai-je écouté... les féministes d'antan...»¹*

Il est désormais bien prévu par la Commission européenne², les experts et les féministes de plusieurs pays³, qu'à l'horizon 2050, les pensions de retraite⁴ des femmes seront insuffisantes *«pour leur permettre de conser-*

* L'auteure est membre de l'Université des femmes, du Conseil de l'égalité des chances entre hommes et femmes, du Comité consultatif pour le secteur des pensions.

1. En pastichant Ronsard.
2. Voir le rapport conjoint de la Commission et du Conseil (Commission européenne, *Pensions viables (...), Rapport conjoint*, 2003). L'Objectif n°10 concerne l'égalité entre hommes et femmes. H. Peemans-Poullet, «Pensions : un plan stratégique sans les femmes ?», dans *Revue belge de Sécurité sociale*, 2003, 4, pp.1283-1299.
3. France, Allemagne, Suède, Espagne, ...
4. Pension de *retraite* : pension acquise par le travail professionnel (*droit direct*).

ver, dans une limite raisonnable, le niveau de vie qui était le leur durant leur vie active»⁵.

Les explications fournies relèvent encore d'un système de pensée assez traditionnel : les femmes ont des carrières plus courtes (interruptions de carrière), moins fournies (travail à temps partiel) et des rémunérations plus faibles... Ces explications donnent l'impression que ces avatars font partie des «*conditions naturelles*» du travail des femmes alors que, bien au contraire, il s'agit de constructions économiques, sociales et politiques, non dépassées mais actuelles, et dont l'impact se fait et fera sentir au moins jusqu'en 2050.

Ou encore : les systèmes de protection sociale auraient été conçus sur un modèle, en voie de disparition, du ménage inégalitaire où l'homme est le principal responsable des ressources. Or, cette réflexion ne convient qu'au modèle beveridgien qui est postérieur à la deuxième guerre mondiale. Le système bismarckien – qui a inspiré, entre les deux guerres, l'installation des assurances sociales obligatoires tant en France qu'en Belgique – considère l'individu au travail comme sujet de ce droit. Ainsi, en 1888-1889, dans l'exposé des motifs du projet de loi (assurance invalidité et vieillesse) du gouvernement allemand, peut-on lire ce qui suit : «*Le projet étend aux femmes l'assurance obligatoire. Il serait injuste de les en exclure : les infortunes du travail les menacent autant que les ouvriers du sexe masculin. La perspective du mariage doit rester hors de cause : il n'est point de règle que les ouvrières qui se marient quittent l'atelier. D'autre part, si l'on excluait les femmes, les patrons seraient portés à engager de préférence des ouvrières, afin d'économiser les cotisations qu'ils auraient à verser pour des travailleurs mâles*»⁶.

Ces deux types d'explications permettent d'exonérer les pouvoirs économiques, sociaux et politiques de leurs responsabilités actuelles dans les inégalités entre hommes et femmes, et de faire comme si celles-ci allaient disparaître «spontanément» tout en prévoyant qu'il n'en sera rien.

Or, la réalité est bien différente : ces discriminations sont reconstruites systématiquement jour après jour.

5. Commission européenne, *op. cit.*, p.31. Il s'agit de l'Objectif n°2 de la MOC (Méthode ouverte de coordination).

6. *L'assurance contre l'invalidité et la vieillesse en Allemagne*, Bruxelles, Office du travail, 1895, p. 64.

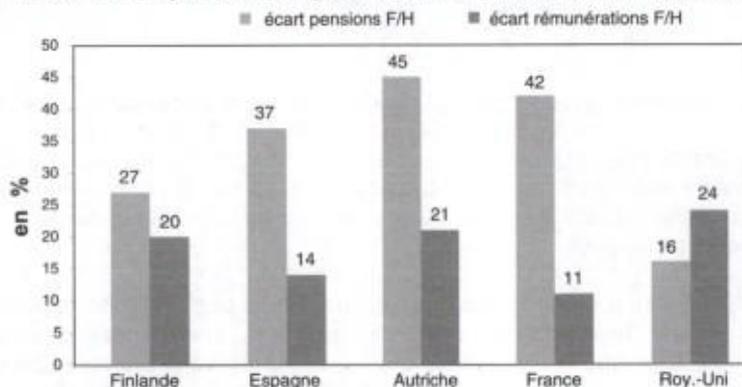
La redistribution sociale ne joue pas pleinement pour les femmes...

Récemment, le Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté (EAPN) a constaté que, dans la majorité des Etats membres, face au risque de pauvreté, l'inégalité entre hommes et femmes est encore plus grande après transferts sociaux qu'avant ceux-ci. Ce qui signifie que si les transferts sociaux réduisent les écarts entre les revenus élevés et les revenus modestes, ils ne le font pas ou trop peu en ce qui concerne les écarts entre ceux des hommes et des femmes.

Nous nous trouverions ainsi en présence d'un mécanisme de la protection sociale qui, pour les femmes, fonctionne à l'envers ; l'analyse plus spécifique des pensions de retraite confirme cette constatation.

L'écart entre les pensions des hommes et les pensions des femmes est encore plus grand que l'écart entre leurs rémunérations respectives. Dans leur rapport stratégique de 2002, plusieurs Etats membres ont reconnu ce fait⁷ ce qui nous permet d'établir le graphique suivant.

Écart entre les pensions moyennes F/H et rémunérations moyennes F/H



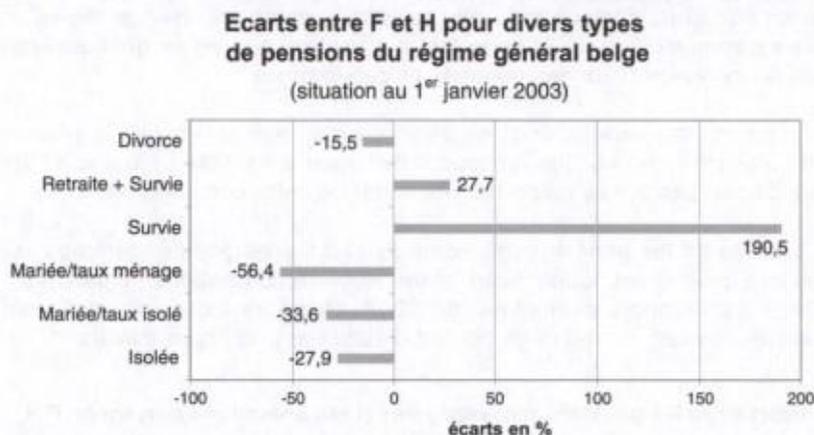
Sources : Commission européenne, *Pensions viables (...)*, 2003 ; pp. 89-90.

Graphique : HPP/2005.

La Belgique n'a pas fourni cette donnée mais nous pouvons présenter quelques éléments qui vont dans le même sens.

7. Commission européenne, *op. cit.*, 2003, pp.89-90.

Actuellement, l'écart entre les rémunérations brutes des femmes et des hommes tourne autour de 20,5 %. Or comme nous le voyons dans le graphique ci-dessous, les écarts entre hommes et femmes par rapport à leurs pensions de retraite (droit direct pur) sont respectivement de 27,9 % (retraite au taux isolé pour une personne non mariée) et de 33,6 % (retraite au taux isolé pour une personne mariée)⁸.



Source : ONP, *Statistique annuelle(...)*, 2003. Calculs et Graphiques HPP/2005.

Ce raisonnement est partiellement faux parce que le calcul de la pension se fait sur base des rémunérations passées pour chacune des années de carrière alors que le montant des pensions en fournit le résultat actuel, mais même si on limite la comparaison aux seuls pensionnés ayant une carrière complète, les écarts entre hommes et femmes subsistent, bien que moins prononcés.

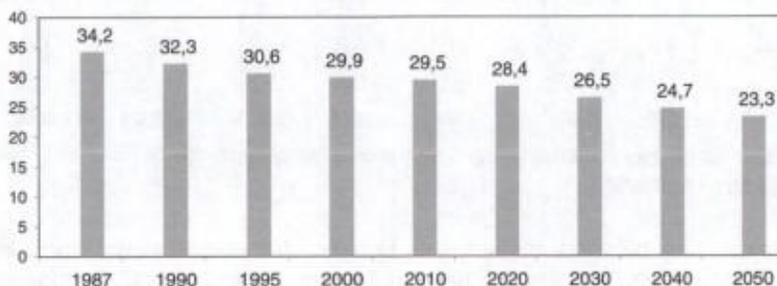
Or, notre système de pensions, qui se caractérise par une forte redistribution sociale descendante⁹, devrait en principe, assurer un «*taux de remplacement*» d'autant plus élevé que les rémunérations étaient faibles. Autrement dit, les écarts entre les pensions devraient être plus faibles que les écarts entre les rémunérations. Et précisément ce mécanisme ne joue pas réellement ou pas pleinement pour les femmes.

8. Dans les deux cas, les retraites sont calculées exactement de la même manière. La distinction n'est utile que pour estimer le nombre de femmes qui pourraient éventuellement opter pour une retraite au taux ménage dans le chef du mari.
9. Les cotisations sociales sont prélevées sur la totalité de la rémunération alors que les prestations sont plafonnées. Ainsi le taux de remplacement effectif est d'autant plus élevé que les rémunérations sont faibles.

Les mesures politiques discriminantes pour le calcul des pensions de retraite des femmes

Au cœur même d'une évolution économique-politique qui favorise la dégradation générale des pensions du premier pilier, comme le montre le graphique qui suit et dont les données comprennent la dégradation des pensions des femmes, des mesures spécifiques entraînent une dégradation plus importante encore pour les femmes.

Estimation de l'évolution du taux de remplacement moyen
(pensions des salariés)



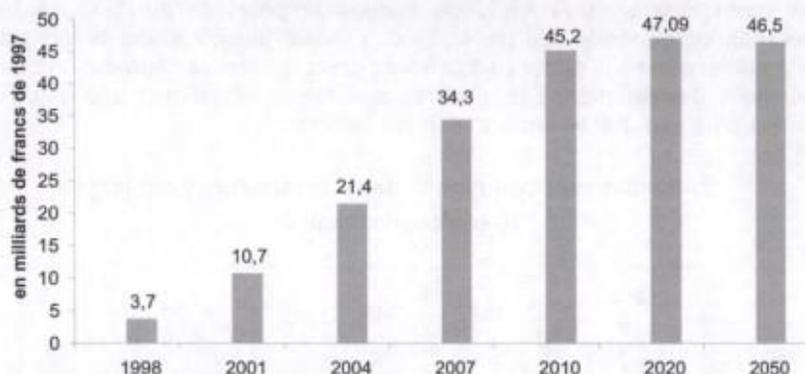
Hypothèse : augmentation des rémunérations de 2,25 % l'an à partir de 2010

Source : BFP, *Les perspectives (...) 2000-2050*, 2002, p. 78. Graphique : HPP/2005.

Pour les retraites des femmes en particulier, la réforme qui a instauré, à partir de 1997, une égalisation progressive de l'âge de la retraite entre hommes et femmes n'a fait qu'accroître les écarts entre les montants moyens des retraites des unes et des autres. Les quelques femmes qui trouvent avantage à cette réforme sont celles qui, ayant encore un emploi à l'âge de 60 ans (moins de 18 % des femmes de cette tranche d'âge), peuvent poursuivre leur carrière et améliorer le montant de leur pension en travaillant plus longtemps. Dans l'ensemble, la combinaison de toutes les mesures adoptées par la réforme fait perdre aux femmes retraitées des milliards de francs selon les années¹⁰.

10. Le nouveau rapport stratégique 2004 de la Belgique est à cet égard de très mauvaise foi. Voir H. PEEMANS-POULLET, «Pensions des travailleurs salariés : les leçons d'une réforme», dans *Revue belge de Sécurité sociale*, 1999, 1, pp. 71-87.

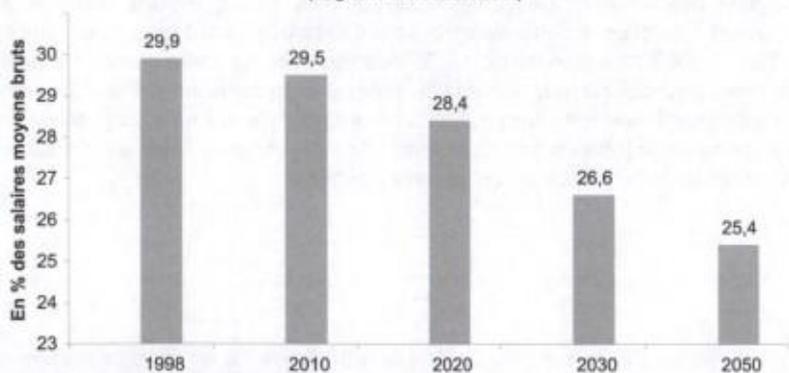
**Impact de la réforme de 1997 sur les pensions de retraite
des femmes salariées**
(montant des pertes annuelles)



Source : BFP, *Festjens Planningpaper*, n°82, 1997, p. 70 et calculs propres.
Graphique : HPP/2005.

Aussi le taux de remplacement des retraites des nouvelles pensionnées sera particulièrement dramatique. Les femmes isolées qui ont, en moyenne, les carrières les plus favorables verront se dégrader leur taux de remplacement moyen comme le montre le graphique qui suit. On ne peut vraiment pas considérer qu'elles pourront maintenir le niveau de vie

**Estimation du taux de remplacement moyen
des pensions des femmes isolées**
(régime des salariés)



Source : BFP, *Festjens Planningpaper*, n°82, 1997, p. 77.

acquis pendant leur vie active. Et que dire alors de celles, nettement plus nombreuses, qui ont des carrières moins favorables ?

Peut-on réellement imputer les écarts entre les montants des retraites des hommes et des femmes aux différences entre leurs durées de carrière respectives, comme le suggèrent tant de commentaires, notamment ceux de la Commission européenne¹¹ ? En France, on a clairement démontré le contraire¹². En Belgique, chez les salariés, l'écart entre les montants moyens des retraites des hommes et des femmes est respectivement de 27.9 % pour la pension d'isolé et de 33.6 % pour la pension de marié au taux isolé, nous l'avons vu, alors que pour les hommes et les femmes nés en 1940, la différence moyenne de durée de carrière est seulement de 17.2 %¹³.

En outre, ces différences dans les durées de carrière ne sont pas des phénomènes spontanés, qui seraient imputables aux comportements «naturels» des femmes et découleraient de leurs responsabilités familiales. Au contraire, elles résultent, en grande partie, de politiques discriminatoires.

Commençons par évoquer des discriminations indirectes dans certains aspects du calcul de la pension.

Un aspect de ces discriminations découle de la prise en compte des «journées assimilées à des journées de travail» pour le calcul de la pension. Parmi celles-ci figure le chômage indemnisé. En 1999, sur base d'un sondage de l'ONP (Office national des pensions), les femmes avaient bénéficié de 52.7 % des journées assimilées au titre de chômage indemnisé alors qu'elles représentaient 57 % des demandeurs d'emploi ; elles ont par contre comptabilisé 11.7 % de celles assimilées du chef de prépension alors qu'elles représentent seulement 11 % de cette catégorie de chômeurs ; mais cette même année, 9 500 femmes ont été exclues définitivement du droit au chômage (elles représentent quelque 80 % de ces exclus) ce qui supprime par le fait même toute assimilation pour le calcul de leur pension.

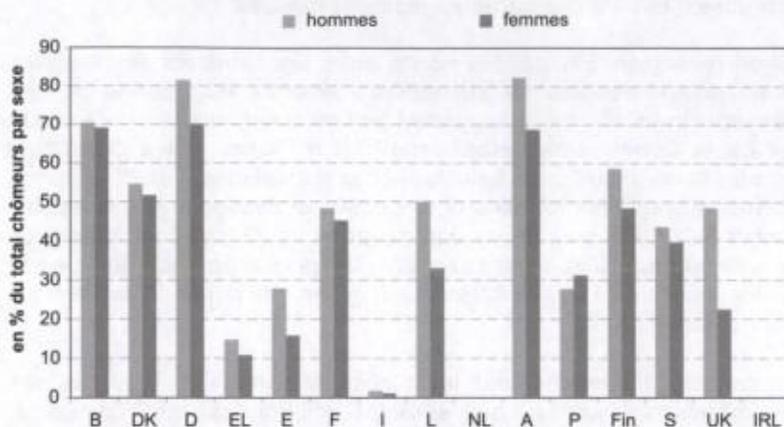
On constate ainsi que dans la plupart des pays européens, diverses mesures ont pour effet que le chômage des femmes est moins souvent indemnisé que celui des hommes, ce qui a évidemment un effet négatif

11. Commission européenne, *op. cit.*, pp.89-90.

12. C. BONNET et Ch. COLIN, «Vers une réduction des disparités hommes-femmes ?», dans *Retraite & Société*, n°32, CNAV, 2000, pp. 48-61.

13. Office national des pensions, *Rapport annuel 2003*, pp. 87-90.

Proportion des indemnisés parmi les chômeurs



Source : Eurostat, *EFT*, 2002, pp. 188-189. Graphique : HPP/2005.

sur le calcul de leur pension puisque seules les journées de chômage indemnisé sont assimilées à des journées de travail.

Sur ce graphique, la Belgique semble présenter des résultats moins défavorables aux femmes ; il ne faut cependant pas s'en féliciter puisque la pratique de l'exclusion fait disparaître bon nombre d'entre elles de la base de référence (elles ne sont ni enregistrées, ni indemnisées).

Ainsi des différences marquées entre les proportions de chômeurs masculins et féminins indemnisés, différences plus marquées encore dans certains pays si on tient compte de l'état civil (les hommes mariés sont les mieux lotis) se répercutent sur le calcul de leurs pensions respectives.

Des politiques discriminantes en matière d'emploi...

Depuis le Sommet de Lisbonne (2000), les Etats membres se sont engagés à relever le taux général de l'emploi et celui des femmes en particulier. Or, en réalité, la majorité d'entre eux pratiquent systématiquement une politique de sous-emploi pour les femmes et par conséquent une politique impliquant des pensions de retraite insuffisantes.

Ce sous-emploi se manifeste dans des pratiques d'écartement partiel, temporaire ou définitif du marché du travail.

Ecartement partiel : dans l'ensemble de l'Europe à 15, plus d'un tiers des femmes ne disposent que d'un emploi partiel et cela par suite de divers types de contraintes maintes fois décrites. Il est toujours nécessaire de rappeler qu'avant l'avènement de ces politiques de retrait partiel du marché du travail, en 1973 par exemple, 8.2 % seulement des femmes actives travaillaient à temps partiel en Belgique, alors qu'aujourd'hui, près de 40 % d'entre elles sont dans ce cas. Parmi les contraintes évoquées rappelons que les deux principales sont, d'une part, le soutien financier et/ou réglementaire aux emplois partiels et, d'autre part, le déficit d'universalité des services collectifs d'accueil à l'enfance et aux adultes dépendants.

La grande majorité des emplois partiels sont des emplois à bas salaires. Ainsi, même en supposant que des travailleuses aient eu un emploi à mi-temps pendant toute leur carrière, elles ne disposeraient, à l'âge de la retraite, que de la moitié d'une pension de retraite minimale et seraient donc placées dans la dépendance définitive soit d'un conjoint, soit des droits dérivés d'un mari défunt ou divorcé, soit de l'assistance sociale.

Il arrive aussi que ces retraitées, à carrière réduite, renoncent à leurs droits directs trop modestes pour préférer l'octroi d'une pension au taux ménage (majoration de + 25 %) à leur mari. Cette solution qui apparaît comme plus avantageuse pour les revenus du ménage, implique que toutes les cotisations de ces travailleuses auront été versées à fonds perdus puisque ce «*taux ménage*» est appliqué indistinctement, que l'épouse ait travaillé ou n'ait pas travaillé. Le «*mariage*» est ainsi plus avantageux pour ce couple que le travail professionnel de la conjointe.

Outre ces mesures d'écartement partiel, il existe des mesures d'écartement temporaire du marché du travail (congé parental, interruptions de carrière, congé pour soins palliatifs ou pour assistance médicale, crédit-temps...) : la plupart des mesures dites de «*conciliation entre vie professionnelle et vie familiale*» sont des mesures d'écartement temporaire du marché du travail qui, pour cette raison, sont manifestement destinées aux femmes. Certaines de ces mesures comportent des «*pièges*» pour le calcul de la pension qui ne sont guère connus par les utilisatrices.

Ce n'est pas tout, nos gouvernements successifs ont développé un soutien socio-financier voire réglementaire à l'écartement définitif du marché du travail permettant de maintenir ou renvoyer des femmes à leur foyer (quotien conjugal et autres avantages fiscaux, accès gratuit aux droits dérivés, exclusions du droit au chômage...).

Plusieurs recherches européennes ont procédé à l'inventaire des mesures familialistes mais sans se préoccuper de leur impact sur les pensions de retraite ; or toutes ces politiques de sous-emploi entraînent directement ou indirectement une réduction des droits à la pension de retraite.

Le redéploiement des droits dérivés...

Face à la misère des pensions de retraite des femmes, les pouvoirs publics tiennent deux discours contradictoires.

D'un côté, ils déclarent que ce n'est pas très grave parce que «*les femmes*» peuvent toujours compter sur les droits dérivés ouverts par leur conjoint (taux ménage, pension de survie, pension de divorcée...) en oubliant qu'il faut donc être ou avoir été «*mariée*» pour bénéficier de ces droits...¹⁴. Ils considèrent comme normal le fait que les femmes soient amenées à constituer leurs droits, notamment en matière de pensions, sur la base de deux critères : le mariage et le travail professionnel. Ces droits sont aujourd'hui doublement menacés tant par l'instabilité et la régression¹⁵ du mariage que par la flexibilisation croissante du travail professionnel.

D'un autre côté, ils disent que ces droits dérivés vont s'éteindre spontanément par suite de l'accroissement du travail professionnel et du relèvement des rémunérations des femmes. Or rien n'est moins vrai : l'éligibilité à ces droits va s'étendre prochainement aux cohabitants légaux ; les désunions et remariages permettent à un même titulaire d'ouvrir plusieurs droits dérivés non contributifs (par exemple : pension de divorce et taux ménage) ; le développement du temps partiel va amener un recours accru au taux ménage, etc.

Les droits dérivés du mariage représentent une charge considérable pour la branche des pensions : aujourd'hui, dans le régime général, les droits dérivés représentent entre 35 et 36 % de la dépense totale.

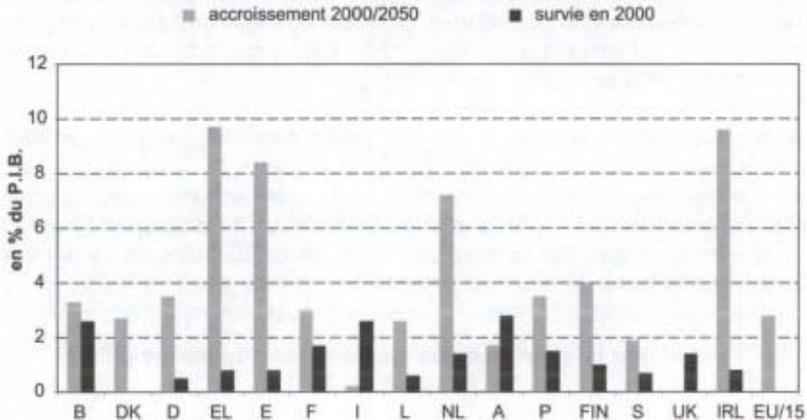
Nous pouvons donc affirmer, non seulement que les pensions de retraite des travailleuses sont misérables précisément parce qu'une part démesurée du budget des pensions est consacrée à ces droits dérivés non contributifs, mais aussi que dans plusieurs des Etats membres, le vieillissement de la population ne poserait aucun problème de finance-

14. Rappelons que dans la branche des pensions, seul le «mariage» ouvre ces droits.

15. Les femmes qui ne veulent plus se «marier» n'en mesurent certainement pas les conséquences pour leurs pensions.

ment à l'horizon 2050 si ces Etats ne mettaient pas des droits dérivés gratuits à charge de leurs branches pensions.

Accroissement des dépenses globales de pensions
comparé au coût actuel (2000) de la seule pension
de survie du régime général



Sources : Commission européenne, *Pensions viables (...)*, 2003 ; et Eurostat, *Dépenses et recettes de protection sociale (...)*, éd. de 2003. Graphique : HPP/2005.

En effet, en ce qui concerne la Belgique, on sait que pour la période de 2000 à 2050, l'augmentation totale des dépenses de pensions est estimée à environ 3.2 % du PIB. Or, en 2000, la seule pension de survie dans le seul régime des salariés représentait déjà 2.6 % du PIB !

En Belgique, les pouvoirs politiques, économiques et sociaux ont une préférence marquée pour l'ordre patriarcal au risque de provoquer un séisme social... A moins que cela ne favorise aussi...

Le développement du «deuxième pilier»...

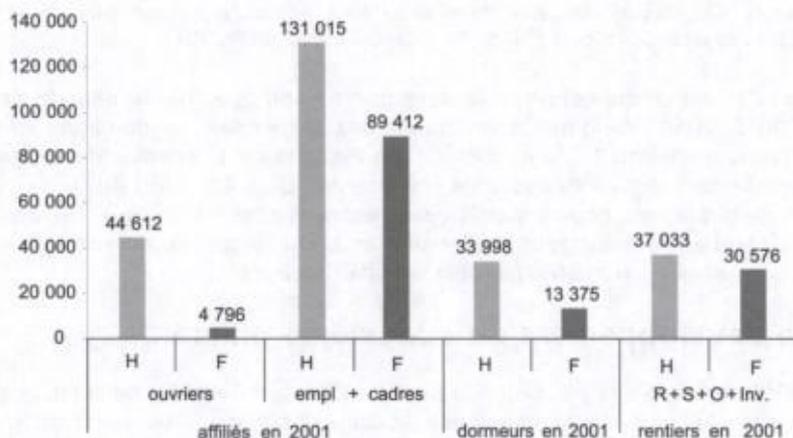
La dégradation des pensions du premier pilier est évitable, nous l'avons vu, mais les pouvoirs économiques, sociaux et politiques semblent compter sur cette dégradation pour ouvrir un plus vaste marché aux pensions complémentaires à base de capitalisation (ce qui suppose des placements, des intérêts..., bref un festin pour les banques/assurances...). La nouvelle loi belge relative aux pensions complémentaires adoptée en 2003 est venue relancer le processus de développement d'un deuxième pilier.

La désaffection à l'égard du système par répartition comportant une forte redistribution sociale est déjà, *a priori*, défavorable aux retraitées, mais la promotion du deuxième pilier sur base de capitalisation individuelle ne fait qu'accroître davantage encore les écarts entre les revenus de pensions des hommes et des femmes.

Les écarts imputables au deuxième pilier proviennent premièrement du champ d'application de la mesure : puisque ce deuxième pilier n'est pas obligatoire, il est installé dans les secteurs les plus forts de l'économie, là où les femmes sont peu présentes.

Le graphique qui suit montre les disparités entre hommes et femmes dans le taux de couverture actuel (affiliés) et passé (rentiers) à ces pensions complémentaires. Les disparités de la colonne des rentiers semblent moins importantes parce que les statistiques ne distinguent pas les droits directs (acquis sur la base du travail de l'affilié) des droits dérivés (acquis sur la base de liens de parenté ou alliance avec l'affilié).

**Nombre de pensions complémentaires (deuxième pilier)
situation en 2001**

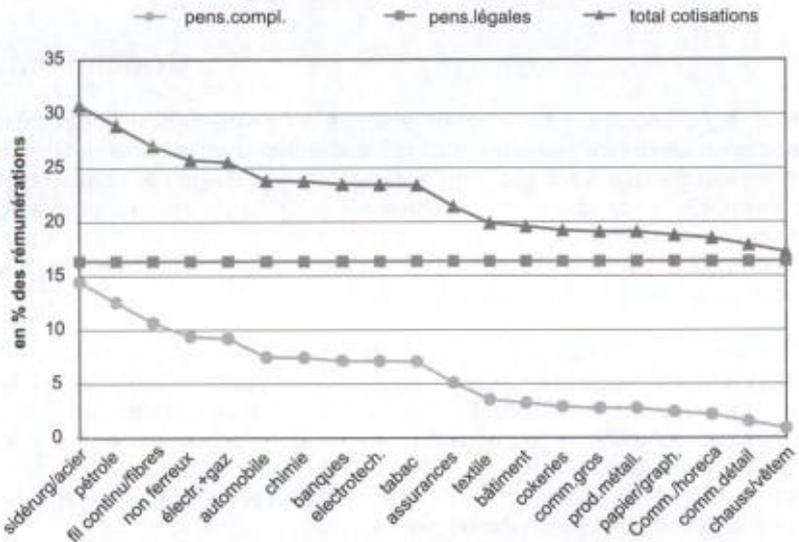


Source : Rapport de l'OCA 2001-2002, p. 221. Graphique : HPP/2005.

Dans les secteurs économiques où les femmes sont plus nombreuses, lorsque le deuxième pilier est installé, il présente des avantages proportionnellement plus faibles que dans les secteurs les plus forts.

Le graphique qui suit montre, pour les employés de divers secteurs économiques, l'importance des cotisations consenties pour financer ce deuxième pilier. On y observe que des secteurs, dont on sait qu'ils sont très masculinisés (sidérurgie, pétrole, non ferreux,...), consentent des cotisations très importantes pour la constitution de ce deuxième pilier alors que les secteurs à forte proportion de femmes (chaussure, confection, commerce de détail, horeca,...) n'y consacrent que de modestes prélèvements.

Montant total des cotisations pour les pensions légales et complémentaires (Employés de divers secteurs)



Source : Ph. Neyt, *Table ronde pensions*, 1993. Graphique : HPP/2005.

D'une manière générale, on retiendra aussi que les employeurs qui prétendent vouloir diminuer le «*coût*» du travail par des baisses de cotisations sociales¹⁶ n'hésitent pas à effectuer des prélèvements très importants pour financer ce deuxième pilier ...

16. En réalité, il s'agit tout simplement d'une diminution des rémunérations des travailleurs.

Dans l'état actuel de la législation européenne¹⁷ et de la législation belge, il est possible d'installer dans ces pensions complémentaires non seulement des droits dérivés (pension de survie) mais aussi des discriminations indirectes dans le calcul des rentes, par suite de l'application d'un calcul actuariel se référant à une espérance de vie différente pour les hommes et pour les femmes. Seule la Suède s'est fermement opposée à l'introduction de cette dernière mesure dans sa récente réforme du système des pensions.

Il est certain que le redéploiement de ces pensions complémentaires va provoquer une nouvelle vague d'inégalités sociales, mais une des plus importantes d'entre elles sera l'accroissement des écarts entre les revenus des hommes et des femmes au moment de la retraite.

Conclusions

Nous espérons avoir pu montrer que les inégalités entre hommes et femmes ne relèvent pas d'une histoire ancienne, d'un modèle désuet de protection sociale mais que, bien au contraire, la Belgique, comme bien d'autres Etats membres, trouve actuellement tout un arsenal de pièges et de mesures qui, plus ou moins directement, construisent et reconstruisent les inégalités sociales entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne les pensions.

Pendant que les organisations de femmes ouvrent de nouveaux chantiers pour développer leur autonomie sociale et politique, comme la lutte pour la parité ou la lutte contre les violences intra-familiales, elles doivent aussi contrecarrer les nouvelles dispositions adoptées par les autorités économiques, sociales et politiques en vue non seulement de réduire leurs acquis mais surtout de recréer ces nouvelles formes d'inégalités et de dépendances socio-économiques.

La perspective du «*vieillessement de la population*» a fait émerger toute une série de recherches visant à mesurer voire à réduire le taux de dépendance du troisième âge par rapport à la population en âge d'activité mais, hormis quelques exceptions, rares sont les réflexions du même ordre visant à mesurer voire à réduire le taux de dépendance socio-économique des femmes retraitées par rapport aux hommes...

17. Directive 96/97 du 20 décembre 1996 modifiant la Directive 86/378 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre hommes et femmes dans les régimes professionnels de la sécurité sociale.

Du mauvais usage des prévisions démographiques et de la nécessaire sauvegarde des solidarités intergénérationnelles

Michel Loriaux*

Le difficile exercice de la prévision

Contrairement aux sciences exactes ou biologiques, les sciences sociales éprouvent régulièrement le besoin de projeter les résultats de leurs observations dans l'avenir. Et la chose est assez compréhensible dans la mesure où les faits sociaux qu'elles traitent sont éminemment évolutifs alors que les faits de la matière ou de la vie sont beaucoup plus stables dans le temps. Un neurologue s'interroge sur la façon dont fonctionne le cerveau d'un homme d'aujourd'hui sans forcément se préoccuper de celui de ses descendants dans un siècle, d'autant plus qu'il y a fort à parier que sa structure ne sera probablement pas très différente de celle de ses ancêtres du XX^e siècle (sauf manipulation génétique). Par contre, un sociologue urbain sait que la ville de 2100 n'aura plus grand-chose de commun avec celle de 1900 ou de 2000. Et c'est vrai également pour l'économiste qui sait que la production et la consommation dans quelques décennies auront beaucoup changé par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui.

* Institut de Démographie - UCL.

Néanmoins, peu de chercheurs en sciences sociales osent s'aventurer dans ce genre d'exercice de prévision, à l'exclusion de quelques futurologues téméraires, parce qu'ils savent que les contextes technologiques, économiques, politiques, sociaux et culturels sont rapidement changeants, comme les dernières décennies l'ont abondamment démontré.

Qui avait imaginé, il y a à peine un quart de siècle, que les ordinateurs personnels allaient prendre l'essor que l'on connaît, alors que la grosse informatique centralisée était déjà puissamment développée, qu'Internet allait tisser sa toile arachnéenne autour de la planète entière, que le téléphone mobile allait s'affranchir du fil le reliant à ses réseaux de communications, que le sida allait faire des ravages dans toutes les populations du monde, que le bloc communiste à l'Est allait vaciller et finalement se rallier au libéralisme et à l'économie de marché, *etc.*

Pourtant, il existe une discipline des sciences sociales qui en apparence est moins timorée que d'autres et qui ne redoute pas de réaliser des projections dans un avenir parfois lointain, de l'ordre du siècle ou du demi-siècle : c'est la démographie ! Réaliser des prévisions à long terme est même une de ses spécialités à laquelle la plupart des démographes se sont essayés un jour ou l'autre. Est-ce à dire que les démographes sont plus audacieux ou seraient-ils seulement plus inconscients que leurs collègues des autres sciences sociales ?

La force tranquille du vieillissement démographique

Pas forcément, car l'argument traditionnellement évoqué pour justifier la réalisation de perspectives à long terme est ce qu'il est convenu d'appeler la relative inertie des phénomènes démographiques. Le changement démographique est souvent lent : à court terme, on n'observe généralement que de faibles oscillations des effectifs de population et il faut se porter plusieurs décennies en avant, avec des durées de l'ordre de la génération (25 ou 30 ans) pour découvrir des changements de comportements significatifs (en matière de nuptialité, de fécondité ou de mortalité), tandis que les grandes mutations n'apparaissent qu'au bout d'un siècle ou davantage.

On ne le sait pas toujours clairement aujourd'hui, mais le vieillissement démographique dont on parle tant n'est pas une nouveauté contemporaine, mais un phénomène vieux de 150 ou 200 ans, qui a pris naissance parallèlement à la première révolution industrielle, et parfois plus tôt et qui s'est inscrit dans le cadre de la grande révolution démographique,

généralement baptisée «*transition démographique*», qui a provoqué le passage d'un ancien régime démographique à fortes natalité et mortalité à un régime moderne caractérisé par des valeurs faibles de ces mêmes paramètres. C'est au cours de ce processus commun à tous les pays occidentaux qu'on a pu assister à des augmentations considérables de la taille des populations (doublement et au-delà) et à des transformations profondes des structures par âge et par sexe, auxquelles on a donné le nom, peut-être mal approprié, de vieillissement démographique.

En somme, ce vieillissement qui inspire de nos jours tant de peurs et d'inquiétudes n'a été rien d'autre qu'une évolution tranquille dont l'histoire est déjà pluricentenaire et qui a juste provoqué en 150 ou 200 ans le passage de la classe des '65 ans et plus' de moins de 5 % à actuellement un peu plus de 15 %, soit un triplement. A titre de comparaison, rappelons que la population active agricole qui atteignait facilement 80 % et plus de l'emploi total dans l'ancien régime, a diminué dans à peu près le même laps de temps jusqu'à ne plus représenter que moins de 5 % de l'emploi, sans pour autant réduire la production (qui a continué à beaucoup augmenter), les seuls perdants dans l'opération étant les agriculteurs dont le poids politique a considérablement chuté suite à l'exode rural. Il serait donc archifaux de prétendre que l'Europe et les pays industrialisés ont été submergés par le raz de marée du vieillissement qui aurait tout détruit sur son passage.

Au contraire, les transformations ont été non seulement lentes, mais elles ont été appréhendées scientifiquement depuis très longtemps, puisque certains redoutaient déjà les ravages de la dénatalité et du vieillissement dès le début du XX^e siècle, et que le fameux ouvrage d'A. Landry sur *La révolution démographique* date de 1934. D'ailleurs beaucoup de mesures législatives qui ont été prises au cours du XX^e siècle – notamment celles instaurant la protection sociale et toutes les initiatives plus limitées d'organisation de la solidarité collective qui les avaient précédées – n'étaient probablement pas des réponses directes au vieillissement démographique, mais s'inscrivaient quand même dans un contexte en grande mutation dans lequel les risques «vieillesse» et «maladies» étaient exacerbés par les changements des structures par sexe et par âge mais aussi par les transformations des structures de production et des structures sociales. En d'autres termes, nos sociétés développées ont eu de multiples opportunités de se prémunir contre les difficultés que pouvait entraîner le vieillissement démographique et, en général, elles ne se sont pas privées d'y répondre, avec – il faut le reconnaître – un certain succès.

Ce qui rétrospectivement peu paraître regrettable, c'est que beaucoup de politiques familiales et sociales ont été animées par la volonté – explicitement formulée ou non – de lutter contre le vieillissement, plutôt que de s'y adapter.

Croissance démographique et croissance économique : une relation incertaine

Comme on avait découvert que la cause exclusive du vieillissement ne se situait pas du côté de la baisse de la mortalité mais bien du côté du déclin de la natalité et de la fécondité, beaucoup de démographes, dont le fameux Alfred Sauvy, partirent en campagne pour dénoncer l'apathie des couples et assurer le repeuplement des berceaux. On ne compte plus en France, en Belgique et dans d'autres pays à tendance nataliste le nombre de rapports, de commissions, ou de projets parlementaires visant à assurer la relance des naissances par différents moyens de persuasion comme les primes de naissance, les allocations familiales, les réductions d'impôts, les congés parentaux et même le salaire de la mère au foyer. Mais la plupart du temps, quand de telles mesures furent adoptées, leur succès fut mitigé, sinon nul.

On n'avait tout simplement pas compris qu'on ne pouvait pas produire des enfants par décret et que si la fécondité baissait, éventuellement même en dessous du seuil de remplacement des générations (2.1 enfants par femme), c'était parce que les finalités anciennes des grandes institutions comme le mariage – assurer la reproduction sociale et maintenir la cohésion familiale – n'étaient plus acceptées unanimement et que de nouvelles finalités tendaient à s'y substituer progressivement : indépendance des femmes, primauté des projets personnels, valorisation de l'enfant «qualitatif» plutôt que «quantitatif», etc.

Pourtant, aujourd'hui encore, les thèses natalistes ont leurs ardents défenseurs et la docte Commission européenne a publié récemment son «livre vert» sur les changements démographiques (soumis, il est vrai, à consultation populaire, ce qui est démocratiquement intéressant)¹, dans lequel il est affirmé sans beaucoup de nuance que l'Union a perdu «son moteur démographique» et qu'on ne connaît pas d'exemple dans l'histoire de «croissance sans berceaux»².

1. Commission européenne, *Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations*, Livre vert, 2005.

2. *Ibidem*.

Le lieu n'est pas approprié pour entreprendre ici un débat sur la pertinence de ces théories natalistes qui ont décidément la vie dure, mais on peut souligner à quel point elles négligent l'importance du contexte global dans lequel les changements de comportements démographiques se produisent ; et surtout elles ne tiennent pas compte de l'argument écologiste qui nous rappelle opportunément qu'il faudra bien un jour ou l'autre que la croissance démographique s'arrête et que les pays en développement ne sont pas les seuls concernés, mais bien l'ensemble du monde³.

En fait, le seul exemple de liaison durable de la croissance démographique et de la croissance économique est celui de la première révolution industrielle, parce que la révolution démographique a été concomitante à celle-ci, ainsi d'ailleurs qu'à une révolution sociale et politique. Et puisque, de nos jours, la croissance économique s'étirole en même temps que la croissance démographique se tarit, beaucoup d'observateurs y voient la preuve de l'existence d'une loi historique incontournable.

Mais en réalité, ce faisant ils perdent de vue que les contextes étaient radicalement différents et que les surplus de population dégagés par les écarts importants entre la baisse précoce de la mortalité et celle de la natalité correspondaient à une demande croissante de main-d'œuvre de la part de l'industrie, qui répondait elle-même à une demande accrue de consommation des ménages. Aujourd'hui que nos économies sont de type capitaliste, disposer d'une main-d'œuvre abondante n'est plus forcément un atout, mais plutôt un handicap et la demande évolue plus sous l'effet de la multiplication et de la diversification des produits que de l'accroissement du nombre de consommateurs.

A ceux qui pensent que l'offre de main-d'œuvre est insuffisante, il faudrait demander comment ils concilient cette affirmation avec l'existence de poches de chômage irréductibles dans pratiquement tous les pays industrialisés ; et à ceux qui déclarent que croissance démographique et expansion économique vont toujours de pair, ainsi que vieillissement et déclin, comment ils expliquent le marasme économique de tant de pays

3. Et probablement aussi la croissance économique. Voir par exemple à ce propos : Serge LATOUCHE, «Le défi de la décroissance», in *Espace de Libertés*, n°331, mars 2000 (n° spécial «Décroissance?»). Cet auteur écrit : «on peut soutenir que la société de croissance n'est pas souhaitable pour au moins trois raisons : elle engendre une montée des inégalités et des injustices, elle crée un bien-être largement illusoire, elle ne suscite pas pour les 'nantis' eux-mêmes une société conviviale, mais une anti-société malade de sa richesse».

du Sud qui affichent un peu partout des croissances démographiques ingérables.

Des scénarios à la précision douteuse

Quoi qu'il en soit, pour en revenir aux prévisions de population, que les démographes appellent plus volontiers des projections ou des perspectives, pour en limiter la portée et rappeler que les scénarios prospectifs ne prétendent pas forcément décrire l'avenir, mais seulement dire ce qu'il pourrait être si certaines tendances sont confirmées, force est d'admettre qu'elles sont frappées d'une grande incertitude en fonction des hypothèses sur lesquelles elles sont fondées.

D'ailleurs, le plus souvent, les perspectives se présentent sous forme d'un jeu d'hypothèses multiples comprenant, pour la plupart, un scénario faible, un scénario moyen et un scénario élevé. Le problème, c'est que ces scénarios aboutissent à des résultats très contrastés dans les perspectives à long terme. Dans les prévisions des Nations Unies à l'horizon 2050⁴, au départ d'une population mondiale de l'ordre de 6 milliards, les écarts peuvent atteindre facilement 3 ou 4 milliards, soit plus de 50 % du niveau de départ, ce qui paraîtrait inacceptable dans la plupart des disciplines des sciences dures. Savoir par exemple que la population mondiale pourrait se stabiliser au cours du XXI^e siècle autour de 9 milliards au lieu de 12 ou 13 milliards, ne constitue pas en soi une information très intéressante, parce qu'il est clair que la charge à supporter sera très différente selon que la population augmentera de «seulement» 3 milliards par rapport à la population actuelle ou qu'elle doublera encore une fois.

La raison de ces écarts tient bien évidemment à la variation possible des paramètres de fécondité et de mortalité, et à la vitesse de la transition démographique dans les pays en développement.

Pour les pays développés, les fluctuations attendues sont moins importantes, dans la mesure où la fécondité est déjà très basse, souvent en

4. Dans la «révision 2000» des Nations Unies, l'hypothèse basse donnait une population de 7.9 milliards à l'horizon 2050 et l'hypothèse haute 10.9 milliards soit un différentiel de 3 milliards. Le plus souvent, c'est cependant l'hypothèse moyenne qu'on privilégie (ici 9.3 milliards) même si elle n'est pas forcément la plus plausible, ce qui donne souvent l'illusion d'une précision fictive. Dans le cas de la Belgique, les écarts sont moins spectaculaires, mais ils atteignent quand même à l'horizon 2050 1.6 millions d'habitants entre la variante basse 8.8 millions et la variante haute 10.4 millions (source : United Nations, *World Population Prospects : the 2000 revision*).

dessous du seuil de remplacement des générations ; et dans la mesure où la mortalité continuera probablement à reculer à une vitesse comparable à celle qui a été enregistrée au cours des dernières décennies. Mais rien n'est gagné d'avance. La fécondité pourrait continuer à diminuer, comme elle pourrait aussi remonter vers le seuil de remplacement. Quant à la mortalité, les progrès ne continueront que si aucune catastrophe ne vient ternir le tableau, qu'elle soit sanitaire, épidémiologique, sociale ou environnementale, ce qui n'est pas une hypothèse à exclure. En outre, les migrations constituent un facteur d'incertitude très important, dans la mesure où elles peuvent fluctuer fortement en fonction des politiques migratoires qui seront adoptées dans les années à venir.

Autrement dit, prendre pour argent comptant les prévisions démographiques et surtout les utiliser comme prétexte pour engager des réformes à long terme de nos modes de fonctionnement constitue un pari audacieux et en tout cas un risque qui souvent n'est pas apprécié à sa juste valeur et peut même aboutir à l'adoption de mesures perverses.

Toutes choses inégales par ailleurs

C'est d'autant plus vrai que les perspectives démographiques sont généralement assorties d'une clause en apparence insignifiante qui stipule que «*toutes choses resteront égales par ailleurs*». Cette clause, indispensable pour valider les recherches expérimentales de laboratoire est une absurdité dans les sciences de l'observation où le chercheur ne maîtrise absolument pas les conditions du monde réel.

Le danger, c'est notamment de supposer que le sous-système démographique va évoluer dans le long terme sans que les autres éléments du système sociétal global se transforment également. Or, cette hypothèse est invraisemblable et insoutenable. Il faudrait donc pouvoir imaginer comment ces éléments vont évoluer dans le futur, notamment les relations sociales, les valeurs collectives, les rapports de force entre les principaux acteurs, les politiques économiques, sociales et culturelles, et bien sûr aussi, les technologies, la production, la consommation, et bien d'autres dimensions. Mais là, la tâche est autrement plus difficile que pour les prévisions démographiques qui ont l'avantage de porter sur des individus dont une bonne partie sont déjà nés au début des projections et dont on sait avec une assez bonne précision combien d'années ils peuvent espérer vivre, l'incertitude principale ne portant que sur les naissances à venir et sur les mouvements migratoires.

Faire varier les paramètres démographiques comme on le fait couramment dans les modèles démo-socio-économiques, alors que tous les

autres paramètres sont maintenus constants, faute d'avoir des idées claires sur leur évolution future, ne peut donc qu'aboutir à de graves déséquilibres, voire des catastrophes. C'est bien ce qui se produit avec le vieillissement puisqu'on «prévoit» une progression de l'espérance de vie et une stagnation de la fécondité aboutissant à une modification en profondeur des structures par âge et sexe qui s'apparentera à une véritable catastrophe sénile, dans une société qui par ailleurs sera restée étonnamment stable. Et c'est bien évidemment ce déséquilibre entre les différents courants lourds qui crée les conditions explosives du système.

Pourtant, bien des choses devront être différentes. Les vieux, ou du moins ceux qu'on qualifie de la sorte, n'auront très probablement en 2050 que très peu de points communs avec ceux d'aujourd'hui : mieux formés, mieux adaptés aux technologies nouvelles, plus mobiles, en meilleure santé, peut-être plus riches, à condition toutefois que leur prétendue richesse n'ait pas été prise comme prétexte pour remettre en question un certain nombre d'acquis sociaux et pour démanteler la protection sociale publique, au profit de systèmes assuranciers privés qui auraient pour inévitable conséquence de renforcer les inégalités entre citoyens et de recréer des poches de pauvreté pratiquement éradiquées ou fortement réduites de nos jours grâce à des politiques sociales de transfert et de redistribution assez «généreuses». Se baser sur des prévisions quantitatives de leur nombre, sans se préoccuper des transformations qualitatives qu'ils auraient subies entretemps, constitue donc une faute méthodologique grave.

De même, décider d'un âge fixe de la vieillesse et l'utiliser sans discernement sur de longues périodes dans les prévisions démographiques est une pratique courante chez les démographes et les statisticiens, mais qui devrait sérieusement être remise en question, sous peine d'enfermer toute la réflexion sur les sociétés vieillissantes dans un cadre analytique quantitatif étriqué risquant, de surcroît, d'être totalement biaisé par le recours à des concepts tronqués.

L'âge en particulier n'est pas une simple variable descriptive situant l'individu par rapport à un événement qui est la naissance. C'est une réalité complexe multidimensionnelle qui mérite d'être abordée dans sa totalité. Par exemple, il est évident que l'avancée en âge chronologique va de pair avec un recul de la vieillesse biologique ou chronologique, mais qu'en même temps elle s'accompagne d'une progression de la vieillesse sociale telle qu'elle se traduit par l'exclusion de plus en plus précoce des travailleurs âgés de l'activité économique, sous l'impact des restructurations des entreprises. On a entendu récemment des responsables de fédérations patronales n'hésitant pas même à affirmer qu'au-delà de qua-

rante cinq ans, il n'est plus intéressant d'assurer une formation au personnel parce que le rapport coût-bénéfice serait défavorable. Dans ces conditions, qui peut encore accorder de la crédibilité aux discours omniprésents sur la nécessité de relever l'âge réel du départ à la retraite, jusqu'à le relever au niveau de l'âge légal, éventuellement au-delà ?

Une question de générations

Un autre composant essentiel de l'âge est l'âge générationnel : être né à une date ou une époque donnée confère à tous ceux qui partagent cette caractéristique et qui, de ce fait, ont de nombreux points communs une certaine homogénéité : avoir été socialisés à la même époque, avoir partagé des valeurs communes, avoir vécu ensemble les mêmes grands événements, etc.

Cependant, face à ce qu'il est convenu d'appeler l'accélération de l'histoire, force est de reconnaître que les générations sont plus diversifiées, et en même temps plus nombreuses que jamais (à cause de l'élargissement de la fourchette des âges, de 0 à 100 ans et au-delà) et que leur cohabitation va poser des problèmes inédits de plus en plus nombreux et difficiles à gérer, tout simplement parce que les pouvoirs publics n'ont aucune expérience par rapport à ce nouveau modèle de société multigénérationnelle.

C'est là probablement le principal défi auquel les sociétés vieillissantes sont confrontées : pas seulement assurer le financement des retraites ou des soins de santé, ni développer l'habitat gérontologique, mais assurer une coexistence plus ou moins pacifique et harmonieuse entre les générations. Si ce projet ne réussit pas, le pire sera à craindre, car nos sociétés pourraient être livrées à de violentes rivalités entre générations, qui prendront le relais des luttes sociales du XX^e siècle. Et il ne s'agit pas simplement d'un scénario catastrophe tiré d'un film de science fiction : tous les ingrédients sont déjà réunis pour provoquer l'explosion et il n'y a plus qu'à actionner le détonateur.

Schématiquement, on peut distinguer, avec Xavier Gaullier⁵, quatre ou cinq grandes catégories de générations qui se différencient par des situations de retraites fortement contrastées. Parmi les personnes les plus âgées, nées dans les premières décennies du XX^e siècle, on trouve les «*générations reléguées*» constituées de grands vieillards qui cumulent tous les problèmes mal résolus de la dépendance, de la solitude et de la

5. X. GAULLIER, *Les temps de la vie – Emploi et retraite*, Paris, Editions Esprit, 1999.

pauvreté. Ce sont ceux-là qu'on retrouve massivement dans les morgues quand la canicule sévit.

Un peu plus loin dans l'échelle des âges, se situent les générations nées dans les décennies d'avant la deuxième guerre mondiale et qui sont qualifiées de générations des «*trente glorieuses*» parce qu'elles ont accompli l'essentiel de leur carrière professionnelle durant les années de prospérité et de croissance et qu'elles sont arrivées actuellement à la retraite avec des conditions financières plutôt favorables et des patrimoines confortables : elles sont baptisées aussi les *welfare generations* ou «*générations dorées*» qui polarisent les convoitises et les rancœurs des suivantes.

Car derrière elles se profilent les générations du *baby-boom* nées entre 1945 et 1975, présentées comme les «*générations sacrifiées*» ou les générations *born to pay*, parce qu'elles ont accumulé tous les inconvénients liés à la grande crise de la fin du XX^e siècle (chômage, stagnation des salaires, précarité des emplois, cessation anticipée de carrière), sans pouvoir être certaines de recevoir des compensations au moment où leurs retraites commenceront à prendre cours, c'est-à-dire en ce début de troisième millénaire. Au contraire, le modèle libéral et individualiste dominant leur distille depuis des années une propagande insidieuse qui vise à les désolidariser des autres générations, au prétexte que le système actuel de retraite par répartition ne serait plus en mesure d'assurer le paiement de leurs propres pensions, alors qu'elles auront péniblement continué à financer celles de leurs prédécesseurs plus chanceux⁶.

Halte aux atteintes à la solidarité collective

Résultat, en encourageant les formules assuranciennes, collectives ou privées, on risque de déstabiliser complètement le premier pilier des systèmes de protection sociale au détriment des deuxième (assurances «groupes») et troisième piliers (assurances-pensions individuelles).

Les conséquences ne se feront pas attendre : détérioration des situations de ceux qui n'auront pas pu accumuler des épargnes suffisantes ou qui n'auront pas eu la chance de travailler dans les «bons» secteurs d'activité, ou, plus simplement encore, ceux qui n'auront pas eu d'emploi pen-

6. On pourrait encore évoquer les générations «*de la crise*» nées après 1975 et dont les retraites n'interviendront en pratique qu'au-delà de 2035 à un horizon où il est bien difficile d'imaginer ce que seront nos sociétés et comment elles auront absorbé le choc de la mondialisation.

dant de longues périodes ; aggravation de la pauvreté et de la précarité, accroissement des inégalités sociales,...

On est d'ailleurs étonné de la passivité des pouvoirs publics qui donnent souvent l'impression de cautionner ces pratiques de déstabilisation, qu'en d'autres temps on aurait qualifiées d'inciviques, et même d'y participer directement, l'occasion étant trop belle pour nos dirigeants de se débarrasser d'un problème qui les obsède en renvoyant sa solution vers le secteur privé à travers les banques et les assurances⁷. Mais derrière l'argument de bon sens du genre « *il vaut mieux ne pas mettre tous ses œufs dans le même panier* » – autrement dit, il faut diversifier les sources de financement des retraites – ce qui est en cause, c'est ni plus ni moins le maintien de la solidarité collective.

Or, cette solidarité qui est menacée dans ses fondements les plus profonds face à l'individualisme triomphant partout⁸, dans la sphère privée, dans l'entreprise et dans la société, est probablement la condition nécessaire de la sauvegarde et de la pérennité des sociétés vieillissantes. Le maintien de la cohésion sociale ne sera plus possible si des transferts ne continuent pas à s'effectuer dans des conditions d'équité acceptables vers les catégories fragilisées comme les retraités, les chômeurs, les malades, les handicapés.

Jusqu'à présent, ces transferts s'effectuaient dans le cadre d'un modèle où la répartition du produit collectif était principalement fondée sur le travail, une valeur qui est malheureusement en perte de vitesse de nos jours (voir *p.s. 1*) et qui ne suffit plus à assurer une distribution correcte entre tous les citoyens, quel que soit leur sexe, leur âge ou leur statut social.

7. Récemment, le vice-premier ministre Vande Lanotte n'a pas hésité à annoncer devant toutes les télévisions du Royaume que les systèmes légaux actuels de pension ne suffiraient plus dorénavant à assurer aux citoyens le niveau de vie auxquels ils aspirent. Et un peu plus tard, le ministre des pensions a surenchéri en participant à la « *journée nationale des pensions* » décrétée par une firme d'assurance privée, Swiss Life, dont le principal souci est de démontrer que le premier pilier légal n'inspire plus la confiance du public et qu'il faut y suppléer par les piliers additionnels, seuls à même de garantir la sécurité des futurs retraités.

8. Voir par exemple le numéro spécial de la revue *Enjeux* (n°215, juillet-août 2005) consacré à « *Moi d'abord* ».

Un contrat social à réinventer

Le contrat social, qui a été un régulateur assez efficace des relations sociales durant la majeure partie du XX^e siècle, est devenu obsolète et tend à craquer de partout. La crise des retraites par répartition en est une illustration, mais on pourrait aussi évoquer la disparition progressive du contrat implicite liant les générations de travailleurs par l'ancienneté dans l'entreprise ou la remise en cause de la dette de reconnaissance liant les générations dans la famille⁹.

Il est donc urgent de renégocier un nouveau contrat intergénérationnel qui refonde les solidarités, notamment en rééquilibrant solidarités publiques et solidarités privées, et qui repense tous les mécanismes de répartition et de redistribution des ressources collectives.

Pareille réforme peut paraître ambitieuse, voire irréaliste, mais il faudra bien prendre conscience une fois pour toutes que les réajustements limités et les mesures de colmatage des brèches qui sont habituellement envisagées ne sont pas à la hauteur des défis que soulèvent le vieillissement et les mutations sociales qui l'accompagnent. L'idée que la protection sociale devra probablement être découplée un jour ou l'autre de son mode de financement principal actuel, les cotisations salariales, pour insupportable qu'elle apparaisse sans doute à certains, devra recevoir un meilleur accueil de la part des partenaires sociaux qui restent peut-être trop viscéralement attachés aux formules qui ont été imaginées à l'origine de la création des systèmes de protection sociale.

Reconnaître que les pensions et la sécurité sociale peuvent être financées par l'impôt ou la taxation sur le capital ou la valeur ajoutée est seulement la conséquence d'une observation banale : dans le même temps où la quantité globale de travail tend à diminuer et où les salaires stagnent, l'enrichissement collectif et la croissance du PNB se poursuivent, même si la vitesse est plus lente qu'au cours des décennies de grande prospérité. Ce faisant, les principes de la solidarité collective ne seront pas forcément mis à mal, et la redistribution n'en sera que plus également assurée puisque les revenus du capital participeront au financement de ces dépenses de transferts, notamment intergénérationnels, mais aussi entre les catégories sociales.

Des formules imaginatives ont d'ailleurs été proposées pour rendre les échanges intergénérationnels à la fois plus visibles et plus équilibrés, en

9. X. GAULLIER, *op. cit.*, 1999.

argumentant que les régimes actuels de financement par répartition reposent sur un système d'échanges incomplet. Au lieu que chaque génération pratique avec celle qui la précède et celle qui la suit un double échange bilatéral, comme c'était le cas dans les anciens systèmes de solidarités familiales, dans les systèmes actuels, les échanges ne sont plus équilibrés dans la mesure où pour une génération «donner aux plus vieux» est devenue la condition de «recevoir des plus jeunes», ce qui est logiquement absurde parce qu'il ne s'agit pas de véritables transactions équilibrées entre deux générations, mais seulement de demi-composantes de deux échanges différents n'ayant rien à voir l'un avec l'autre.

Cette thèse est notamment défendue par un auteur suisse, David Cosandey¹⁰ qui dénonce la faillite des retraites et imagine un système «clairvoyant» qui ne vise pas à transformer les régimes publics de retraite en régimes assuranciel privés, ni à remplacer la répartition par la capitalisation, mais à restaurer les solidarités intergénérationnelles en provoquant en même temps un relèvement de la natalité. Même si cette dernière finalité peut ne pas faire l'unanimité, ainsi d'ailleurs que le lieu commun actuel concernant la prétendue faillite des systèmes de protection sociale¹¹, en revanche l'objectif de redonner un nouveau sens au principe des solidarités collectives mérite toute notre attention et est un gage de survie pour les sociétés de la gèritude.

10. D. COSANDAY, *La faillite coupable des retraites. Comment nos assurances vieillesse font chuter la natalité*, Paris, L'Harmattan, 2003 (voir p.s. 2 ci-après)

11. Voir dans ce numéro des CM, l'article de F. Vankeirsblick «Un autre spectre hante l'Europe : le vieillissement et la mort annoncée des pensions légales».

P.S. 1 – Le travail : une valeur récessive ?

La centralité du travail dans la vie des hommes et des femmes ne fait aucun doute. En revanche, il est difficile de nier que la valeur «travail» n'est plus appréciée aujourd'hui comme elle le fût autrefois par nos aïeux. J'ai conservé une profonde admiration pour mon arrière-grand-père (Jean Caluwaert) qui, mineur de métier, avait réussi à créer un parti au nom évocateur (les «Chevaliers du Travail») et à se faire élire député en même temps que la première fournée de représentants socialistes à la Chambre en 1896.

Mais qui se bat aujourd'hui pour le travail en soi ? Tout au plus pour l'emploi, ce qui n'est pas exactement la même chose, parce que ce glissement sémantique indique que ce qui est valorisé c'est dorénavant le revenu tiré du travail et plus le travail pour lui-même (sauf peut-être dans quelques rares métiers artisanaux ou certaines professions intellectuelles). Le travail est devenu un moyen et non plus une fin. Le moyen d'accéder à d'autres valeurs et à des biens matériels (la maison, la voiture, l'ordinateur,...) ou immatériels (les loisirs, la culture, la sécurité, la santé,...). On peut le regretter, mais on ne peut pas l'ignorer.

En fait, la part du temps de travail dans la vie – d'un travailleur salarié par exemple – a énormément régressé depuis le début du XX^e siècle au profit du temps libéré pour les autres activités (de formation, de culture, de loisirs). En s'inspirant d'un scénario de Jean Fourastié (*Les 40 000 heures*, 1965), on peut estimer que sur un capital-vie de 440 000 heures pour ce même travailleur 150 000 heures étaient consacrées en 1900 au travail, soit environ un tiers du temps total disponible. Aujourd'hui, le temps «contraint» par le travail serait tombé à 70 000 heures qui ne représenteraient plus que 10 % du capital vie, tandis que le temps libéré atteindrait environ 50 % (350 000 heures). Dans l'hypothèse des 40 000 heures, il faudrait que la durée du travail diminue encore dans toutes ses dimensions (journalière, annuelle, sur la vie entière), ce qui ne va pas

forcément de pair avec les tendances actuelles à l'augmentation du temps de travail hebdomadaire et à l'allongement des carrières, mais ce qui compte c'est le fait que le temps libéré progressera encore et qu'il devient la porte d'entrée pour la civilisation des loisirs qui sera aussi, dans une certaine mesure, une civilisation de la retraite (vu la concentration du temps libéré après l'arrêt de la vie professionnelle).

C'est dans ce contexte hautement évolutif qu'il nous faut apprécier une idée comme le découplage du financement de la protection sociale par rapport au travail telle qu'elle est suggérée ici. Cette idée ne constituerait pas une dévalorisation supplémentaire du travail, mais une façon de le restituer dans la globalité d'un cycle de vie qui ne serait plus dominé par la vision ternaire traditionnelle : formation-travail-retraite.

Cette conception nouvelle fait d'ailleurs progressivement son chemin et elle est notamment défendue en France par Denis Ettighoffer, président d'Eurotechnopolis Institut et auteur d'un rapport intitulé *Un nouveau modèle économique pour financer nos retraites – La retraite du futur ne sera pas ce que vous croyez*, qui écrit : «*il y a finalement une hérésie à croire que la création de valeur par le travail pourra à elle seule financer les immenses besoins de financement des retraites. Nous devons accepter l'idée que l'origine de ses financements soit d'une autre nature, en tous cas plus diversifiée*» (p. 7, document restreint, 2005).

P.S. 2 – Un auteur controversé

David Cosandey est un essayiste polémiste qui irrite facilement son public, qu'il soit de gauche ou de droite. S'il est de droite, il partagera son pessimisme sur les systèmes actuels de protection sociale qui conduisent droit à la faillite, mais il hésitera sans doute davantage à le suivre dans ses propositions puisque l'auteur récuse la plupart des solutions généralement évoquées dans le cadre d'un modèle d'organisation néolibérale (l'élévation de l'âge de retraite, le recours à de nouveaux impôts, la foi en la productivité future de l'économie, la réduction du chômage, la compression du travail au noir, l'entrée accrue dans le monde professionnel, le recours à l'immigration, les placements sur les marchés «émergents» ou le démantèlement pur et simple des retraites institu-

tionnalisées) pour ne retenir *in fine* qu'un argumentaire démographico-social axé sur un relèvement de la natalité et une restauration des solidarités intergénérationnelles.

Et si ce public est de gauche, il sera sans doute séduit par la défense des solidarités intergénérationnelles, mais il verra dans Cosandey un défenseur de thèses natalistes éculées qui ont un relan de «pétainisme» et qu'il dissimule habilement derrière une préoccupation de justice sociale (apporter à ceux qui ont fait des enfants, une juste compensation par rapport à ceux qui se sont contentés de jouir de la vie et qui, néanmoins, une fois arrivés à l'âge de la retraite bénéficieront des mêmes avantages que les autres, puisque seule compte à ce moment la durée des carrières et éventuellement l'importance des cotisations versées).

J'avoue que c'est cette dernière réaction de méfiance que m'a inspirée la découverte du travail de David Cosandey, et notamment son analyse empirique de l'évolution de plusieurs séries chronologiques propres à cinq grands pays européens à travers lesquelles l'auteur croit pouvoir détecter une loi selon laquelle chaque fois que des systèmes de retraites ont été instaurés ou renforcés, il en a résulté une chute de la natalité : d'où le cercle vicieux dénoncé dans le sous-titre de l'ouvrage : *Comment nos assurances vieillesse font chuter la natalité*.

En outre, j'ai peu apprécié la liaison quasi automatique que Cosandey établit entre le nombre des hommes, la production et la consommation : «*quand il y a moins de gens, l'économie ralentit ; les rendements financiers deviennent négatifs. A terme, une fécondité anémique dévaste autant les systèmes de retraite par capitalisation que ceux par répartition*». Notons cependant incidemment que c'est ce genre de raisonnement mécaniciste que l'on retrouve chez beaucoup d'économistes ou d'essayistes (comme Alain Minc dans la *Machine égalitaire*, 1987), mais également dans le «livre vert» de la Commission européenne, dont il a été question plus haut.

En définitive, malgré ces réserves, j'ai fini par penser que tout n'était pas à jeter dans cet essai provoquant et que la chose la plus importante à retenir, une fois les passions apaisées, était le plaidoyer pour le renforcement et pour une plus grande visibilité des solidarités intergénérationnelles, une préoccupation que, malheureusement, on retrouve peu dans les textes officiels récents (voir par exemple : Chambre des représentants de Belgique (2004), *Le vieillissement de la société : les défis en matière d'emploi et de financement de la sécurité sociale et des pensions*, 416 pp. (doc 51 1325/001) ou encore, OCDE, *Etudes économiques de l'OCDE 2005 – Belgique*).

Vieillesse, tu n'es qu'un mot

Madeleine Moulin*

Prolégomène

Le propos semblera quelque peu décalé, eu égard aux standards habituels des *CM*. Il tient plus de ce qu'il est convenu d'appeler un billet d'humeur. En effet, il y sera bien plus question d'une invitation à partager une saine indignation et une salutaire révolte que d'une livraison bien empaquetée de données objectivées et d'analyses probantes. La fréquentation assidue des questions sociales et sociologiques autour de la santé m'a subrepticement amenée à passer d'un étonnement intrigué, bientôt mué en agacement, pour déboucher sur une sourde colère, mâtinée de tristesse. Lasse de voir assimiler systématiquement vieux à malade, âgé à proche de la mort (quel que soit l'âge de cette vieillesse), pauvre, coûteux pour la collectivité si facilement oubliée, c'est à ce double sentiment bien peu académique, ou plus exactement peu académiquement recevable que je tente ici d'administrer une préparation magistrale, composée :

- d'un questionnement sur le sens, objet d'une anthropologie générale dans l'air du temps, par force en perpétuel balbutiement ;
- de recherche des leviers indispensables d'une pensée critique qui ne s'estimerait pas indigne d'une espérance joyeuse, aux antipodes de l'optimisme béat, tournée vers une «*prospectivité du présent*»¹ ;

* Professeur de sociologie, GRAVITES – Groupe de recherche «Âges, temps de vie et vieillissements» de l'Institut de Sociologie de l'ULB.

1. Expression affectivée par Ecolo, lors de son Congrès de 2004, à Liège.

- d'un zeste de provocation pour suggérer un débat habité, nourri aussi, de l'éprouvé de chacun, ce savoir subjectif, idiosyncrasique (supposé singulier) et collectif qui nous confronte à l'humaine finitude.

A consommer sans modération.

Quelques questions (faussement naïves)

Comment avons-nous fait pour nous laisser aller, collectivement, à un tel manque de bienveillance à l'égard des vieux, du vieillissement, de la vieillesse ? De nous-mêmes en somme, et de nos corps avançant dans leur temps.

Comment avons-nous fait pour «oublier» ce que cette manière de voir tant sociale qu'économique et philosophique, pouvait avoir de préjudiciable à notre construction identitaire, de délétère sur nos liens sociaux, de contreproductif pour l'ensemble de la société, pour l'intérêt général ? Et ce à tout âge.

Comment, *Homo Sapiens* occidental contemporain respectable et repu, avons-nous réussi à faire de l'inéluctable écoulement du temps de vie de chacun – avec ce que cela suppose d'accumulation d'expérience de vie – un si «mauvais objet», qui plus est mortifère ?

Quels aveuglements entretenons-nous pour escamoter à ce point l'histoire de ce qu'on appelle en sociologie compréhensive une conséquence voulue : l'amélioration du bien être pour tous et une vie longue, aussi longue que possible (à défaut d'éternité) ?

A quoi joue-t-on ? Quelle forêt d'autres misères bien plus gênantes ou encombrantes peut-être, dont on ne peut ou ne veut se préoccuper, ce mur des lamentations cache-t-il ?

La culture occidentale ne voit que le versant d'ombre du vieillissement

Dorénavant, vieillissement et vieux, en un tout réducteur confondus, sont donc un «mauvais objet», encombrant pour la collectivité, sourdement honteux pour les individus. Ce n'est qu'une caractéristique parmi d'autres de la culture contemporaine. Ces faits sont réparables tant dans les politiques sociales et les questions de santé, que dans l'expression de positions philosophiques et les manières de vivre au quotidien. On n'entend généralement aborder la question de l'écoulement du temps et de l'avan-

ce en âge de chacun (soi, ou mieux encore un voisin) que sous l'angle des tracas, craintes, entraves, empêchements, diminutions, pertes que cela représente. Bref, de manière négative. Les exemples sont légion dont il serait intéressant de démonter l'évolution et l'efficacité : « *Tous ces vieux qui nous coûtent cher, dont on ne sait que faire, dont on n'a que faire* » ; ou encore cette culpabilité larvée des plus âgés de se montrer aux autres, cette crainte de gêner les générations montantes par le simple fait d'exister, d'être « encore » là ; ou plus insidieuse encore cette pression à pratiquer de « l'auto-âgisme » en se construisant une image inamicale, voire réjectrice de soi que l'on débusque si souvent au quotidien (« *à mon âge, je ne peux plus me permettre ceci ou cela,...* », etc.). Au revers de la même médaille, les revendications consuméristes des seniors nantis, puissants de leur pouvoir, ou encore le silence assourdissant des vieux seuls, isolés, claquemurés en leurs habitations individuelles plus ou moins sécurisantes.

Cette « tendance » systématique et quelque peu stéréotypée s'exprime avec d'autant plus d'hypertrophies que les dimensions positives, heureuses ou heureusement vécues de l'avance en âge, les « bons côtés » du vieillissement ne sont pas mis dans la balance, souvent même pas évoqués, sinon tus ou cachés sauf dans des publicités arrogantes. Ainsi s'entretient, insidieux et omniprésent, le trompeur amalgame entre vieillesse, vieillissement et vieux. Chacun sait pourtant, rationnellement – par raisonnement, expérience, observation,... et simple bon sens – que ce n'est vraiment pas la même chose.

La tâche ne se résume pas à prendre ses distances à l'égard de la charge émotionnelle de ces hypertrophies et autres hyperboles à propos des vieillissements lorsqu'ils s'expriment à travers une trajectoire individuelle. Les reconstructions individuelles sont l'occasion de sonder des représentations sociales, en émergence pour certaines (ex. : le coût pour la Sécurité, fortement intériorisées pour d'autres (ex. : la sexualité). Ce fait de société gagne en ampleur chaque jour, de plus en plus vite, d'autant plus débridé qu'on en sous-estime les implications.

Les experts chantent Marlborough dans un désolant désert d'imagination

Ce n'est pourtant pas faute de lire, voir ou entendre des analystes sérieux du social mettre en garde contre les nouvelles mythologies à l'œuvre en matière de vieillissement. Cette livraison des *CM* en témoigne abondamment. Il faut aujourd'hui ne pas vouloir admettre quelques réalités objectivables (la richesse, la démographie, les potentialités et les

promesses de l'allongement de l'espérance de vie en bonne santé) et la prééminence des choix politiques dans la conduite des rapports et des liens sociaux pour continuer de crier au loup à coups d'évidences de sens commun et d'arguments d'autorité. On sait que la démographie «appliquée» est une construction sociale au même titre que les catégorisations, nécessairement simplificatrices du réel, qui permettent au système de sécurité sociale la redistribution de ressources collectives. On sait que souvent l'âge varie (vieillesse différentiel), que l'usure des corps n'est pas la même selon les trajectoires sociales, on sait que la flexibilité du marché de l'emploi (oh ! le bel euphémisme !) n'est pas faite pour adapter enfin le travail à l'homme, mais l'inverse. On sait que la composition sociologique du monde politique, et plus encore économique, ne favorise pas la perspective d'asseoir la solidarité sur d'autres ressources que celle qui «rapporte» le moins, le travail. On sait qu'avoir 60 ans en 2005 n'équivaut au même âge ni en 1930, ni en 2100. On commence même à savoir que ce ne sont pas les vieillissements qui pèsent de manière inquiétante sur le budget de la Sécu ; qu'on ne vit pas plus vieux «grâce à la médecine», mais grâce à l'amélioration des conditions de vie ; que ce qui coûte est la dernière année de vie, quel que soit l'âge auquel on meurt,... et plus que tout cela encore, tout ce qui peut être fait (et, soit dit en passant, est fait plus pour certains que pour d'autres) avant d'être vieux pour prolonger l'espérance d'une vie de bonne qualité. Qu'enfin, il faut avoir reçu «toutes ces années de vie en plus», gagnées par des décennies de paix, de luttes sociales et d'enrichissement collectif pour affronter le risque de quelque sénilité ! Rien n'y fait.

Invitation à une balade de jouvence

Alors *quid* ? Que nous dit cette pléthore de mots désolés et de cris angoissés sur notre rapport au monde, à l'autre, à soi ? Il ne s'agit pas d'en rajouter aux démonstrations et preuves, mais bien d'inviter à s'interroger sur le pourquoi il en va ainsi. Pourquoi cette étrange *Weltanschauung* ?

Le propos invite au pays de la sagesse du temps et de la force de l'avance en âge. Manière d'inciter en quelque sorte à remettre les montres à l'heure en une époque où il sied à la paresse du sens commun d'entretenir de sinistres et inutiles confusions entre vieillissement de la personne et de la population. Où il est de bon ton également d'amalgamer les deux dans l'alambic d'une conception tristement simplifiée de l'état du monde et «des besoins de gens».

Ces dénis du vieillissement – ou de notre finitude ? – ne sont pas étrangers à notre talent pour évacuer l'expérience du temps et de sa capacité

à nous donner envie d'anticiper. Ils vont de pair avec le désintérêt pour la « chose publique » et une démobilisation globale à l'égard de l'intérêt général.

Une compréhension « déminée » des vieillissements plaide pour une démarche nouvelle. Vivre plus vieux que le temps escompté au travers de la socialisation contemporaine, déstabilise à la fois l'ego et le sens commun. Il est sans doute plus que temps et très certainement possible de tourner le dos aux mystifications que nous entretenons allègrement, le plus souvent par routine, sous la pesanteur de la morosité ambiante. Pour cela, débattons des conditions du maintien d'une « société de semblables » dont la réflexivité s'appuie sur le « savoir des gens », en toutes ses épaisseurs du temps, comme dans – presque toutes – les autres sociétés et cultures.

De quelques violences pas toujours strictement symboliques

Nul besoin, pour amorcer cette démarche, d'escamoter les ressorts les plus élémentaires des conduites humaines, avec leurs faces d'ombre.

La peur, arme de gouvernance

L'entretien des peurs diffuses ou trop bien ciblées permet d'esquiver toute projection « proactive », comme on dit maintenant, autre que sur le mode défensif et de repli : c'est bien connu et ça a fait ses preuves. En l'espèce, la délectation à se faire peur, à « s'émasculer socialement » semble de bon ton, voire attendue ; c'est dans l'air du temps où il ne fait pas bon de prendre des risques. Les règles de conduite sont marquées des sceaux du catastrophisme, de l'âgisme et de la médicalisation de l'âge (qui n'a pas grand chose à voir avec la gériatrie, dévolue aux réalités des maladies et affections liées à l'âge). On peut les résumer de la façon suivante.

- Vieillir est une diminution de soi (aux plans biologique, social, économique,...), et de toute manière une atteinte identitaire désavantageuse, dommageable, et en somme plus préjudiciable que son caractère inéluctable.
- L'accroissement de la proportion de personnes âgées n'est pas une bonne chose pour la société, ni surtout pour l'économie, c'est-à-dire pour le monde du travail et l'accroissement du profit.
- Il n'est pas bon de vieillir, ni pour soi, ni pour les autres. Il n'est pas souhaitable de se voir vieillir, pas plus que de voir l'autre ou les autres vieillir autour de soi (globalement ou dans la proximité).

- Le poids (social, économique, la charge mentale,...) des vieux dans la société freine et/ou empêche le progrès social, la croissance, eu égard aux charges directes et indirectes que les vieux représentent.
- Il faut endiguer le processus de vieillissement et pour cela, le cerner et le maîtriser de manière spécifique comme pour toute pathologie, avec tous les moyens techno-rationnels et bio-médicaux à disposition.
- Prendre la santé des vieux en charge coûte cher à la société, et cela ne compense pas le fait que dans le même temps, il s'agit là d'un marché fructueux.

Il est aisé et bien tentant d'agiter les fanions du catastrophisme en dopant des peurs chimériques aux hormones des rationalités comptables, en titillant au passage nos tentations de repli dans le confort de nos indicateurs de santé (économico-physiologico-biomédicale) – qui continuent de nous rappeler que nous sommes trop bien nourris, et en tout cas mieux lotis que bien d'autres (sinon d'où nous viendrait notre tant allongée espérance de vie en bonne santé ?). Ce faisant, nous flattons nos inclinations à nous assoupir dans une anhistoricité délétère, en imposant le silence à nos oublieuses mémoires lorsqu'il s'agit de suivre le fil rouge tendu entre les acquis du passé (un bon siècle, c'est peu pour oublier que la retraite n'est pas une mesure d'assistance, mais un droit construit à partir du travail), les rebonds du présent (le délavage des repères forts n'est pas synonyme de fin de l'histoire et encore moins des idéologies,... la preuve si besoin était par le «tout au marché») et quelques salutaires anticipations réalistes sur un futur qui ne cesse de se rapprocher à une allure croissante (les vieux d'aujourd'hui, ce sera nous, bien avant l'aube du grand soir).

L'entretien des peurs, à propos de tous les risques de perturbations (la violence des jeunes) et de régressions sociales (on ne pourra bientôt plus faire face aux retraites,... les leurs ?, les nôtres ?), par des invocations prétendument rationnelles (mesurées et donc objectivées «pour de vrai»), est une méthode éprouvée de gouvernance, aussi efficace et éculée que diviser pour régner (on dirait maintenant cloisonner, sectoriser, catégoriser, discriminer positivement,...). Le risque, maintenu à la hauteur d'une abstraction permanente, quoique calculée, est à cet égard un bricolage très performant du prêt à penser contemporain.

Dans le climat délétère du «tout à l'économique», le petit capital de pensée critique qui demeure vivace est alors menacé d'être à son tour «marchandisé», bradé, complètement dégriffé.

Ainsi en est-il des vieillissements de la personne et prétendument, de la population, dont on fait à plaisir un épouvantail et face auxquels cependant il n'est jamais d'assez belles œillères. Les exemples sont légion, comme celui des maltraitements envers les jeunes, les vieux, dont on oublie qu'elles touchent des personnes de tous âges, surtout lorsqu'elles sont fragilisées par leur différence. Comment résoudre cette question (c'est-à-dire faire en sorte d'éradiquer ces souffrances réelles, profondes et quotidiennes) si on ne débat pas globalement du *continuum* de la violence adressée à autrui, depuis ses manifestations les plus symboliques jusque dans ses effets les plus dégradants dans les corps ? Comment poser les jalons de réparations durables si on ne veille pas à contextualiser et à faire comprendre la genèse de ces oublis d'humanité dans le quotidien des conditions concrètes d'existence.

Un autre exemple est celui de l'immigration. On se penche d'un côté – à juste titre – sur les questions sociales posées par l'immigration (souvent abordées comme les «*problèmes des jeunes issus de l'immigration*») et d'un autre côté sur les questions d'organisation et de politiques sociales posées par le nombre croissant de personnes âgées «*en risque de perte d'autonomie*». Entre les deux, on commence seulement à oser voir que des cohortes entières d'immigrés sans (plus d') histoire ont pris de l'âge... en principe à la même allure que les autochtones.

Il est des lieux où les dieux sont tombés sur la tête. Chez nous, ce sont les vieux (nos chers aînés qui, pour rappel, ne sont que vous et moi au plus tard demain) qui nous tombent sur la tête, comme ça, ... boum, venus d'on ne sait où (la démographie ?... connais pas. C'est nouveau ?). Avec en sus leurs retraites (les longues luttes pour organiser les conditions d'un Etat social incluant et garantissant protections sociale et civile ?... une histoire d'anciens combattants, coupons le cordon de la transmission). Avec par dessus le marché, si on peut risquer cette métaphore, leur encombrant fantôme appelé, selon les obédiences, «*dépendance*», «*perte d'autonomie*» ou «*fragilisation*» (il y a moins de 6 % des plus de 65 ans en hébergement collectif !).

Le risque d'accroissement de la charge collective est montré comme une menace tellement bien ciblée qu'elle ne peut être que simplificatrice et donc fausse, partielle et fallacieuse. On prend la partie pour le tout, en oubliant que plus de 60 % du patrimoine immobilier en Belgique est aux mains des plus de 65 ans. De même, on oblitère l'extraordinaire marché que constituent les seniors (voyages, bien-être si possible anti-âge, hébergements divers,...). Enfin et surtout on met sous le boisseau la réalité la plus encombrante, puisqu'elle obligerait à déplacer la cause du mal : le vieillissement différentiel. Tout le monde ne vieillit pas de la même

manière, dans les mêmes conditions socio-économiques de départ et d'arrivée ni avec le même «capital culturel». Les morts de la canicule ne sont pas ceux des croisières sur le Nil. L'oublier revient à bazarder les inégalités sociales et à se détourner du souci prioritaire des plus vulnérables,... quel que soit leur âge biologique, administratif, subjectif.

Le fil cassé ou l'horizon temporel perdu

Derrière le simplisme de l'outillage éculé, se tapit sournoisement l'expression d'un rapport malaisé au temps, aux temps sociaux et à la mort.

En bref, il s'agit de la question de la transmission et de ses continuités et discontinuités, dans tous domaines : travail (compétences et renouvellement générationnel), famille (rupture de rythmes de transmission, recompositions diverses), patrie (sens et absence de l'histoire, local *hic et nunc* versus infiniment grand ou éloigné,...) ; les limites d'une conception linéaire du temps arrimée à l'accomplissement immédiat et copieux (*now, here, much, rentable, productif,...*).

Nous sommes enclins (toujours nous, ici, les riches et repus) à regarder le monde à travers le prisme de l'immédiateté, colorée par les images du passé. Qu'il s'agisse des faits qui nous sont extérieurs et éloignés ou de ceux qui tissent notre quotidien et celui de nos entourages, nous pensons le futur et ce qu'il y a à faire pour le construire en fonction de notre expérience telle qu'intériorisée au moment actuel. En l'occurrence, nous nous forgeons des convictions à propos des vieillissements au travers du regard posé sur les âgés d'aujourd'hui. La plupart d'entre eux, n'a pas été socialisée, n'a pas vécu dans la perspective qu'il pourrait y avoir un «bon et heureux vieillissement». Ces générations n'ont pas connu de modèle, ou d'*habitus* «pour vivre longtemps», en anticipant qu'il y aurait sans doute un long temps de vieillissement dans la vie de chacun, entre autres et surtout un si long temps dans «l'après vie active». Et personne n'a encore bien appris à vivre avec quatre générations. Les mentalités changent à cet égard, lentement mais sûrement ; peut-être trop lentement en regard des pressions à la consommation. C'est la réalité des corps en meilleure forme physique qu'il y a à peine quelques décennies encore. Les cohortes concernées se renouvellent également. C'est la réalité démographique : une génération chasse l'autre. Les recompositions du monde du travail apportent leur pesante contribution à ces changements ; c'est la réalité économique à propos de laquelle nul ne peut estimer fiablement dans quel sens elle aura un impact sur les réalités des vieillissements (aussi variées que celles de l'usure au travail et que celles des représentations sociales, par exemple).

Le caractère projectif de l'horizon temporel n'épuise pas l'entièreté des questions posées au temps par les représentations sociales du vieillissement. D'autres entrées vers ce labyrinthe philosophique sont mises à mal par le sort réservé aux vieillissements, entre autres :

- la reconnaissance de l'écoulement du temps à l'échelle de l'homme, qui implique entre autres de laisser du temps au temps ;
- la prise en considération des rythmes des existences individuelles et collectives, y compris des temps qui peuvent ne pas être pleins ;
- la part réservée aux rêves (une dimension essentielle de l'horizon temporel), en particulier ceux des jeunes, mais certainement pas que les leurs – rêver demain est une condition *sine qua non* d'existence ;
- la transmission des compétences de la vie et des acquis du temps ; le rôle de la mémoire au quotidien est central dans la reproduction sociale, avec le cortège de réminiscences que cela inspire inmanquablement.

Chacune des expressions du rapport au vieillissement évoquée traduit une facette du rapport au temps, au corps, à la vie, à la mort, au sens, en particulier celui de la transmission..., soit globalement, soit pour des aspects particuliers.

En même temps et ce faisant d'ailleurs, toutes contribuent à renforcer la dureté des rapports sociaux et des relations de proximité (désespérance, désenchantement, désengagement, violences,...). Ou participent de cette dureté. A ce titre, elles incitent à tenter d'en inverser la logique ou à tout le moins de trouver – dans un peu plus que du bon sens – un contrepied pertinent pour «penser le vieillissement autrement», fût-ce à titre exploratoire et heuristique.

Et si on risquait une culture du vieillissement

Et si, et si, et si...

*«La plupart des hommes emploient la première partie de leur vie
à rendre l'autre moitié misérable»*

La Bruyère

Pourquoi pas, après tout, arrêter de confondre intelligence et lucidité avec entreprise de démolition et défaitisme qui n'hésite pas à jeter le bébé avec l'eau du bain. De toute manière, nous n'avons guère le choix : même si, formellement, il était décidé de reculer à 70 ans l'entrée dans cette zone troublante du temps de vie, il nous faudrait encore prendre la mesure de cette immensité d'heures, de jours, d'années en plus,

ajoutées à chaque vie, potentiellement, de cette gigantesque réserve supplémentaire de ressources, de savoirs, d'énergies en quadruple cohabitation intergénérationnelle. Il nous faudra bien oser affronter le risque de décider d'en faire une bonne pâte et tenter de contredire La Bruyère. C'est de tous et de chacun d'entre nous qu'il s'agit aujourd'hui, de tous les centenaires probables de demain que sont les enfants d'aujourd'hui.

*«Vieillir c'est organiser
sa jeunesse au cours des ans»*

Paul Eluard

Pourquoi pas après tout entendre et voir, certes, mais surtout se mettre à écouter et regarder ce qui se fait et se transforme hors des frémissements de l'immédiat (*audimat*, politiques à court terme, névrose de l'autruche myope de surcroît,...) : c'est beau, c'est lent, il y a de très belles inventions, inventivités, de rapports sociaux et de liens inventifs entre générations, dans toutes les tranches d'âge. Tout cela construit les conditions de l'allongement de l'espérance de vie des «avançant en âge» de demain.

*«Traitez les gens comme s'ils étaient ce qu'ils pourraient être
et vous les aiderez à devenir ce qu'ils sont capables d'être»*

Goethe

Pourquoi pas après tout abandonner le déni de soi dans l'avance en âge («que faire pour nos vieux» en oubliant que c'est nous demain,... ou même déjà aujourd'hui, ces vieux) ? Cet autre, qui est moi, à la différence de ces autres autres que je ne serai jamais – le coloré, le jeune délinquant, celui ou celle de l'autre sexe,... – il ne m'est pas interdit de le faire mien.

Vieillesse, tu n'es qu'un mot, mais quel beau mot. Pourquoi t'ostraciser, alors que de tous temps tu as symbolisé la sagesse, représenté le rêve fou de durer et constitués la réalité sociologique d'aujourd'hui. Prenons le temps de t'investir de tes promesses.

L e c t u r e s

L'inventivité démocratique aujourd'hui

ouvrage collectif
sous la direction de
GÉRALDINE BRAUSCH
et EDOUARD DELRUELLE

Éditions du Cerisier, 2005

A contre-courant de la peur, de la résignation, du catastrophisme, diverses initiatives originales confirment que l'horizon n'est pas bouché, que des possibles existent, que des alternatives cherchent à se construire. Ainsi cet ouvrage collectif au bel intitulé *L'inventivité démocratique aujourd'hui*. Géraldine Brausch et Edouard Delruelle, de l'Université de Liège (Service de philosophie morale et politique) ont entrepris d'explorer, ici et maintenant, quelques espaces de résistance, lieux d'inventivité. Trois rencontres ont permis de procéder à des coupes transversales entre points d'innovation potentiellement féconds. Terrains abordés : recherche universitaire, globalisation et acteurs sociaux, institution judiciaire, éducation permanente, media-activisme, aide thérapeutique.

Ca bouge !

Si l'objectif commun est de mieux cerner ce qui bouge, ce qui est nouveau, expériences et styles différents nettement. Autant le chapitre de Blaxpress sur le nouvel activisme médiatique est décoiffant, autant ceux de Arnaud Zacharie ou de Jean-Pierre Nossent sont classiques. Autant la contribution de Jean-Marie Lemaire et Laurent Halleux sur la psychothérapie oscille entre le très concret et le lyrisme, autant celle d'André Tosel respire la rive gauche parisienne... Tous ces textes, de même que celui (savoureux) de Marc Jacquemain ou le bilan doux-amer de Christian Wetinck, s'harmonisent dans leur diversité. La référence théorique la plus volontiers revendiquée est celle de Michel Foucault, mais Marx n'est point ignoré ou ringardisé.

Au départ, un constat qui n'a rien d'original : en un peu plus d'un demi-siècle, le paysage social a été métamorphosé. Face à la disparition des citadelles ouvrières, à l'envahissement des outils «néotechnologiques», à la débilisation des syndicats, la grande question est de savoir ce qui reste de l'op-

position capital/travail. Trois contributeurs – Jacquemain, Zacharie, Tosel – apportent des réponses convergentes à cette question : oui, le vieux conflit capital/travail est toujours réel, mais il ne ramasse pas à lui seul toutes les contradictions de notre temps.

Pour Marc Jacquemain, il prend des formes inédites, et sa centralité en est affectée. Une des formes inédites qu'analyse Jacquemain s'inscrit dans le processus de «*décollectivisation de la sécurité sociale*». Il note à cet égard : «*Les fonds de pension, principalement aux Etats-Unis (mais pas seulement) sont devenus des agents très puissants de la financiarisation de l'économie et on sait qu'ils peuvent être des agents actifs de restructuration d'entreprises au profit de l'actionariat et au détriment du travail*». Voilà qui rejoint les observations de plusieurs des collaborateurs du présent numéro des *CM*...

Il poursuit en estimant que le conflit capital/travail aujourd'hui «*est structurant au sens où il donne une forme spécifique à la conflictualité sociale, mais non au sens où il produit centralement la matière du conflit social*». Conséquence (parmi d'autres) de cette analyse : le conflit social est «*un donné anthropologique*» et la disparition éventuelle du capitalisme ne fera pas disparaître la conflictualité sociale. Marc Jacquemain rappelle que le capitalisme du XIX^e siècle

a bel et bien alimenté l'idée d'un capitalisme «*comme pouvoir transcendant ou surplombant le reste de la société*». Mais nous sommes au XXI^e siècle. Et au lieu de rêver (et d'agir en vue) de faire sauter le couvercle de la marmite capitaliste, il propose d'admettre que le capitalisme est dans la marmite elle-même. D'où son recours aux images culinaires «*la marmite et le ragout*». Marc Jacquemain invoque avec raison les recherches de Boltanski et Chiappello sur *Le nouvel esprit du capitalisme*, mais, bien avant les sociologues français, Gramsci avait bataillé pour montrer que la domination capitaliste est aussi culturelle et morale. Du fond de sa prison, il avait éclairé le rôle de la société civile dans la consolidation du pouvoir dominant, rôle non pas de contrainte mais visant au consensus¹. Certes, Gramsci ne parle pas de ragout, mais ne met-il pas en garde contre l'illusion qu'il n'y aurait qu'à faire sauter un couvercle de marmite ?

André Tosel aussi considère comme légitime la question de savoir si c'est l'opposition capital/travail qui structure encore les conflits d'aujourd'hui. Se référant à Wallerstein, il acte «*la fin*

1. «*L'Etat n'est qu'une tranchée derrière laquelle se trouvait toute une chaîne robuste de forteresses et de casemates*», chaîne dressée par la société civile, écrit-il dans son *Machiavel*.

des mouvements antisystémiques et constate le relatif effacement de l'Etat-Nation. La mondialisation est, écrit-il, un processus qui fait période ou époque au sein d'un macroprocessus, qui est celui du mode de production capitaliste. Et de distinguer deux modèles de capitalisme moderne : le «solide» ou libéral d'une part, qui a dominé le XX^e siècle après 1945 et qui s'appuie sur une pluralité d'Etats-Nations ; et le modèle de capitalisme «liquide et transmoderne» d'autre part, «où les réseaux des grandes entreprises et de leurs flux se mêlent aux Etats-Nations et modifient leurs fonctions».

Une des caractéristiques de ce drôle de modèle, c'est que le capital se réserve le droit permanent de se dégaier, de dégraisser, de flexibiliser, etc. En dépit du sentiment d'impuissance que génère cette situation, une certaine repolitisation se manifeste, qui entend «instaurer un nouveau lien social fondé sur la réconciliation de la sécurité et de la liberté pour tous». Il s'agit pour Tosel d'une mondialisation par le bas, dont les acteurs tendent à poser l'urgence de la question sociale mondiale. Les faiblesses du mouvement sont évidentes et Tosel parle «d'intermittents du politique». C'est là qu'apparaît le rôle décisif de la connexion avec les mouvements prenant en charge le conflit travail/capital, connexion encore balbutiante. Pour André Tosel en effet,

«la lutte contre le capital permet seule de construire cette unité analogique puisque le despotisme du capital demeure le grand unificateur et le grand diviseur de l'espace-temps social, le grand coordinateur et le grand charbonnier des champs sociaux».

En dépit des difficultés de l'entreprise, Tosel énonce trois raisons d'espérer : la perspective d'un nouveau rapport de forces comme horizon des luttes, l'esquisse d'un espace public mondial, une réflexion distancée sur le double échec du communisme soviétique et de la social-démocratie.

Troisième larron de ce chapitre : Arnaud Zacharie, pour qui «si le clivage traditionnel capital/travail reste une grille d'analyse pertinente des rapports sociaux contemporains, elle n'en reste pas moins réductrice». Militant altermondialiste, il assigne comme but au «mouvement des mouvements» d'aboutir à des décisions politiques concrètes au niveau planétaire. On en est loin et Arnaud Zacharie voit avec inquiétude monter populismes et intégrismes. A son avis, le mouvement altermondialiste arrive peut-être à la croisée des chemins : il aurait à choisir entre une «radicalisation» et la constitution d'un parti politique capable d'appliquer des alternatives. Arnaud Zacharie rejette l'une et l'autre et appelle à faire face au défi majeur qu'est la conscientisation d'une frange sans cesse plus large de

citoyens. Au travers de l'affaire *«taxe Tobin»*, dûment décortiquée, il montre que les victoires symboliques n'ont qu'un charme limité.

Sur un tout autre plan, Lemaire et Halleux affrontent le problème des *«espaces habitables»* pour de nouvelles formes de pratique thérapeutique. Leur expérience les amène à constater une inadéquation patente entre l'offre proposée par les professionnels et les interpellations des usagers. Les auteurs proposent de *«partir non plus de ce qui doit être, mais de ce qui est»*. Cela signifie en clair : en finir avec le cloisonnement des pratiques professionnelles qui mène à mal traiter l'usager. Face aux détresses multiples, les auteurs plaident avec une rude rigueur pour le décroisonnement (entre psy, enseignant, généraliste, assistant social, policier, magistrat...) et même pour l'ouverture systématique aux familles, aux *«parasites»*, *«aux intrus»* des centres d'accueil, qu'ils s'appellent ou non *«cliniques»*. Ils mettent en question *«la pensée médicale»* et le fétichisme de l'authenticité. Par contre, ils mettent à l'honneur le respect des rythmes de vie, tant des professionnels que des usagers.

La préoccupation d'ouverture sur la vraie vie, hors d'une tour d'ivoire, est très présente dans la contribution de

Christian Wettinck, juge de paix à Flémalle après avoir siégé au Conseil d'Etat. *«Comment mieux connaître les conflits et les gens que je juge ?»*, telle était une des questions-clés qu'il s'est posées et continue de se poser. Ou encore : *«comment laïciser une institution traditionnellement sacralisée ? Comment créer un modèle démocratique ouvert qui permette, dans l'intérêt des usagers, une meilleure connaissance et une collaboration plus aisée entre services publics appartenant à des pouvoirs constitutionnels différents ?»*.

Avec humour et beaucoup de modestie, Christian Wettinck raconte les tâtonnements auxquels il s'est livré dès son atterrissage à Flémalle, au lendemain de l'enlèvement de Julie et Mélissa. Travail volontariste de relations publiques, effort systématique de formation de travailleurs sociaux, intégration du juge (en 2003) dans l'Inter-service social organisé par le CPAS, participation au travail de l'Association syndicale des magistrats en vue de simplifier le langage judiciaire. Pour autant, Wettinck, qui apprécie l'action de la Clinique de concertation, ne semble pas prêt à y participer *«à qualité»*. Parce que le juge est *«mesureur de douleur et raconteur de fin d'histoire»*, il estime, *«à regret peut-être»* que le juge doit rester étranger à l'expérience de la Clinique de concertation et se limiter à profiter de ses bons résultats. Il a raison de dire et de redire que *«la*

bannière de l'inventivité démocratique est lourde à porter... Neppur si muove.

Jean-Pierre Nossent, haut fonctionnaire de la culture en Communauté française, opère une relecture des textes relatifs à l'éducation permanente et se demande à quelles conditions les actions se revendiquant de l'éducation permanente peuvent initier de nouvelles formes de résistance.

L'histoire des pratiques d'éducation permanente peut se lire, observe-t-il, comme une sorte de balancement du pôle «*gestion des problématiques sociales*» au pôle «*formation de militants*». Il observe aussi qu'au fil des ans, la part relative des dépenses publiques dans le domaine de l'éducation permanente n'a cessé de baisser. Au regard des difficultés sociales croissantes, cette évolution n'a pu que favoriser l'abandon du pôle critique. «*Nous sommes face à notre propre manque d'utopie, à notre propre angoisse de l'avenir, à notre incapacité d'inventer, de formuler et de mettre en œuvre un projet radicalement novateur*», écrit-il. Non sans prôner en guise de conclusion un retour à l'éducation permanente «*pour prendre en compte sa dimension d'utopie, de transformations sociales, de lutte contre l'aliénation...*»

C'est à partir d'une critique de certains textes législatifs en matière d'éducation permanente, et singulière-

ment du décret de 2003, que Blablaxpress, «*laboratoire pour média indépendants*» répond à Jean-Pierre Nossent. En montrant que le décret encourage *de facto* une logique de rentabilité et de contrôle étatique. Activiste des media, Blablaxpress s'efforce de travailler les mutations en cours «*dans le sens d'une plus grande autonomie*». Sa plate-forme est faite, notamment, de cerveaux qui coopèrent. «*L'objectif est d'offrir un accès libre à un espace, des outils et des méthodes qui permettent à ses usagers de s'exprimer à travers les nouvelles technologies et de gérer collectivement les outils*».

L'ambition de cet objectif est considérable et Blablaxpress voit très grand. Il s'agit de «*produire, sur un territoire donné, de nouveaux types de relations ; d'impulser une autre manière de vivre son quartier, sa ville ; d'explorer un nouveau mode de production, celui du rapport de tous à tous*». Vertigineux...

Blablaxpress a une expérience de terrain dans la région liégeoise, et elle lui permet d'ores et déjà de «*proposer le droit à l'autogestion de la communication*». Il me semble qu'il y a là une espèce de fuite en avant, même si la préoccupation de «*travailler ensemble, sans que personne ne se sente coincé dans un rôle...*» est fondée et rejoint le souci de décloisonnement, d'interdisciplinarité présent dans la plupart des contributions. Même si Blablaxpress perçoit avec une vive acuité l'assujettissement du

savoir aux lois du marché et vit avec ferveur les mobilisations de l'altermondialisme.

Il y a de la grandeur dans les élans et dans le travail de Blablaxpress. Il y a aussi, me semble-t-il, une tentation de brûler les étapes qui se manifeste par exemple dans la volonté affichée de supprimer le travail salarié...

Rosine Lewin

**Karl Marx,
antisémite et criminel ?
Autopsie d'un
procès anachronique**

JACQUES ARON

Didier Devillez Editeur,
Bruxelles, 2005, 184 pages

L'acte d'inculpation à l'encontre de Karl Marx, accusé de tous les maux depuis une vingtaine d'années, s'établit généralement en lisant l'Histoire à reculons : Karl Marx n'a sans doute pas dressé les plans de l'Archipel, mais les architectes du Goulag y ont puisé leur inspiration, ont écrit quelques prophètes qui voient dans le libéralisme l'horizon de l'histoire de

l'humanité. Ici, c'est d'un autre procès qu'il est question, celui de la position de Marx face à la question juive, inscrite à la lumière du génocide nazi et des retombées de la fondation de l'Etat d'Israël, mais la méthodologie est identique : ce sont les oppositions d'aujourd'hui qui éclairent les positions d'hier.

Le premier procureur à charge d'antisémitisme contre Marx fut le philosophe Robert Misrahi, qui publia en 1972 *Marx et la question juive* ; le livre de Jacques Aron est, pour l'essentiel, une polémique avec Misrahi, appuyée sur une critique rigoureuse de son livre de 1972, et sur une relecture et une mise en perspective historique de l'opuscule de Marx *A propos de la question juive*, là où Misrahi est résolument anachronique. Le terme «antisémite» est lui-même l'objet d'une analyse historique : il est postérieur à l'œuvre de Marx, et c'est dans la droite nationaliste de la fin du XIX^e siècle qu'il a trouvé ses utilisateurs favoris.

L'accusation d'antisémitisme, portée par un Robert Misrahi qui se dit (paradoxalement ?) marxiste, est d'abord justifiée par ceci : dans son écrit, Marx ne reprend pas à son compte et en tant que telles les revendications des porte-parole de la communauté juive, pourtant victime de

discriminations inacceptables. Pourquoi cette prise de distance de Marx ? Tout simplement parce que ce n'est pas au nom de la communauté juive qu'il revendique des droits, mais au nom de tous ceux que le régime prussien de l'époque prive de droits démocratiques. La démonstration de Jacques Aron, sur le fond, est aussi simple que limpide : le débat auquel renvoie Misrahi est étonnamment contemporain, c'est celui qui oppose les tenants d'une approche communautaire des problèmes nationaux (ou de minorités), aux tenants d'une approche qu'on qualifie aujourd'hui de républicaine. Les *CM* viennent d'ailleurs de consacrer un numéro entier à cette question (*CM* 229, novembre-décembre 2004 : « Ville de citoyens ou mosaïque de communautés ? ») – et personne ne niera que l'émergence et le succès du mouvement sioniste (considérablement postérieurs, rappelons-le) constituent une concrétisation particulière de positions communautaristes.

Au-delà de la discussion de la question juive, ou plus précisément à propos de celle-ci, le livre de Jacques Aron jette un regard pénétrant sur la période qui conduit Marx à la maturité, période où il règle ses comptes avec son passé hégélien en écrivant *L'idéologie allemande*. Le décryptage

proposé par Jacques Aron a le grand mérite de suivre le fil d'une pensée en pleine évolution, de nous la montrer à l'œuvre sur un sujet particulier, à un moment où elle n'est pas encore dégrossie. À propos de la question juive, en effet, Misrahi cite les phrases les plus controversées de l'opuscule de Marx (« *Quel est le fond profane du judaïsme ? Le besoin pratique, l'intérêt personnel. Quel est le culte profane du juif ? Le trafic. Quel est son dieu ? L'argent. Eh bien ! En s'émancipant du trafic et de l'argent, donc du judaïsme réel et pratique, notre époque s'émanciperait du même coup* »). C'est la place de l'argent dans la société moderne qui est dénoncée ici, et « *le juif* » n'est cité qu'en tant que protagoniste de cette primauté à l'argent, dans la mesure où les juifs sont nombreux dans la sphère financière. Marx trouve ici une illustration d'une idée qui lui est chère : c'est la réalité de la pratique sociale qui crée la conscience, la vision du monde et les habitudes de pensée, et pas l'inverse. La religion est traitée dans la même perspective – opium du peuple, selon la formule célèbre, et Marx n'a pas davantage de sympathie pour la religion juive que pour la religion chrétienne – ce qui ne relève pas de l'antisémitisme, mais bien de l'anti-religiosité. Au contraire, on notera plutôt au passage l'indulgence dont Marx fait preuve à l'égard de son vieil ami

Moses Hess, complice des années 1840, mais aujourd'hui revendiqué par le mouvement sioniste comme un de ses précurseurs.

Critique rigoureuse, sans aucun doute, et qui refuse les facilités d'une lecture anachronique – et ceci vaut notamment pour la traduction, par exemple quand celle-ci introduit le terme «*youpin*», là où Marx parle de juif, alors que le terme péjoratif date de la fin du XIX^e siècle. Un petit regret cependant : le choix du titre. Le point d'interrogation qui suit *antisémite et criminel* risque de passer inaperçu, de sorte que le livre, avant d'être ouvert, pourrait passer pour un volume de plus dans la lignée des anciens nouveaux philosophes, qui ont ouvert la chasse à Marx et à ceux qui se revendiquent de lui. Ma crainte n'est malheureusement pas gratuite, elle est alimentée par des remarques de jeunes amis qui ont aperçu le livre posé sur ma table. Il serait dommage que ce préjugé les prive d'une lecture passionnante !

Pierre Gillis

La comédie des fonds de pension

JACQUES NIKONOFF

Arléa, Paris, 1999 – 264 pp.

L'ouvrage mérite d'autant plus l'attention qu'il ne s'est guère trouvé d'économiste, en Belgique, pour en produire un équivalent. Et pourtant ce serait assez nécessaire, après bien des années de développement desdits deuxième et troisième piliers : plusieurs des auteurs de ce numéro des *CM* disent toute leur méfiance vis-à-vis de l'engrenage où se sont laissé entraîner les «secteurs forts» du monde syndical ; ailleurs un Gilbert DeSwert nous dit que les fonds de pension néerlandais sont ensablés dans le *Poldersmodel* ; mais les études consistantes font défaut pendant que les auteurs potentiels sacrifient à la vulgate de la Banque mondiale – la gauche saucisse, c'est aussi cela.

Une des principales qualités de l'ouvrage est de nous faire profiter de l'expérience – professionnelle notamment – nord-américaine de l'auteur et de nous éclairer sur les fonds de pension *made in USA* dont on sait le rôle dans l'économie casino mondialisée. On sait moins leur fragilité, et encore moins leurs médiocres résultats.

Une autre qualité est de nous documenter sur la transposition française des recettes de la Banque mondiale, transposition qui a précédé de peu celle qui est mise en œuvre aujourd'hui en Belgique. N'était la difficulté des comparaisons – malgré bien des proximités, nos deux systèmes publics sont assez différents dès qu'on y regarde de près – nous nous serions contentés de l'ouvrage français, de le recommander chaudement, et nous aurions cherché un autre sujet pour les *CM*. À qui voudra faire l'effort de prudence comparative, la lecture de l'ouvrage suggérera certainement une

grande variété de pistes : par exemple sur l'épargne populaire, l'investissement et la politique industrielle, le développement du non-marchand,...

Enfin, comme indiqué en édito de ce numéro des *CM*, c'est la similitude de deux plans nationaux au sein du plan européen qui, par delà les différences, frappera le lecteur curieux. Avec six ans de décalage, l'ouvrage garde et double son intérêt. Mieux qu'à la Bourse.

MG.

Les CM – numéros parus ces dix dernières années

- Régions, régionalisme : conjuré le crépuscule industriel ?	195, août-septembre 1994
- Y a-t-il un économiste (socialiste) dans l'avion ?	196, décembre 1994
- Parcours dans le monde catholique <i>réédition</i>	197, février-mars 1995
- La droite existe. Et la gauche ?	198, mai 1995
- Notes d'Amérique latine	199, juillet-août 1995
- Dérives sécuritaires	200, nov.-décembre 1995
- Luxembourg, un échantillon d'Europe	201, avril-mai 1996
- <i>Numerus clausus</i> et enseignement	202, juin-juillet 1996
- Néolibéralismes, renouvellements régressifs et totalitarisme marchand	203, août-septembre 1996
- William Morris, un héritage rouge et vert et centenaire	204, nov.-décembre 1996
- Services publics: on brade?	205, avril-mai 1997
- Ce qui ne peut plus durer en Belgique	206, juin-juillet 1997
- De la Yougoslavie à la Belgique	207, octobre-nov. 1997
- L'Afrique nouvelle est-elle arrivée?	208, janvier-février 1998
- Chiapas dialogue pour la dignité	209, juin-juillet 1998
- 150 ans (et ½) après le manifeste	210, sept.-octobre 1998
- Bruxelles : mixité sociale en théorie, ...	211, déc.- janv. 1998-99
- Des sciences et des hommes	212, juin-juillet 1999
- Albert Marteaux 1886-1949	213, nov.-décembre 1999
- A l'Est, dix ans de recyclage des nomenklaturas	214, décembre 1999
- Casino planétaire	215, avril-mai 2000
- La prostitution : un droit de l'homme ?	216, juin-juillet 2000
- Fédéralisme - stop ou encore ?	217, oct.-nov. 2000
- Mal-être au travail	218, déc.-janvier 2000-01
- Casino planétaire - suite : résister	219, juin -juillet 2001
- école@business.com	220, nov.-décembre 2001
- Lézards plastiques	221, mars-avril 2002
- Petites fleurs rouges de la grande grève - 1960-65	222, juin-juillet 2002
- L'Europe avant le Big-bang	223, octobre-nov. 2002
- Etre de gauche et flamand	224, avril-mai 2003
- Copernic : le manager, soleil de la fonction publique	225, août-sept. 2003
- 1302 revisité/herbekeken	226, sept.-oct. 2003
- Le socialisme est-il solluble dans l'Ethique ?	227, avril-mai 2004
- L'épreuve du blairisme	228, août-sept. 2004
- Ville de citoyens ou mosaïque de communautés	229, nov.-décembre 2004
- Savoirs et Capital ⁽¹⁾ : l'Université	230, avril-mai 2005

Les *Cahiers Marxistes*
sont déposés
dans les librairies suivantes :

- ABELARD Bouquinerie
Rue F. Dons, 5 (Quartier ULB) - 1050 Bruxelles
- AGORA Louvain-la-Neuve
Agora, 11 - 1348 Louvain-la-Neuve
- ALINEA
Rue Beaumont, 21 - L- 1536 Luxembourg
- A LIVRE OUVERT
Rue St Lambert, 116 - 1200 Bruxelles
- LA DERIVE
Grand'Place, 10 - 4500 Huy
- LIBRAIRIE FILIGRANES
Av. des Arts, 39 - 1000 Bruxelles
- LE LIVRE INTERNATIONAL
Bd. Lemonnier, 171 - 1000 Bruxelles
- LIBRAIRIE ANDRE LETO
Rue d'Havré, 35 - 7000 Mons
- LIBRAIRIE ENTRE-TEMPS (Centre culturel Barricade)
Rue Pierreuse, 19/21 - 4000 Liège
- LIBRIS - TOISON D'OR Espace Louise
Av. de la Toison d'Or, 40/42 - 1060 Bruxelles
- POINT VIRGULE
Rue Lelièvre, 1 - 5000 Namur
- PRESSES UNIVERSITAIRES DE BRUXELLES
Av. Paul Héger, 42 - 1050 Bruxelles
- TROPISMES
Galerie des Princes, 11 - 1000 Bruxelles
- WALLONIE - BRUXELLES
Rue Quincampoix, 46 - F - 75004 Paris

REVUE BIMESTRIELLE ISSN: 0591-0633

Editeur responsable: Pierre Gillis
6, N-D Débonnaire
7000 - Mons

Production, propriété & copyright : FREE, mouvement
d'éducation permanente non reconnu par la Communauté française
Membre de l'Association des Revues scientifiques et culturelles

Dépôt: Bruxelles X

8 EUR